



LA CHAUX-DE-FONDS

MÉTROPOLE HORLOGÈRE
UHRENMETROPOLE
METROPOLI OROLOGIERA
WATCHMAKING METROPOLIS

38^e séance du Conseil général

Lundi 27 Juin 2011 à 19h30

Salle du Conseil général, Hôtel-de-Ville

Procès-verbal

Présidence : M. Pierre-Alain Borel

Trente-trois Conseillères générales et Conseillers généraux sont présent(e)s.

Présent(e)s : Mme Katia Babey Falce, Mme Maria Belo, M. Pierre-Alain Borel, M. Karim Boukhris, M. Pascal Bühler, Mme Valérie Camarda, M. Denis Cattin, M. Hughes Chantraine, Mme Célia Clerc, Mme Marie-France De Reynier Porta, Mme Sarah Diaz, M. Bastian Droz, M. Laurent Duding, Mme Monique Erard, M. Andy Favre, M. Charles-André Favre, Mme Aline Fleury, Mme Pascale Gazareth, M. Michel Hess, Mme Julie John, M. Philippe Kitsos, M. Paul-André Liard, Mme Sylvia Morel, M. Claude-André Moser, Mme Marie-Claire Pétremand, M. Florian Robert Nicoud, M. Pierre-André Rohrbach, M. Marc Schafroth, M. André Schreyer, M. Adrien Steudler, M. Yves Strub, M. Christophe Ummel, M. Inan Vurucu.

Excusé(e)s : Mme Esma Aris, M. Pierre-Yves Blanc, Mme Leticia Boni, Mme Monique Gagnebin de Pietro, Mme Silvia Locatelli-Caruncho, Mme Mariette Mumenthaler, M. Daniel Musy, M. Francis Stähli.

Le Conseil communal siège *in corpore*.

Le PV N°32 est adopté sans modification.

Le PV N°33 est adopté avec la modification ci-dessous.

M. Pascal Bühler, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'ai constaté qu'au bas de la page 2856 du PV N°33, il manque, sous le texte de l'interpellation urgente du Pantin, l'indication des 7 signataires socialistes (Pascal Bühler, Monique Gagnebin de Pietro, Daniel Musy, Katia Babey-Falce, Célia Clerc, Laurent Duding, Pierre-Alain Borel).

Pierre-Alain Borel, Président : Mesdames, Messieurs. J'ai le plaisir d'ouvrir cette 38^e séance du Conseil général et de vous souhaiter la bienvenue.

En préambule, nous devons excuser le retard de M. Monnard qui est retenu par la cérémonie liée à l'inscription des sites palafittiques à l'UNESCO. Il nous rejoindra plus tard.

Le Conseil général souhaite présenter ses condoléances à M. Legrix pour le décès de son papa. M. Legrix, toutes nos pensées vous accompagnent.

Nous avons reçu trois interventions.

Interpellation urgente

Manque de sécurité pour les enfants

A l'approche des beaux jours et des vacances, il n'est pas rare de voir les places de jeux destinées aux enfants fréquentées par des groupes d'individus alcoolisés, ou en voie d'alcoolisation.

Le problème réside dans le fait que ces individus utilisent les places de jeux pour consommer de l'alcool ou d'autres substances alors que les enfants jouent dans le même espace. Cette cohabitation est malsaine et doit stopper.

La place du Bois est un très bon exemple : Les jardins d'enfants et crèches qui amènent les enfants dans le but de profiter de l'espace de jeu mis à disposition par la collectivité se voient confrontés à cohabiter avec ces personnes. Même si ces enfants sont sous la surveillance de parents ou d'autres responsables, il est à craindre qu'un débordement se produise tôt ou tard.

Nous demandons au Conseil communal de prendre les mesures nécessaires à l'encontre de ces individus peu fréquentables pour que les places de jeux et les parcs publics soient affectés à leur but initial.

Des surveillances ou contrôles, particulièrement du vendredi au lundi sont nécessaires, voire indispensables.

Florian Robert-Nicoud, Michel Hess, Hughes Chantraine, Paul-André Liard, Andy Favre, Adrien Steudler

Amendement au rapport faisant l'objet du point 1 de l'ordre du jour

Art. 2 al. 2

² Elle est présidée par le Conseiller communal directeur de l'urbanisme, qui n'est pas compté au nombre des commissaires. Elle s'adjoint la participation de plusieurs représentant-e-s des services communaux.

Art. 3

La commission est chargée d'accompagner la révision partielle du règlement d'aménagement communal, l'élaboration des lignes directrices et des planifications directrices, **en matière de développement territorial, de mobilité et d'énergies.**

Pascale Gazareth

Interpellation urgente interpartis

HNE, l'indignation

Le plan stratégique pour la répartition des missions entre les différents sites de HNE a été présenté il y a dix jours au conseil d'état.

Le lendemain, le journal « l'Impartial - l'Express » en faisait ses titres, relatant par le menu détail les discussions qui avaient eu lieu au sein de l'exécutif. C'est comme si le journaliste avait été physiquement invité à la séance du conseil d'état.

Nous aimerions signifier notre indignation contre ces fuites organisées, le malaise profond que nous ressentons en tant que neuchâtelois et élus devant cette ignominie.

La presse détient des informations sur ce rapport extrêmement sensible avant même que les membres de la commission santé du grand-conseil, ou le groupe de pilotage du conseil d'état n'en n'aient été saisis.

Nous aimerions également exprimer notre colère quand ce rapport, par ce qui nous en a été fourni au travers de l'article, préconise avec un certain cynisme le démantèlement de l'hôpital de la chaux de fonds.

Nous voudrions demander encore une fois au conseil communal de s'impliquer sans retenue dans la sauvegarde de notre institution hospitalière, d'user de tout son pouvoir pour pousser le conseil d'état à concrétiser enfin ses très nombreuses promesses à la population chaux-de-fonnières et d'influencer ainsi la direction prise depuis quatre ans maintenant vers l'anéantissement d'une structure hospitalière pourtant performante.

De même nous serions satisfaits d'entendre notre exécutif s'exprimer sur la manière dont certains conçoivent la confidentialité dans ce canton, et s'il compte le faire savoir aux intéressés.

Hughes Chantraine, Denis Cattin, Yves Strub, Pascal Bühler, Pascale Gazareth, Marc Schafroth, Julie John

38^e séance du Conseil général

Lundi 27 juin 2011 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

0. Rapport du Conseil communal du 1^{er} juin 2011 relatif à la constitution d'une commission temporaire pour le suivi des planifications directrices et de la révision partielle du règlement d'aménagement communal
1. Rapport d'information des Conseils communaux aux Conseils généraux du Réseau des Trois Villes en réponse à la motion "Pour un noctambus intervilles", au postulat "Pour une meilleure utilisation des transports publics : introduction de la règle du Prendre avec", et au postulat "Mesures concernant la formation"
2. Rapport d'information des Conseils communaux aux Conseils généraux des Villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle relatif à la fusion de SIM Services Industriels des Montagnes Neuchâteloises SA (SIM SA) et des Services Industriels de la Ville de Neuchâtel (SIN) ainsi qu'à la reprise de Gaz (neuchâtelois) SA GANSA par Viteos SA (Viteos)
3. Rapport du Conseil communal du 8 juin 2011 relatif à une demande de crédit pour l'entretien des trottoirs, d'un montant de CHF 1'200'000.- TTC
4. Motion de Mme Sarah Diaz (PS) déposée le 25 novembre 2010 *Pénurie programmée de pédiatres*
5. Motion de Mme Pascal Gazareth (POP) déposée le 25 novembre 2010 *Pour une valorisation des liens entre la Chaux-de-Fonds et le mouvement espérantiste*
6. Motion de M. Claude-André Moser et consorts déposée le 21 mars 2011 *D'abord de vrais parkings d'échange*
7. Motion interpartis (Verts, UDC, POP) déposée le 21 mars 2011 *Demande pour que des mesures d'économie soient prises avec l'éclairage public*
8. Motion de Mme Marie-Claire Pétremand et consorts déposée le 27 avril 2011 *Encouragement de la marche en ville*

9. Motion de M. Daniel Musy et consorts déposée le 11 mai 2011 *Inform-mer les citoyens à travers les réseaux sociaux*
10. Interpellation de M. Pierre-Yves Blanc et consorts déposée le 30 mai 2011 *Sauvons le Doubs!*
11. Motion de Mme Katia Babey et consorts déposée le 30 mai 2011 *Une manière festive de faire connaissance*
12. Interpellation de Mme Marie-Claire Pétremand et consorts déposée le 30 mai 2011 *Marquage de places de stationnement à la rue de la Fu-sion*

Pierre-Alain Borel
Président du Conseil général

Rapport du Conseil communal

relatif à la constitution d'une commission temporaire pour le suivi des planifications directrices et de la révision partielle du règlement d'aménagement communal

(du 1^{er} juin 2011)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Préambule

L'aménagement du territoire de La Chaux-de-Fonds est régi par le plan et règlement d'aménagement communal (PRAC) qui date de 1999. Selon l'article 60 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), "les communes réexaminent périodiquement, en général tous les dix ans, leur plan d'aménagement et l'adaptent si nécessaire aux besoins nouveaux".

Préalablement à la révision générale du PRAC, le Conseil communal souhaite lancer une réflexion sur le développement urbanistique de la ville dans une vision à horizon 2030. La démarche se déroulera en deux phases, à savoir l'élaboration de lignes directrices puis des planifications directrices qui devront chapeauter la révision générale du PRAC.

Lignes directrices

Afin de donner un cadre politique à la vision du développement urbanistique souhaité, il s'agit en préambule d'élaborer des lignes directrices. Ces dernières se déclineront sous formes d'orientations et d'objectifs.

Ces lignes directrices constitueront le fil rouge des planifications directrices qui seront déclinées en trois documents légaux.

Les trois planifications directrices

a) Le projet de territoire ou plan directeur communal du développement territorial

Le projet de territoire des autorités communales énonce la vision générale sur la manière de situer la ville dans son contexte régional, de préserver et de valoriser

ses atouts, de faire évoluer son aménagement et d'assurer ses équilibres économiques, environnementaux et sociaux dans la durée. C'est l'instrument de planification globale qui devra également se coordonner avec le projet d'agglomération 1^{ère} génération de 2007 et le plan directeur cantonal en cours de procédure. Il permettra d'alimenter le projet d'agglomération 2^{ème} génération qui sera déposé à la Confédération en juin 2012.

b) Le plan directeur des mobilités

Il s'agit de réviser totalement le plan directeur de la mobilité urbaine de 2002 avec une approche multimodale (transports individuels, transports publics et mobilité douce). Cette planification devra prendre en compte les projets des grandes infrastructures (TransRUN, contournement routier ouest – H20 et contournement routier est - H18). Il permettra également de définir des étapes, dans une vision générale, pour les projets de réaménagement urbain qui devront les accompagner. Ce plan directeur se fondera sur de nombreuses études existantes. A titre non exhaustif, on peut citer l'étude de trafic de 2009, le plan directeur partiel des mobilités pour la H20, les études H18, les études en lien avec la politique de stationnement et les différentes études de détail.

c) Le plan directeur des énergies

Les buts de ce plan directeur sont de définir la stratégie de développement souhaité en termes énergétiques et de déterminer des objectifs et des mesures à même de concrétiser cette stratégie. Là aussi, un plan d'actions sera élaboré avec une priorisation.

Planning et démarche

La volonté du Conseil communal est de travailler de concert avec le Conseil général, les parties prenantes ainsi que la population sur ces différents projets. Pour ce faire, il est envisagé que les lignes directrices soient adoptées par les différentes instances politiques d'ici fin 2011. Cette première partie étant essentiellement politique, la population sera intégrée aux réflexions dans le cadre de débats publics cet automne. Ces débats s'appuieront notamment sur des travaux d'étudiants de quatre universités (École Polytechnique Fédérale de Lausanne, École de La Chambre Architecture à Bruxelles, École de paysage et d'environnement de l'Université de Montréal et École spéciale d'architecture de Paris). Cette démarche vise à nourrir les travaux d'un regard neuf sur le territoire communal. Une démarche de la même nature a déjà été initiée au Havre avec des résultats très intéressants. Cette semaine de réflexion qui aura lieu début juillet 2011 fera l'objet de présentations des travaux des quatre universités à votre Conseil puis à la population.

Pour la 2^{ème} partie, à savoir la réalisation des trois planifications directrices, le planning n'est pas encore établi. Le détail du processus participatif doit également être encore précisé.

Révision partielle du règlement d'aménagement communal

Préalablement à ces réflexions générales et fondamentales, le Conseil communal a souhaité lancer une révision partielle du règlement d'aménagement communal qui date de 1999.

Cette révision partielle ne peut pas attendre la révision générale du PRAC qui sera longue, car il y a déjà plusieurs éléments nouveaux à modifier ou intégrer dans le règlement actuel.

Les thématiques suivantes ont été traitées dans le cadre de la révision partielle du règlement communal d'aménagement:

- Simplification du règlement en supprimant les redondances et les articles obsolètes.
- Suppression des tournures de phrases portant à confusion.
- Introduction de nouveaux articles dans les dispositions générales.
- Réglage des questions spécifiquement techniques.
- Modifications de dispositions en lien avec des décisions rendues récemment, par exemple suite à des recours.
- Introduction de nouveaux articles en lien avec l'énergie.
- Réflexion sur le stationnement.
- Clarification des compétences de la Ville en lien avec les éléments protégés dans les inventaires communaux et se trouvant dans l'arrêté cantonal « nature » 2006.
- Simplification des articles en lien avec les zones de protection communale.
- Introduction de nouveaux articles en lien avec les dangers naturels.
- Suppression du règlement sur les constructions, dont la majorité des dispositions ne fait que reprendre d'autres textes applicables, et intégration des quelques dispositions utiles dans le règlement d'aménagement communal.
- Complément et modifications d'articles dans la thématique des espaces extérieurs et places de jeux.

Une première version du règlement a fait l'objet d'un préavis positif du service cantonal d'aménagement du territoire en mars 2011.

Commission spéciale du Conseil général

Afin d'accompagner ses réflexions, le Conseil communal souhaite pouvoir s'appuyer sur une commission spéciale du Conseil général. Celle-ci, qui sera de durée temporaire, travaillera sur les projets suivants:

- Révision partielle du règlement d'aménagement communal
- Lignes directrices
- Planifications directrices

Nous vous proposons dès lors de faire accompagner ces trois projets par une commission ad hoc de "planification territoriale". Pour rappel, la commission d'urbanisme et la commission intercommunale d'aménagement du territoire préavisent certains dossiers touchant soit la planification soit la police des constructions. Elles seront également consultées dans le cadre de ces projets.

Cette commission "planification territoriale" sera composée de 11 membres issus exclusivement des membres du Conseil général, et la représentation des partis sera définie selon le nombre de sièges au Conseil général, soit 3 membres du PS, 2 membres de l'UDC, 2 membres du PLR, 2 membres du POP et 2 membres des verts.

Conséquences sur les finances

Un montant de CHF 200'000.00 a été prévu par crédit spécial sur la ligne budgétaire "755 - SUE / Aménagement du territoire", qui prévoit CHF 340'000.00 pour l'ensemble des études. La désignation d'une commission n'engendrera pas de dépense supplémentaire.

Conséquences sur les ressources humaines

Le pilotage des projets est assuré par le service d'urbanisme et de l'environnement. Il en ira de même pour le support des travaux de la commission, sans impact sur les effectifs du service.

Collaboration intercommunale

La révision partielle du règlement d'aménagement communal s'est faite en coordination avec la Ville du Locle. Les deux règlements restent néanmoins indépendants tant qu'une refonte complète n'est pas entamée.

Éléments relatifs au développement durable

a) aspects environnementaux

Les aspects environnementaux sont l'une des thématiques majeures à traiter dans la vision du développement territorial de la ville.

b) aspects sociaux

La démarche participative des planifications directrices est un élément essentiel à la réussite de ces projets. Celle-ci devra être encore précisée, mais son principe est d'ores et déjà arrêté par le Conseil communal.

c) aspects économiques

Le développement économique est l'un des moteurs majeurs du développement de la ville. Il sera dès lors traité dans ces planifications directrices, dont le rôle est aussi de favoriser et d'orienter cette dimension économique du développement tout en assurant le respect des autres enjeux d'intérêt public.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir accepter le projet d'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Le chancelier

Pierre-André Monnard

Thibault Castioni

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS,

vu le rapport du Conseil communal du 8 juin 2011,

vu les articles 134 et suivants du Règlement général du 28 septembre 1994 (RSC 10.10),

arrête :

Article premier.- Une commission dénommée « commission planification territoriale » est constituée. Il s'agit d'une commission temporaire et interne du Conseil général au sens de l'article 129 al. 2 du Règlement général, du 28 septembre 1994.

Art. 2.- ¹Cette commission est composée de 11 membres du Conseil général, avec une représentation par partis selon la répartition des sièges.

² Elle est présidée par le Conseiller communal directeur de l'urbanisme, qui n'est pas compté au nombre des commissaires. Elle s'adjoint la participation de plusieurs représentants des services communaux.

³ Seuls les commissaires au sens de l'alinéa 1 ci-dessus votent.

Art. 3.- La commission est chargée d'accompagner la révision partielle du règlement d'aménagement communal, l'élaboration des lignes directrices et des planifications directrices.

Art. 4.- Elle est dissoute à l'adoption par le Conseil d'Etat des projets cités à l'article 3 ci-dessus.

Art. 5.- La commission se réunit aussi souvent que nécessaire.

Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL	
Le président	La secrétaire
Pierre-André Borel	Maria Belo

M. Pascal Bühler, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le parti socialiste a pris connaissance, avec beaucoup d'intérêt, du rapport relatif à la création d'une commission temporaire de planification territoriale et surtout des raisons qui la motivent.

Vu l'importance de la réflexion à mener sur le développement urbanistique de la ville et sa planification par étapes, il nous apparaît très important d'associer et d'intégrer, non seulement les représentants du Conseil général, mais également la population, à la bonne compréhension et à la réalisation des différents projets d'aménagement communaux à venir.

Cette manière de réfléchir, puis d'agir, permettra, nous en sommes fortement convaincus, de mieux comprendre, faire comprendre, partager, voire défendre, les options retenues, en toute connaissance de cause.

Nous partageons, dès lors, l'avis du Conseil communal dans ce dossier et lui adressons nos félicitations et remerciements, ainsi que nos encouragements à poursuivre sur cette voie de politique participative qui doit, dans le cadre de grands projets de notre cité, devenir un principe et qui, à ma connaissance, est une première, à tout le moins dans le cadre de la présente législature !

L'examen du rapport, et plus particulièrement la création de la "*commission planification territoriale*" a soulevé quelques questions au sein de notre groupe, à savoir :

~ Cette commission est créée pour une durée temporaire. Le Conseil communal peut-il quantifier approximativement cette durée ?

~ Quel sera le rythme des séances de ladite commission ?

~ Dans quel délai cette commission devra-t-elle être nommée ?

Nous remercions par avance le Conseil communal de ses réponses.

Notre groupe acceptera avec enthousiasme le projet d'arrêté qui nous est soumis ce soir. Merci de votre attention.

Mme Pascale Gazareth, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. La planification, le développement, l'aménagement du territoire, la mobilité, l'énergie sont des éléments essentiels de la gestion d'une collectivité locale et de la qualité de vie de ses habitants, de même que du confort de ses visiteurs.

C'est d'ailleurs parce qu'ils ont su anticiper et apporter des solutions adaptées à leur temps que nos prédécesseurs, au XIXe siècle, nous permettent de profiter, aujourd'hui, d'un urbanisme exceptionnel, reconnu de valeur universelle et d'infrastructures performantes pour garantir notre approvisionnement en eau, par exemple. Il fut un temps où notre politique énergétique fut reconnue pour sa qualité.

Poursuivre ce travail est essentiel. Le faire dans une démarche participative nous réjouit. La vraie démocratie directe ne peut s'installer qu'en

offrant, à chaque citoyen(ne)s, de vraies opportunités de s'intéresser et de s'impliquer dans la vie de la collectivité. Toute démarche dans ce sens est donc à saluer.

Quelques questions rapides :

- ~ Le rôle de la Commission n'était plus tout à fait clair pour nous, entre la révision partielle du PRAC et la révision totale. Dans le rapport, il est fait mention uniquement de la révision partielle ? Nous aimerions clarifier ce point.
- ~ Nous rejoignons les questions du PS concernant le timing prévu pour le fonctionnement de cette commission.
- ~ Nous aimerions également quelques précisions concernant le poids que l'énergie aura dans ces travaux. Ce point a été peu développé lors de la présentation, il y a quelques semaines. Ce point concerne plus VITEOS, mais nous aimerions savoir comment ces lignes directrices, en matière d'énergie, vont pouvoir s'installer, en coordination, dans le contexte actuel.
- ~ Les choses ne nous semblent pas très claires concernant la coordination avec les autres commissions.
- ~ Il nous semble que cette commission devrait bénéficier d'un secrétariat, assumé par l'administration communale, dans la mesure où les débats pourraient être difficiles à rendre pour un seul commissaire.

Je développerai plus tard la question de l'amendement, qui est essentiellement formelle. Je vous remercie de votre attention.

M. Yves Strub, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le PLR accepte, avec un grand intérêt et avec enthousiasme, la constitution de cette commission et il y délègue nos jeunes Conseillers généraux, Mme Valérie Camarda et M. Bastian Droz.

L'étude de l'aménagement communal et de sa réglementation appellent une évaluation réitérée et régulière pour répondre aux mutations sociales et urbanistiques accélérées contemporaines, certes, mais aussi pour les prévoir.

Les enjeux sont fondamentaux :

- ~ Ils engagent les autorités communales et cantonales qui doivent préparer l'avenir par leurs décisions, en assurant la sécurité et la santé de la communauté.
- ~ Ils sollicitent l'avis éclairé des spécialistes de l'urbanisme et de la société, le pivot central de l'analyse et de la définition des besoins.
- ~ Ils responsabilisent les citoyens appelés à exprimer librement leurs aspirations, tout en acceptant d'être informés, éclairés et, au besoin, convaincus.

La participation des Conseillers généraux et des citoyens à cette démarche répond à la volonté démocratique. Nous espérons que ce genre d'initiative ne sera pas unique. Nous vous remercions de votre attention.

M. Philippe Kitsos, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. L'établissement d'un plan directeur est un défi et une aventure.

Un défi, parce que le territoire est un bien commun et que les enjeux d'aménagement doivent tenir compte de la multiplicité des aspects qui font une ville.

Aventure, parce que le plan directeur doit s'inscrire dans une dimension temporelle qui anticipe les besoins à venir et qui dépasse largement la durée de nos mandats politiques.

L'exercice exige du courage, de la sérénité et de la sagesse. La sérénité d'accepter ce qui ne peut être changé, le courage de changer ce qui peut être changé et surtout la sagesse d'en faire la distinction.

L'établissement d'un nouveau plan directeur est aussi une véritable opportunité de progresser dans les relations entre communes, en particulier avec les communes voisines et celles qui s'impliquent dans les différents projets d'agglomération. (Association Communauté urbaine Le Locle/La Chaux-de-Fonds, Contrat d'agglomération de la Communauté urbaine Le Locle/La Chaux-de-Fonds, Contrat de région Centre-Jura; Convention de coopération instituant un groupement intercommunal de réflexion territoriale transfrontalière (GIRTT), Agglomération Urbaine du Doubs (AUD), Projet d'agglomération RUN).

Le Groupe des Verts prend acte, également avec une grande satisfaction, du changement de stratégie du Conseil communal.

Lors de la séance du 25 novembre dernier, nous déplorions que le Conseil général ne soit pas plus largement impliqué dans les choix et directions à adopter en matière d'agglomération et proposons la création d'une commission temporaire et interne du Conseil général chargée de l'étude et du suivi du projet d'agglomération RUN. Le Conseil communal en refusait l'entrée en matière, suivi par une majorité du Conseil général. L'argument du Conseil communal était que les commissions actuelles suffisaient à traiter les questions d'aménagement, sans créer de nouvelles commissions.

Aujourd'hui, le Conseil communal propose la création d'une commission temporaire et interne du Conseil général pour la planification territoriale. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette nouvelle approche.

Nous saluons également la volonté exprimée d'intégrer la population aux réflexions. Au-delà des complexités techniques, politiques ou juridiques de l'aménagement du territoire, la Commune est, et doit rester, l'échelon politique le plus proche du citoyen.

Le groupe des Verts appuiera, de sa vision, le Conseil communal et acceptera l'arrêté proposé. Je vous remercie de votre attention.

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC est totalement acquis à la constitution de cette commission, convaincu que la révision du PRAC ne pourra se faire sans l'avis du Conseil général. C'est quand même lui qui l'adoptera.

De ce fait, le groupe UDC votera l'arrêté.

De même, le suivi des planifications en matière d'aménagement urbanistique est un sujet réellement sensible. De leur pertinence dépendra le grand développement de la Ville, dans le futur.

Il faut reconnaître que l'Etat de Neuchâtel ne nous facilite pas la tâche car ce développement harmonieux risque d'être bien compromis, sans hôpital, sans école supérieure ou sans ligne de communication rapide.

Le groupe UDC salue donc le Conseil communal pour son engagement dans ces différents domaines et espère qu'il pourra encore s'intensifier dans un futur proche. Merci !

Le groupe UDC a décidé de déléguer comme représentants au sein de cette commission M. Michel Hess et moi-même.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je vous remercie de l'accueil favorable que vous avez réservé à ce rapport. Vous en avez bien cerné les enjeux.

J'aimerais préciser qu'il ne s'agit pas d'un revirement de position de la part du Conseil communal, mais, au contraire, d'une suite logique d'une démarche entamée il y a environ 2 ans. A l'été 2009, le Conseil communal a entrepris, par des séances publiques, d'expliquer les enjeux, les grands projets en matière de développement urbain et d'aménagement du territoire. Trois séances d'information ont été organisées dans les quartiers. Elles ont suscité pas mal d'intérêt. Depuis lors, il a régulièrement réuni la population des quartiers concernés, lorsqu'il a imaginé un concours pour la Place de la Gare, un projet de réaménagement d'un tronçon de la rue du Progrès par exemple. Cette volonté d'associer assez largement n'est pas nouvelle. Il vous a proposé de constituer la fameuse commission intercommunale d'aménagement du territoire.

Il s'agit donc d'une suite logique qui permet d'entrer dans un processus politique car les démarches que nous initions sont, avant tout, un processus politique, qu'il s'agisse de planifier le développement du territoire à 20 ans ou de réviser le règlement. C'est pourquoi, nous souhaitons une commission purement politique, issue du Conseil général et pas uniquement des commissions mixtes, comme vous les avez souhaitées pour la commission d'urbanisme ou mixtes représentant les deux villes, comme pour la commission intercommunale d'aménagement du territoire.

Notre volonté est de mener en parallèle les démarches qui associent la population, dont les réflexions pourront nourrir les travaux de cette commission, et la démarche politique qui doit rester dans le giron politique.

Il s'agit, pour nous, d'obtenir les inputs et d'expliquer les enjeux car, dans ce domaine, peut-être plus qu'ailleurs, ils sont complexes. Nous ne pouvons donc travailler par décrets, il faut discuter, peser et mesurer. Nous entendons d'autant plus le faire que pour l'un des processus (la révision partielle du règlement d'aménagement communal) il s'agit d'une procédure relativement lourde, avec plusieurs années, avec le travail fait dans les services, la mise en consultation dans les services cantonaux, le retour, la mise à l'enquête, le départ auprès du Chef du département, le retour au Conseil général. Si, à ce moment-là, des modifications importantes sont apportées, nous recommençons l'ensemble de la procédure. L'idée est que, grâce à cette commission assez large (11 membres), un maximum de questions puisse être traité, avant le passage au Conseil général. Nous discuterons d'ailleurs des questions de confidentialité, au début des travaux de la commission pour savoir dans quelle mesure les groupes peuvent être informés des travaux, pour pouvoir relayer un maximum de questions. L'idée est qu'au niveau du Conseil général, nous puissions avoir une procédure la plus expéditive possible ensuite, afin d'éviter les longueurs de procédures.

Vous aurez compris qu'il s'agit d'associer le Conseil général, mais parallèlement, d'associer la population. Des travaux avec la population seront débutés dès la rentrée de cet été, dans la foulée des ateliers annoncés avec 4 écoles d'aménagement du territoire et d'architecture, qui seront résidents, dans une semaine, à La Chaux-de-Fonds et dont les premières réflexions d'ouverture de discussion pourront vous être présentés le premier vendredi de juillet à 16h00 et, au public, le samedi matin 8 juillet.

La commission sera nommée dès l'échéance du délai référendaire, soit à la rentrée d'été s'il n'y a pas de référendum dans l'intervalle. Elle travaillera pendant un an ou un an et demi, à un rythme soutenu. Nous avons le sentiment qu'il y a vraiment du pain sur la planche et que, par conséquent, il faut envisager une séance tous les mois ou toutes les six semaines. C'est une estimation et je n'aimerais pas que vous preniez cela comme un engagement de ma part, à ce stade.

C'est bien une révision partielle du règlement d'aménagement communal. C'est pourquoi nous ne parlons pas du PRAC, mais du RAC. Le plan ne sera pas révisé. La réglementation doit être ajustée à quelques thématiques qui dépendent de modifications du droit fédéral, du droit cantonal et de quelques problématiques que nous devons traiter de façon relativement urgente. Dans la foulée des planifications, nous entendons reprendre une réflexion sur l'ensemble de la réglementation et pourquoi pas, à ce moment-là, réfléchir à une harmonisation des réglementations avec Le Locle.

Pour les travaux liés à l'énergie, c'est justement parce que nous ne voulons pas que la compétence ne soit qu'une réflexion d'économie d'entreprise par VITEOS, dans la planification énergétique, que nous souhaitons que la Ville fixe ses objectifs. Evidemment, nous prendrons en considération les objectifs de politique d'entreprise de VITEOS, mais nous souhaitons, comme collectivité, fixer certains axes. C'est pourquoi nous devons faire ce travail de planification, pour avoir quelque chose à dire à VITEOS et ne pas simplement enregistrer ses propres qualifications et demandes. Il s'agira vraisemblablement de trouver des arbitrages entre les enjeux liés à la protection de l'environnement, la protection du patrimoine et au développement des énergies renouvelables. Nous savons que les objectifs ne sont pas toujours immédiatement conciliables. Je suis convaincu, pour ma part, qu'ils le sont toujours, mais pas immédiatement.

La commission d'urbanisme et la commission intercommunale du territoire seront consultées. Il s'agit bien d'élaborer un travail, dans la durée, ensemble, avec les commissions politiques du Conseil général. Mais, les remarques des deux autres commissions seront intégrées dans les inputs.

J'enregistre la demande que cette commission soit dotée d'un secrétariat supporté par l'administration elle-même. Cela me paraît légitime, au vue de la lourdeur des travaux envisagés. Honnêtement, nous ne nous sommes pas encore posé cette question, mais nous devrions pouvoir y répondre favorablement.

Concernant le lien avec le projet d'agglomérations, nous vous avons répondu que nous ne souhaitons pas créer une commission pour ce projet en tant que tel. Evidemment, dans la mesure où nous réfléchissons au développement territorial, dans la durée, et où nous intégrons une dimension *mobilité*, les questions liées au projet d'agglomérations et aux différentes mesures de gestion de la mobilité seront abordées dans cette commission. Il s'agissait pour nous d'éviter qu'il y ait une commission, dans chaque commune, qui traite de chacune des mesures dans le détail, étant entendu qu'il y a 14 communes et l'Etat. Nous ne souhaitons pas avoir 15 sénats avec des politiques différentes. Je ne vous cache pas que nous avons des difficultés à faire entendre l'idée qu'il n'y ait qu'une seule commission au niveau de l'agglomération, mais il faudra que nous réfléchissions à la façon dont le Conseil général sera associé aux réflexions sur le projet d'agglomérations.

Aujourd'hui, ce qui vous est proposé est de réfléchir de façon globale à l'aménagement du territoire, à l'énergie, à la mobilité. Si nécessaire, nous intégrerons aussi les questions liées au projet d'agglomérations, si nous ne trouvons pas une solution qui intègre les 14 communes et l'Etat. Mais cela nous paraît toujours une solution plus favorable, et vous avez certainement lu que le RUN connaît quelques hoquets avec lesquels nous devons apprendre à vivre pendant encore quelques semaines ou quelques mois.

Je vous remercie encore une fois de l'accueil favorable réservé à ce rapport, des questions posées et de votre attention.

M. Philippe Kitsos, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je remercie le Conseil communal pour ses explications. J'aimerais préciser le sens du terme *revirement*. Le Conseil communal parle aujourd'hui d'une suite logique. Je parlerais plutôt d'évolution. Jusqu'à maintenant, la population a été consultée, mais souvent en aval, lorsque le projet était déjà défini et ficelé. Aujourd'hui, nous voyons une évolution, plutôt qu'une suite logique, car la population sera consultée en amont. C'est un changement que nous pouvons saluer.

Il n'y a pas longtemps que je siège au Conseil général, mais il me semble que c'est la première fois que le Conseil général, ces dernières années, est associé, à ce stade, à un tel projet. Le Conseil communal a parlé de la commission intercommunale de l'aménagement du territoire, mais j'aimerais préciser qu'elle ne concernait, à la base, que l'aménagement du Crêt-du-Loche et la candidature UNESCO. C'est une commission qui n'est que consultative, c'est-à-dire qu'elle n'a aucun pouvoir.

À la commission intercommunale de l'aménagement du territoire Le Locle/La Chaux-de-Fonds, on nous présente les projets et nous pouvons discuter, mais nous n'avons pas de voix. C'est pourquoi j'ai parlé, dans mon texte, de *revirement*. C'était peut-être un peu fort, mais nous pouvons parler d'évolution.

Pour le projet d'agglomérations RUN, je prends note des explications. Je vous remercie.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous n'entamerons pas un long débat et retiendrons *l'évolution logique*.

Vous avez ancré l'existence de la commission intercommunale de l'aménagement du territoire dans le règlement de la Ville de La Chaux-de-Fonds et dans celui de la Ville du Locle. Ce règlement prévoit que, sur tous les objets de planification d'aménagement du territoire, qui sont de la compétence du Conseil général, la commission doit être consultée. Il ne s'agit pas de limiter à deux objets précis, mais à tous domaines d'aménagement du territoire relevant de votre compétence.

S'agissant de la consultation de la population, nous espérons en 2012, si les arbitrages budgétaires le permettent (sinon ultérieurement), vous présenter un projet de réaménagement de la rue du Progrès, auquel j'ai fait allusion tout à l'heure. Ce réaménagement est, aujourd'hui, en discussion avec la population du quartier du début de la rue du Progrès. Il y a eu plusieurs séances d'informations. La population est bien associée pour nourrir le projet d'aménagement et pas simplement pour l'enregistrer et le ratifier.

Amendements de Mme Gazareth

Art. 2 al. 2

² *Elle est présidée par le Conseiller communal directeur de l'urbanisme, qui n'est pas compté au nombre des commissaires. Elle s'adjoint la participation de plusieurs représentant-e-s des services communaux.*

Mme Pascale Gazareth, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Il s'agit simplement de la formulation de l'article 2.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous n'avons pas d'opposition.

L'amendement est accepté tacitement.

Art. 3

La commission est chargée d'accompagner la révision partielle du règlement d'aménagement communal, l'élaboration des lignes directrices et des planifications directrices, en matière de développement territorial, de mobilité et d'énergies.

Mme Pascale Gazareth, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Il nous semblait, à la lecture de cet article, qu'il restait un peu vague, pour ceux qui n'avaient pas lu tout le rapport. En précisant, à la fin de l'article "*il s'agit d'une planification directrice en matière de développement territorial de mobilité et d'énergie*", nous clarifions nettement les choses.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. En principe, le Conseil communal n'aime pas tellement faire de la rédaction en séance. Nous pouvons accepter cette formulation, sans en demander la modification, mais avec une précision protocolée. Dans notre esprit, il s'agit bien "*des lignes directrices en matière de développement territorial*" et "*des planifications directrices en matière de mobilité et d'énergie*". Nous aurions pu imaginer un amendement qui le précisait dans ce sens, mais nous ne ferons pas de rédaction en séance. Si nous sommes d'accord sur l'intention qui est bien celle-là, je crois que l'amendement l'englobe un peu, mais ne va pas à contre-sens par rapport à ce que je viens d'exposer.

Le Conseil communal peut donc accepter cet amendement.

M. Philippe Kitsos, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. En adoptant cet amendement, cela ferme peut-être la porte à une

réflexion plus poussée, comme le Conseil communal l'a dit, éventuellement d'intégrer le projet d'agglomération RUN.

Si nous précisons autant, peut-on, après, ajouter des choses dedans ? C'est toujours le problème d'une réglementation trop spéciale. Je vous remercie.

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Ma réflexion rejoint un peu celle de M. Kitsos. C'est, quelque part, un peu restrictif.

De plus, si l'argumentaire de cet amendement dit simplement que c'est pour les personnes qui n'ont pas lu le rapport... Un arrêté directement lié à un rapport est indissociable.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je peux comprendre la réticence de M. Kitsos. Mais, encore une fois, aujourd'hui, il n'est pas prévu d'étudier ce volet en détails dans cette commission. En revanche, dès lors que nous parlons de développement territorial et de mobilité, il sera difficile de ne pas l'évoquer. Si vous vouliez aller plus loin, ou s'il était nécessaire d'aller plus loin car nous n'avons pas de commission intercommunale qui arrive à se mettre en place, ces deux termes permettraient de le faire, le cas échéant.

Aujourd'hui, l'objet du rapport n'était pas celui-là, mais l'arrêté ne l'interdirait pas. Nous souhaitons que cette commission ait une fin car, un moment donné, elle doit rendre un rapport et permettre au Conseil général de retrouver son rôle. Rien n'empêche, dans un rapport de sous-commission, par exemple, ou un rapport intermédiaire de la commission, d'indiquer l'intention d'élargir le mandat. Nous pourrions même le faire dans le cadre d'un rapport d'information, au moment du budget ou des comptes.

La modification proposée n'est pas nécessaire, mais elle n'est pas contre-opérante. Elle n'interdit pas d'élargir le mandat en cours de travail.

L'amendement est refusé par 21 voix contre 10.

L'arrêté est accepté par 31 voix sans opposition.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Deux groupes ont déjà annoncé leurs représentants. Comme je l'ai dit, nous attendons le délai référendaire, mais, si les groupes peuvent déjà, avant l'été, réfléchir à la désignation de leurs représentants, afin de gagner du temps à la mise en route, cela nous rendrait service.

M. Philippe Kitsos, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous proposons Mme Marie-Claire Pétremand et moi-même.

Mme Pascale Gazareth, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous proposons Mme Maria Belo et M. Favre.

Mme Katia Babey Falce, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous devons encore nous consulter car cette commission a suscité un tel intérêt que nous avons six personnes pour trois postes.

Rapport d'information des Conseils communaux aux Conseils généraux du Réseau des Trois Villes en réponse à la motion "Pour un noctambus inter-villes", au postulat "Pour une meilleure utilisation des transports publics : introduction de la règle du Prendre avec", et au postulat "Mesures concernant la formation" (juin 2011)

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres des Conseils généraux,

Introduction

Lors de leur séance extraordinaire commune du 3 mars 2009, les Autorités législatives des villes membres de l'Association Réseau des Trois Villes, La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Neuchâtel, se sont réunies pour la première fois, à l'occasion de la présentation du contrat d'agglomération RUN signé en partenariat avec l'Etat de Neuchâtel, concrétisant ainsi la mise en réseau des villes de l'Agglomération RUN et scellant, de manière historique, les projets communs qui les unissent.

A cette occasion, deux postulats concernant l'offre et l'accessibilité des transports publics ont été déposés, soit :

- le postulat des groupes socialistes du Locle, par M. Florian Jaccard, de La Chaux-de-Fonds, par Mme Silvia Locatelli et de Neuchâtel, par M. Matthieu Béguelin, intitulé: "Pour une meilleure utilisation des transports publics : introduction de la règle du Prendre avec",
- le postulat du groupe PopVertsSol de Neuchâtel, présenté également par les Verts et le POP de La Chaux-de-Fonds, par les Verts et le POP du Locle, intitulé "Mesures concernant la formation".

Par ailleurs, la motion des groupes socialistes des trois villes, intitulée "pour un noctambus inter-villes", déposée le 16 décembre 2008 à La Chaux-de-Fonds, le 29 janvier à Neuchâtel et le jeudi 5 mars au Locle, a été débattue par les représentants des trois Conseils généraux réunis pour l'occasion.

Les trois objets déposés conjointement par les Autorités législatives des trois villes ont été traités dans le cadre de la Commission "mobilité et urbanisme" de l'Association du Réseau des Trois Villes, avec la collaboration du Service cantonal des transports, des entreprises de transports et la Communauté tarifaire intégrale neuchâteloise (en charge de Onde Verte).

Le présent rapport a été élaboré sous l'égide de ladite commission, avec l'appui scientifique et technique de l'Association Réseau urbain neuchâtelois (RUN).

Ce rapport a pour objectif, d'une part, de répondre de manière exhaustive à la motion relative au lancement d'une ligne de bus nocturne reliant les trois villes et de vous proposer son classement. Il vise, d'autre part, à vous présenter un état de situation intermédiaire quant aux travaux menés à ce jour en réponse aux postulats intitulés "Pour une meilleure utilisation des transports publics : introduction de la règle du Prendre avec" et "Mesures concernant la formation".

Le contrat d'agglomération : une occasion unique de rapprocher les populations des trois villes

Comme nous l'avons souvent exprimé, la meilleure chance du canton est de promouvoir ses trois villes. Rassemblées au sein d'une seule agglomération, Neuchâtel et les communes du Littoral, La Chaux-de-Fonds et Le Locle peuvent peser d'un poids suffisant sur les scènes nationale et internationale. Il s'agit ensuite de forger une alliance entre les villes et les régions. La stratégie RUN est notamment fondée sur le constat que les 70% de la population neuchâteloise et 80% des emplois se concentrent dans les villes de La Chaux-de-Fonds, du Locle, de Neuchâtel et des communes du Littoral.

Les mesures prises dans ce cadre ont également pour objectif de renforcer les liens entre les populations du Réseau des Trois Villes. En développant des mesures liées à la mobilité, nous souhaitons notamment favoriser les échanges entre nos concitoyens, convaincu que la cohésion cantonale passe aussi par une meilleure connaissance mutuelle et la reconnaissance des atouts de chacun.

Le développement de l'agglomération RUN par la promotion des transports publics : une volonté partagée au sein du Réseau des Trois Villes

Ligne 10 (réseau TN), Projet d'agglomération RUN, financement de l'offre de transports publics 2012, TransRUN,... La mobilité et les transports publics figurent à n'en pas douter parmi les sujets politiques les plus sensibles du moment.

Cette sensibilité, à mettre également en lien avec les objectifs de préservation de l'environnement, de sécurité routière, d'économie de proximité et d'enjeux d'agglomération, fait également partie des préoccupations de la population. Preuve en est la volonté des Autorités législatives de voir analyser des mesures innovatrices et originales favorisant l'accessibilité et assurant la promotion des transports publics.

Cette ambition affichée par les Conseils généraux est largement partagée et relayée dans le terrain par les Autorités exécutives des trois villes.

Rappelons tout d'abord que le contrat d'agglomération négocié avec le Conseil d'Etat par l'Association Réseau des Trois Villes intègre majoritairement des mesures concrètes visant l'essor des transports publics. La mise en œuvre de ces mesures est assurée par une commission ad hoc, réunissant les chefs du dicastère des transports dans le cadre du Réseau des Trois Villes. Celle-ci s'est réunie à de nombreuses reprises, en coordination avec l'Association RUN, afin de traiter la problématique particulièrement importante de la mobilité entre les trois centres urbains du canton.

Cette volonté politique se traduit en outre par des actions politiques ponctuelles concertées entre les villes, dans le cadre du Réseau des Trois Villes ou des conférences régionales de transports, par exemple dans le but d'assurer le maintien de l'offre des transports publics et d'éviter de nouveaux transferts de charge du canton vers les communes.

Enfin, relevons les premiers rôles joués par les trois villes dans l'élaboration et la mise en œuvre du Projet d'agglomération RUN, en collaboration avec l'ensemble des communes de la Communauté urbaine du Littoral (COMUL), mais aussi avec l'Agglomération urbaine du Doubs (AUD). Celles-ci font désormais "équipe" pour empoigner les enjeux liés à l'agglomération RUN, afin de coordonner de manière optimale, paysage, environnement, aménagement du territoire, transports et sécurité routière.

Cette action commune s'intègre totalement dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie du RUN, en partenariat avec les Autorités cantonales. Conformément aux propositions formulées par les Autorités législatives, le Réseau des Trois Villes a d'ailleurs demandé au canton d'intégrer les trois objets dans le contrat d'agglomération.

Ligne de bus nocturne desservant le Réseau des Trois Villes

Historique

Déposée le 16 décembre 2008 à La Chaux-de-Fonds, le 29 janvier à Neuchâtel, puis le jeudi 5 mars au Locle, la motion des groupes socialistes intitulée "pour un noctambus inter-villes", se présente de la manière suivante :

"Nous demandons au Conseil communal d'étudier la faisabilité et le coût, en concertation avec les autres villes du canton et par le biais des TRN, de l'introduction d'une liaison dite de « noctambus » les vendredis et samedis soirs, ainsi que les jours de grandes manifestations (Fête des Vendanges, Braderie, Promotions, Plage des Six-Pompes, NIFFF, Festi'Neuch,...) reliant Neuchâtel à La Chaux-de-Fonds et au Locle. Ces « Noctambus » auraient ainsi pour but de palier l'absence de trafic ferroviaire reliant les villes du canton entre minuit et 5 heures du matin, avec, par exemple, l'introduction d'un trajet par heure entre 2 heures et 4 heures du matin, et dans l'attente de la mise en service du Transrun".

Suite au dépôt de cette motion, la Commission "mobilité et urbanisme" du Réseau des Trois Villes s'est associée au Service cantonal des transports et aux entreprises de transports actives dans notre canton afin d'élaborer des propositions.

Les négociations ont été nombreuses et parfois longue en raison des différentes exigences légales et niveaux décisionnels (communes, canton, confédération), de changements intervenus à la tête des autorités et de la coordination entre les différentes entités de transports. Au final, ces démarches ont abouti à une offre concernant l'exploitation d'une ligne de bus nocturne qui assurera la desserte des trois villes, les vendredis et samedis soirs (à l'exception des week-ends fériés et de grandes manifestations) à partir de fin juillet 2011.

L'exploitation de cette ligne sera assurée à travers un consortium des entreprises de transports composé des Transports régionaux neuchâtelois (TRN), des Transports Neuchâtelois (TN) et de CarPostal, sur mandat du Réseau des Trois Villes. Afin de répondre aux exigences de l'Office fédéral des transports (OFT), la concession nécessaire à l'exploitation de cette nouvelle ligne a été sollicitée par les TRN.

Son lancement est prévu le week-end du 29 au 31 juillet 2011, correspondant précisément à la date des festivités de la Plage des Six-Pompes à La Chaux-de-Fonds. La phase-test a été fixée par la commission, d'entente avec les entreprises de transports et le Service cantonal des transports, à 29 mois (fin juillet 2011-décembre 2013).

L'appellation commerciale définitive de cette ligne est encore à l'étude et sera établie avant l'été, de concert avec les entreprises de transports et l'Association Noctambus.

Offre

Cette nouvelle offre sera disponible chaque vendredi et samedi, à l'exception des week-ends fériés (Pâques, 24, 25 et 26 décembre, 31 décembre, ainsi que 1^{er} et 2 janvier) et des jours de manifestation qui continueront à faire l'objet de prestations individualisées et adaptées à la demande, notamment à travers les CFF (Promos du Locle, Braderie de La Chaux-de-Fonds, Fête des Vendanges, etc.).

Le concept d'exploitation de cette ligne prévoit deux départs de Neuchâtel, Place Pury, à 1h00 et 3h00 et un départ du Locle, Technicum, à 2h00, assurés par un autobus standard 2 essieux (75 places, dont env. 45 assises). Le trajet Neuchâtel-Le Locle institue une liaison directe entre les trois villes, avec un arrêt dans le district du Val-de-Ruz (Boudevilliers). Le trajet Le Locle-Neuchâtel comprend une desserte plus fine du Val-de-Ruz, avec un passage à Fontainemelon, à Cernier, à Fontaines et à Boudevilliers, au départ du Locle. Notons que la desserte du Val-de-Ruz en provenance de la ville de Neuchâtel est assurée par le Noctambus Val-de-Ruz. Le temps de parcours des trajets est de 50 minutes.

Le trajet de cette nouvelle desserte nocturne des trois villes se présente de la manière suivante :

Départ : Neuchâtel, Place Pury (1h00, 3h00)
Boudevilliers
La Chaux-de-Fonds, Malakoff
La Chaux-de-Fonds, Espacité
La Chaux-de-Fonds, Gare CFF
La Chaux-de-Fonds, Grand Pont
La Chaux-de-Fonds, XL Bowling*
Crêt-du-Locle
Le Locle, Verger (Pyramide)
Le Locle, Croisette
Le Locle, Place du Marché

Départ : Le Locle, Technicum (2h00)
Le Locle, Jardin-Klaus
Le Locle, Croisette
Le Locle, Verger (Pyramide)
Crêt-du-Locle
La Chaux-de-Fonds, XL Bowling*
La Chaux-de-Fonds, Grand Pont
La Chaux-de-Fonds, Gare CFF
La Chaux-de-Fonds, Malakoff
Fontainemelon, Ferme Matile
Cernier

Arrivée : Le Locle, Technicum

Fontaines
Boudevilliers
Neuchâtel, Vauseyon
Arrivée : Neuchâtel, Place Pury

*sur demande

Tarif et coûts d'exploitation

Le système de tarification prévoit la reprise du système habituellement utilisé sur les lignes actuellement exploitées par l'Association Noctambus, soit un billet unique de CHF 7.— par course, sans reconnaissance des titres de transports (Onde Verte, demi-tarif CFF, AG CFF).

Après la période d'essai, conformément aux exigences formulées par l'Office fédéral des transports (OFT), la poursuite de la prestation passera obligatoirement par la reconnaissance des titres de transports usuels (AG, demi-tarif, abonnements Onde Verte) et donc une intégration dans la Communauté tarifaire intégrale.

Le marketing et la communication sont des aspects-clés du succès de cette nouvelle desserte. Conscientes de l'enjeu, les entreprises du consortium se sont engagées à débloquer un budget marketing spécifique annuel destiné à la promotion de cette ligne de transports. Des contacts sont par ailleurs en cours avec l'Association Noctambus afin de définir une collaboration en la matière.

L'exploitation de lignes nocturnes nécessite de garantir la sécurité des chauffeurs et des passagers à travers l'accompagnement des trajets par un agent de sécurité. Cette mesure est une condition posée par les entreprises de transports pour assurer l'exploitation de la ligne. Cette prestation sera gérée en sous-traitance par les entreprises de transports dans le cadre du mandat donné par l'Association Réseau des Trois Villes.

Les discussions menées par la Commission "mobilité et urbanisme" avec le Service cantonal des transports a permis d'aboutir à la participation de l'Etat de Neuchâtel à hauteur de 20% des coûts non couverts, à l'instar du soutien cantonal en faveur des lignes Noctambus en exploitation. Compte tenu du contexte connu lié au financement des transports publics, ce soutien n'a pu à ce jour être garanti que pour l'année 2011 et devra faire l'objet d'une nouvelle validation pour les années 2012 et 2013.

Du point de vue des coûts d'exploitation et de leur financement, l'exploitation de cette ligne se présente de la manière suivante (base annuelle) :

92 soirs à Fr. 1'300.— TTC/soir, (y compris frais de sécurité)	Fr. 119'600.—
./. recettes estimées (20%)	Fr. 23'920.—
Coûts non couverts par les recettes (estimation)	Fr. 95'680.—
./. participation de l'Etat de Neuchâtel (20% des coûts non couverts)	Fr. 19'136.—
Coûts prévisionnels non couverts, à répartir entre les membres du Réseau des Trois Villes	Fr. 76'544.—

La répartition des coûts non couverts sera réalisée sur la base d'une clé de répartition établie sur la base de la population au 31.12.2010, se présentant de la manière suivante (estimation)* :

	Population au 31.12.2010	Clé de réparti- tion des coûts	Répartition des coûts non couverts
La Chaux-de-Fonds	37'533	46.7%	Fr. 35'746.—
Le Locle	10'052	12.5%	Fr. 9'568.—
Neuchâtel	32'819	40.8%	Fr. 31'230.—
Total	80'404	100%	Fr. 76'544.—

*Les chiffres susmentionnés se basent sur une hypothèse de couverture des coûts d'exploitation à hauteur de 20% par les recettes liées à la vente de billets.

A des fins de simplification administrative, la clé de répartition des coûts non couverts est fixée pour la durée de la période d'essai.

Une évaluation concernant l'utilisation de la ligne et ses coûts sera réalisée régulièrement, assurant ainsi la prise rapide des éventuelles mesures correctrices qui pourraient s'avérer nécessaires.

En conclusion, à l'instar d'autres régions (Val-de-Travers–Neuchâtel–Val-de-Ruz), l'instauration d'une desserte nocturne en transports publics entre les villes permettra de rapprocher les bénéficiaires de l'offre culturelle et festive particulièrement riche entre les trois villes, tout en favorisant l'attractivité et les synergies entre les différents centres et lieux d'activité. Elle permettra de surcroît de renforcer la sécurité des usagers, en contournant par exemple le recours mal approprié à des véhicules privés, ou d'améliorer le confort des citoyens, en évitant l'attente du « premier » train. Cette nouvelle ligne reliant les trois villes permettra assurément de répondre aux attentes de la population.

Règle du "Prendre avec"

Le postulat des groupes socialistes du Locle, par M. Florian Jaccard, de La Chaux-de-Fonds par Mme Silvia Locatelli et de Neuchâtel par M. Matthieu Béguelin, intitulé: "Pour une meilleure utilisation des transports publics : introduction de la règle du Prendre avec" se présente de la manière suivante :

"A Berlin, la voiture est rare et les nuisances qu'elle provoque (bruit, pollution, etc.) également. Les sorties en couple, les virées en famille, se font systématiquement en métro ou en bus, plutôt qu'en voiture. L'explication est simple : les jours de la semaine dès 20h, et les dimanches et jours fériés, les titulaires d'un abonnement hebdomadaire, mensuel ou annuel peuvent emmener avec eux un adulte, deux enfants et même un chien. Force est de constater qu'hors des heures de pointe, contrairement à ceux de Berlin, nos bus circulent trop souvent quasi à vide. Cela peut et doit changer, en particulier si on tient compte du fait que les sociétés de transports publics sont financées par les collectivités publiques.

Afin de :

- favoriser le transfert modal de la voiture vers les transports publics
- réduire les nuisances induites par les voitures en ville
- réduire le coût des transports < courte distance > pour les familles
- obtenir une meilleure utilisation des bus hors des heures de pointe (soir et week-end).

Les groupes socialistes des trois Conseils Généraux des villes du Locle, de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, dans le cadre des développements futurs de la Communauté tarifaire Onde Verte, demandent aux exécutifs d'étudier tous les moyens à leur disposition, en particulier leurs participations dans les conseils d'administrations et/ou leurs relations avec les sociétés de transports publics, pour obtenir qu'une règle du "Prendre avec" soit introduite sur le réseau de transports publics desservant les territoires communaux.

Concrètement, bien des personnes n'utilisent que peu les transports publics pour la simple raison qu'ils ne peuvent pas emmener de passagers. Afin de lutter contre cet état de fait, nous demandons à nos exécutifs d'étudier les voies et moyens :

- de créer un nouveau type de titre de transport Onde Verte reprenant de manière plus large les possibilités offertes par la "carte junior" au niveau national (par exemple : gratuité de la carte, extension de l'âge limite au-delà de 16 ans, possibilité pour les enfants de voyager avec d'autres adultes que leurs parents, etc.);
- d'offrir, à l'instar de ce qui se fait à Berlin, à tout porteur d'un abonnement la possibilité d'inviter deux passagers à "partager son transport public" hors des heures de pointe (par exemple les samedis et dimanches, et dès 19h00 en semaine).

Avec de telles possibilités, les transports publics gagneraient en compétitivité par rapport aux transports individuels. On pourrait donc espérer voir leur utilisation augmenter de manière substantielle".

Parallèlement aux travaux liés au lancement d'une ligne de bus nocturne entre les trois villes, la Commission "mobilité et urbanisme" du Réseau a rapidement entamé des négociations avec ses partenaires, notamment la Communauté tarifaire intégrale neuchâteloise (CTNE), en charge de Onde Verte, particulièrement concernée par ce projet.

Suite à une première approche conjointe, la Commission a décidé de confier un mandat à la CTNE, sous la coordination du Service cantonal des transports, pour identifier les nouvelles prestations que cette démarche impliquerait en lien avec la mise en œuvre du concept "Prendre avec". L'objectif initial visait la mise en place de nouvelles prestations dès 2011 dans le cadre de la CTNE.

La charge de travail et les changements de personnes au sein de la CTNE n'ont pas permis de tenir les délais initialement espérés. Des négociations ont néanmoins pu être menées en 2010 et en début 2011 en lien avec l'étude de divers scénarios.

Les réflexions de la Commission ont abouti au constat suivant :

- la nécessité de procéder par étape : le modèle du "Prendre avec", en tout cas dans un premier temps, doit faire l'objet d'une phase-test pour la période de soirée (dès 19h00) et les fins de semaine,
- afin d'assurer son attractivité et sa faisabilité, sa mise en œuvre doit s'intégrer dans l'existant et être simple d'accès, éliminant l'option de la création d'un billet spécifique supplémentaire,
- l'offre doit être suffisamment attractive pour favoriser l'utilisation des transports publics au moment de devoir choisir entre véhicule privé et transports publics,
- l'introduction de cette mesure suppose la volonté de mener une action entrepreneuriale visant à promouvoir les transports publics et à renforcer leur pénétration sur le marché des mobilités urbaine et régionale,
- le potentiel de recettes nouvelles liées à l'augmentation du transfert modal doit être pris en considération dans la démarche entreprise,
- afin de rendre financièrement réaliste son introduction, le "Prendre avec" supposera une participation financière non dissuasive de l'utilisateur, complétée si nécessaire par une intervention des collectivités publiques,
- la concrétisation de cette mesure suppose des négociations préalables spécifiques avec les compagnies de transports nationales actives dans notre canton.

Sur cette base, la Commission "mobilité et urbanisme" a décidé de mandater, lors de sa séance du 27 avril 2011, la CTNE afin d'approfondir l'analyse de marché d'un modèle proche de celui adopté par la Ville de Berlin (D), qui permettrait au détenteur d'abonnement "Onde Verte" d'intégrer l'option "Prendre avec" dans son abonnement. Un modèle assimilable à l'abonnement "Voie 7" proposé par les CFF (destiné aux jeunes de moins de 26 ans voyageant entre 19h00 et 05h00) fera également l'objet d'une analyse détaillée.

Le calendrier des travaux prévoit l'établissement d'un rapport détaillé par la CTNE à l'attention de la Commission "mobilité et urbanisme" du Réseau des Trois Villes d'ici l'automne 2011. Des solutions concrètes pourront dès lors être étudiées d'ici fin 2011 et des décisions prises dans le courant du premier trimestre 2012 avec une mise en œuvre planifiée pour juin ou décembre 2012, en fonction des contraintes techniques.

Un rapport d'information concernant la mise en œuvre du concept sera présenté aux Autorités législatives du Réseau des Trois Villes dans le courant 2012.

Gratuité/arrangement forfaitaire des transports publics pour les étudiants et des apprentis

Le postulat du groupe PopVertsSol de Neuchâtel, présenté également par les Verts et le POP de La Chaux-de-Fonds, par les Verts et le POP du Locle, intitulé "Mesures concernant la formation" se présente ainsi :

"Les représentants de la commune de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle sont invités à proposer une modification du contrat d'agglomération du Réseau des Trois Villes ayant la teneur suivante :

Avenant au contrat d'agglomération

Article 18 (nouveau) "Mesures concernant la formation" :

Gratuité des transports publics ou arrangements forfaitaires pour les apprentis et les étudiants appelés à se déplacer dans le canton pour suivre leur formation".

Ce postulat est accompagné du développement écrit suivant : "Les restructurations voulues par le Conseil d'Etat et acceptées par le Grand Conseil, impliquent des regroupements d'Ecoles, et des déplacements des lieux de formation, ce qui implique une plus grande mobilité des élèves. Considérant que les frais qui en résultent augmentent sensiblement le coût des formations ainsi que la charge des familles, nous proposons au Réseau des Trois Villes de négocier la prise en charge de ces frais de déplacement avec l'Etat, afin de faciliter la mobilité à l'intérieur de son espace de formation".

Conformément à la volonté exprimée par les Autorités législatives des trois villes, le Comité directeur de l'Association Réseau des Trois Villes a interpellé le Conseil d'Etat afin d'intégrer cette nouvelle mesure (à l'instar de la nouvelle ligne de bus nocturne desservant les trois villes et de la règle du "Prendre avec") dans le contrat d'agglomération lors de sa séance du groupe de pilotage du 29 avril 2010.

A cette occasion, les parties avaient convenu que cette mesure devait faire l'objet d'une proposition interdépartementale, entre le Département de la gestion du territoire (DGT) et le Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS), en collaboration avec les villes.

Les démarches entamées avec le Conseil d'Etat ont malheureusement été freinées par les changements intervenus au sein du Gouvernement cantonal lors du 2^{ème} semestre 2010. Dans ce contexte, la séance du groupe de pilotage prévue avec le délégué du Conseil d'Etat, initialement fixée en décembre 2010, a été renvoyée en mars 2011, puis finalement reportée à la demande du représentant du Conseil d'Etat nouvellement désigné, chef du Département de la gestion du territoire. Cette rencontre devrait avoir lieu dans le courant de l'été 2011.

Dans l'intervalle, la Commission "mobilité et urbanisme" a poursuivi ses discussions avec les partenaires techniques (Service cantonal des transports, Onde Verte). Compte tenu de l'importance des travaux qui devraient être engagés par les partenaires techniques pour élaborer des scénarios en la matière, la commission a souhaité au préalable réaliser un travail politique. Il devrait permettre de déboucher sur un consensus entre le Réseau des Trois Villes et l'Etat, sur les mesures à mettre en œuvre en la matière, afin de pallier les conséquences financières pour les familles

liées aux décisions des Autorités cantonales de centraliser la localisation des filières de formation professionnelle.

Dans ce contexte, la Commission analysera, dès septembre 2011, de manière détaillée les systèmes de subventionnement actuellement en cours dans les trois villes dans l'objectif d'harmoniser leur pratique en la matière. Il est à noter par ailleurs que les Villes de la Chaux-de-Fonds et du Locle ont supporté entièrement, sans participation de l'Etat, l'augmentation (CHF 30.— par année) des abonnements Onde Verte sur l'ensemble des zones, et ce afin de ne pas péjorer les utilisateurs.

Dès lors, la Commission adressera, à nouveau, à la rentrée des vacances d'été 2011, un courrier à l'attention de M. Philippe Gnaegi, chef du Département de l'Education, de la Culture et des Sports (DECS) et de M. Claude Nicati, chef du Département de la Gestion du territoire (DGT), afin d'obtenir une position de principe quant à l'ouverture d'une négociation et la définition des modalités d'interventions possibles destinées à régler la question des surcoûts occasionnés pour les étudiants et apprentis en lien avec la politique cantonale.

Comme pour le postulat précédent, un rapport détaillé sera présenté en 2012.

Conclusion

Comme vous l'aurez compris, nous sommes convaincu de la nécessité de poursuivre nos efforts en matière de gestion de la mobilité et, plus particulièrement, de promotion des transports publics.

Les différentes mesures, et en particulier celles liées à l'instauration d'une ligne de bus nocturne desservant le Réseau des Trois Villes, sont attendues par une partie de la population.

De plus, ces mesures prennent toute leur importance et tout leur sens dans la perspective de la mise en œuvre de la stratégie RUN, de la création d'une seule agglomération multipolaire et du projet TransRUN.

Par ailleurs, nul doute que la restructuration des filières de formation voulue par le Conseil d'Etat et avalisée par le Grand Conseil engendrera une mobilité toujours plus importante des étudiants et des apprentis et, par conséquent, la mise en œuvre de mesures d'accompagnement.

Des réponses devront être apportées par les autorités cantonales et communales afin de pallier les conséquences financières provoquées par ces mesures, supportées par les familles.

La mise en exploitation d'une ligne de transports publics nocturne reliant Le Locle, La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel constitue une nouvelle étape importante de la collaboration instaurée au sein du Réseau des Trois Villes dans le domaine de la mobilité. Elle marque une mise en œuvre concrète du contrat d'agglomération signé conjointement par le Réseau des Trois Villes et le Conseil d'Etat.

L'établissement dans le courant 2011 d'un modèle introduisant la règle du "Prendre avec" dans le cadre de la Communauté tarifaire intégrale laisse entrevoir une nouvelle manière de promouvoir l'utilisation des transports publics, sous réserve de

l'évaluation et des conclusions tirées par la Commission et ses partenaires techniques.

Concernant l'accessibilité des transports publics en faveur des étudiants et des apprentis, cette mesure fera l'objet de négociations complémentaires avec le Conseil d'Etat qui n'ont pu aboutir à ce jour, faute d'interlocuteur. Elle passera également par l'harmonisation des pratiques au sein des trois villes et donc l'établissement d'une stratégie commune en la matière. Des négociations et des propositions, dans un cadre financier forcément contraignant, devront être établies d'entente avec les autorités cantonales et la CTNE, avec des conclusions à l'appui attendues pour 2012.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres des Conseils généraux

- **de prendre acte de la réponse à la motion "Pour un noctambus inter-villes" et de procéder à son classement,**
- **de prendre acte du présent rapport d'information intermédiaire concernant les deux postulats mentionnés en titre, dans l'attente d'un rapport final qui sera établi dans le courant 2012.**

Réseau des Trois Villes, juin 2011

Au nom du Conseil communal de La Chaux-de-Fonds	
Le président,	Le chancelier,
Pierre-André Monnard	Thibault Castioni

Au nom du Conseil communal du Locle	
Le président,	Le chancelier,
Denis de la Reussille	Patrick Martinelli

Au nom du Conseil communal de Neuchâtel	
Le président,	Le chancelier,
Daniel Perdriat	Rémy Voirol

Annexe 1

Cette annexe complète le rapport à l'attention des conseillères et conseillers généraux chaux-de-fonniers sur les thèmes figurant usuellement à la fin des rapports que l'exécutif adresse au législatif.

Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législature

La mise en service d'une ligne de bus nocturne reliant les villes du Locle, de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel s'inscrit à la fois dans la stratégie du Réseau urbain neuchâtelois (run) et dans la volonté de renforcer les prestations à caractère urbain, deux éléments inclus dans les lignes directrices du programme de législature 2008-2012.

Subventions

L'Etat a confirmé sa participation au projet de ligne de bus nocturne à hauteur de 20 % des coûts non couverts par les recettes, estimés à CHF 19'136.-.

Conséquences sur les finances

Le coût annuel de la ligne de bus nocturne non couvert par les recettes ou par les subventions de l'Etat est estimé de façon pessimiste à CHF 76'544.-. La part à charge de La Chaux-de-Fonds représente ainsi CHF 35'746.- pour un exercice complet. Elle figurera au budget 2012 sous la rubrique "transports". Le montant relatif aux derniers mois de l'exercice 2011 (août à décembre, soit environ CHF 15'000.-) n'avait naturellement pas été budgété. L'octroi de ce crédit extra-budgétaire relève de la compétence du Conseil communal qui a libéré ce montant en mai 2011.

Conséquences sur les ressources humaines

Aucune conséquence sur les ressources humaines des trois Villes n'est à attendre des mesures présentées dans ce rapport.

Collaboration intercommunale

Répondant à une motion et des postulats déposés conjointement dans les Conseils généraux des trois Villes, faisant suite à la première séance commune des trois Conseils généraux et élaborées conjointement pas les trois exécutifs en partenariat avec les compagnies de transport et l'Etat, les réponses apportées par le présent rapport prévoient notamment une nouvelle liaison physique par les transports publics entre les principaux pôles du Réseau urbain neuchâtelois (run). Elles constituent dès lors une magnifique illustration du travail politique concret que peuvent et veulent réaliser les autorités du Locle, de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds lorsqu'elles évoquent la construction du RUN.

Éléments relatifs au développement durabled) aspects environnementaux

La promotion des transports publics, en tant qu'alternative aux déplacements individuels, constitue une contribution à la réduction des nuisances environnementales. En incitant les jeunes à emprunter les transports publics pour leurs activités de divertissement, la nouvelle ligne nocturne est aussi en mesure d'influencer les habitudes d'une nouvelle clientèle des transports publics. Elle offre donc une contribution à la mobilité durable non seulement à court terme, mais aussi à plus longue échéance.

e) aspects sociaux

La mise en place d'un service de transports publics nocturne lié à des activités de divertissement en fin de semaine est aussi une contribution à la sécurité routière.

f) aspects économiques

De façon marginale, l'offre mise en place pourrait constituer une amélioration des conditions-cadres pour les acteurs économiques de la vie nocturne des trois villes du canton.

M. Andy Favre, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. L'avis du groupe UDC est mitigé sur ce rapport. Si nous sommes tout à fait acquis à l'idée de promouvoir des transports publics, certaines interrogations subsistent sur les plans organisationnel et financier des projets avancés.

Concernant le Noctambus, il a été annoncé que l'Etat de Neuchâtel a décidé de se retirer du projet d'agglomérations. Y aura-t-il des conséquences pour ce projet ?

Par ailleurs, nous apprenons que le Noctambus s'arrêtera dans trois villages du Val-de-Ruz. Pourquoi les villages concernés ne participent-ils pas financièrement à ce projet ?

Dans le même ordre d'idées, dans pareille situation, nous parlons plus volontiers de l'agglomération du Littoral plutôt que de la Ville de Neuchâtel elle-même. Pourquoi ne pas calculer la participation financière, dans cet état d'esprit, dans la mesure où les habitants des autres communes du Littoral neuchâtelois profiteront, elles aussi, du Noctambus.

En faisant un petit calcul, on s'aperçoit que 37 personnes par soir utiliseraient le Noctambus, du moins selon les chiffres du rapport. Dans ce cas, est-il vraiment nécessaire de se servir d'un bus de 75 places ?

Au sujet de la sécurité, nous ne sommes pas persuadés qu'un agent de sécurité seul puisse gérer d'éventuels débordements. Il faut, en effet, s'attendre à passablement de déprédations et d'altercations, dans la mesure où les usagers n'auront pas à restreindre leur consommation d'alcool.

Passons, à présent, à la règle du *prendre avec*. À Berlin, elle commence à 20h et cela, uniquement un dimanche. Dans le rapport, on nous dit qu'il est envisagé de l'appliquer dès 19h, les vendredis, samedis et dimanches. Pour quelles raisons cherche-t-on à être plus royalistes que le roi ? Dans le rapport, on nous montre le système de Berlin. Pourquoi ne pas le reprendre tel quel ?

Contrairement à ce que dit le postulat du PS, j'aimerais ajouter que si les Berlinoises utilisent davantage les transports en commun que les Chaux-de-Fonniers, c'est plutôt parce qu'il est difficile de circuler en voiture dans les grandes villes et que les transports publics y sont très développés et non pas parce que l'on y introduit simplement la règle du *prendre avec*.

Pour terminer, concernant la gratuité des transports pour les étudiants, l'idée est bonne. Mais, nous ne souhaitons pas qu'il s'agisse d'une règle systématique, comme présenté dans le rapport. Nous préfererions une étude au cas par cas qui n'accorderait cette aide qu'aux personnes qui en ont réellement besoin. Pourquoi ne pas le faire à travers les bourses d'études ? Je vous remercie de vos réponses.

M. Karim Boukhris, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je signale que le Réseau urbain neuchâtelois, ce n'est pas que le

TransRun, mais la construction d'une agglomération. Je trouve que les trois rapports présentés ici vont tout à fait dans le sens de la construction d'une nouvelle agglomération dans le canton de Neuchâtel.

Ces trois motions/postulats vont vers une plus grande attractivité des transports publics et donc, vers un transfert modal.

Le Noctambus est une concrétisation, dont nous espérons tirer un bilan positif à la fin 2013. Cela peut éviter de longues attentes aux gares, pendant la nuit, avec les déprédations qui vont avec. Cela peut également éviter de prendre la voiture pour se rendre à une manifestation dans une autre des trois villes et éviter le retour, en fin de soirée, avec la voiture.

Le coût me paraît assez léger (CHF 33'000.– pour la Ville de La Chaux-de-Fonds). Je ne pense pas que cela doit nous poser un gros problème et espère que, lorsque nous tirerons le bilan de cette expérience, nous pourrions recalculer le coût de ce Noctambus, s'il est utilisé par d'autres villes, c'est à voir en fonction de l'utilité.

Concernant la règle du *prendre avec*, je trouve un peu prématuré de se prononcer, étant donné que la réalisation se fera plus tard. Néanmoins, nous espérons que le calendrier annoncé soit respecté (en juin ou décembre 2012) et que nous puissions avoir une vision neuve de ce principe que nous trouvons bon.

Nous sommes tout à fait d'accord avec le principe de la gratuité ou les arrangements forfaitaires pour les étudiants et apprentis. La centralisation et le regroupement de certaines écoles répondent à un certain désir de rationalisation de l'État. Cette rationalisation a un coût pour les familles. Ainsi, il serait souhaitable que l'État intervienne et soutienne ces familles, puisqu'il est le seul bénéficiaire de cette rationalisation et que ce n'est pas aux familles d'en payer le prix.

Il faut également souligner l'effort fourni par les Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle qui versent de l'argent pour compenser la hausse des prix des abonnements.

Nous souhaitons qu'une décision intervienne rapidement et sans nouveaux retards, comme en automne 2010.

Globalement, le groupe POP prend acte, avec plaisir, de ce rapport, tout en espérant que les points qui ne sont pas encore réalisés aujourd'hui puissent l'être rapidement. Je vous remercie de votre attention.

M. Laurent Duding, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous avons demandé un débat long, est-ce bien juste ?

La remise du rapport d'information des Conseils communaux aux Conseil généraux du Réseau des trois villes nous réjouit particulièrement: Il aura fallu à peine plus de deux ans pour concrétiser la motion déposée par les groupes socialistes des législatifs concernés demandant la mise en place d'un Noctambus reliant le Locle, La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel, durant la nuit, en fin de semaine.

Dans la mesure où ce projet est le fruit d'une large concertation entre les Exécutifs des 3 Villes et les partenaires en présence, nous relevons, avec satisfaction, que notre proposition déposée et soutenue en mars 2009 se conclut rapidement par une mesure concrète. Oui, du concret, c'est bien cela qu'il faut présenter à notre population largement déconnectée du Réseau Urbain Neuchâtelois (RUN). Nous constatons que quand la volonté est là, les choses bougent : la mise en place du Noctambus est, en ce sens, un signal fort et positif face aux attentes et pas seulement à celles des jeunes. En parlant du RUN, force est de constater que ce sont les Villes, notamment au travers du Réseau 3 villes, qui font le Réseau Urbain Neuchâtelois, l'État étant actuellement incapable de communiquer clairement ses options et sa vision en la matière.

La discussion de ce soir est, pour nous, l'occasion de rappeler l'importance de la communication, afin de promouvoir, rapidement et dès son introduction, la mise en place de cette offre supplémentaire en matière de transport public. Nous attendons donc, avec intérêt, le développement d'un marketing attractif permettant un démarrage dans des conditions optimales du Noctambus, lors de la Plage des 6 Pompes à la fin du mois de juillet prochain.

A notre avis, la réussite de l'opération dépendra de la publicité faite autour de ce nouveau concept. En ce sens, il nous paraît essentiel d'associer, autant que possible, les organisateurs d'événements sportifs, culturels et festifs. En effet, il faudra véritablement impliquer les acteurs en présence, pour que le Noctambus fasse mouche. On pourrait même imaginer, à terme, une plus grande coordination de l'offre, favorisant contacts et échanges au sein de l'agglomération urbaine neuchâteloise.

Le groupe socialiste s'est interrogé sur les raisons qui ont poussé nos autorités à opter pour une tarification lors de la période test. N'aurait-il pas été souhaitable d'appliquer la reconnaissance des abonnements dès l'introduction du Noctambus ? Dans le même ordre d'idées, on pourrait même rêver, à terme, de billets combinés incluant événements culturels ou sportifs et aller-retour en transport public.

En page 6 du rapport, la lecture de l'horaire proposé nous interpelle. Y-a-t-il une motivation particulière qui pousse, d'emblée, à proposer deux liaisons du Haut vers le Bas du canton avec un retour de Neuchâtel au Locle ? Sans préjuger des éventuels perdants ou gagnants de l'opération, nous constatons simplement que cette option va dans le sens d'une dynamique de concentration des activités vers le Littoral.

Nous comptons, par conséquent, sur nos autorités pour ajuster, en fonction des besoins, l'offre introduite dès la fin du mois de juillet 2011. Le potentiel des Montagnes, en matière d'offre culturelle, sportive et gastronomique est grand. Soyons attentifs à cet aspect en créant les conditions-cadres adaptées au plein développement de ces activités. Dans le même ordre d'idée, nous regrettons pleinement le fait qu'actuellement aucune

liaison digne de ce nom ne soit proposée entre La Chaux-de-Fonds et le Val-de-Travers.

Enfin, pour ce qui est du postulat et de l'interpellation déposés en mars 2009 conjointement avec la motion Noctambus, nous prenons acte du fait que des informations complémentaires nous seront fournies courant 2012. Nous regrettons cependant que notre postulat n'ait apparemment pas trouvé meilleur écho: la mesure du "prendre avec", introduite de longue date à Berlin, nous semble en effet relativement facile à réaliser même s'il est vrai qu'il s'agit bien d'une manière radicalement nouvelle de promouvoir l'utilisation des transports publics. Cohérents avec notre volonté de promotion des transports publics, nous préférons susciter de l'intérêt pour les infrastructures existantes en remplissant le matériel roulant plutôt que de regarder passer des trains souvent désertés en dehors des heures de pointe. De notre point de vue, la donne est claire: il s'agit d'une mesure simple pour promouvoir l'attractivité des transports publics de notre région.

Vous l'aurez compris, nous serons très attentifs aux prochains éléments communiqués sur ces demandes en suspens.

De l'avis du groupe socialiste, on devrait mener une large réflexion sur la tarification. Des mesures en faveur des familles devraient notamment être introduites rapidement. La promotion des transports publics ne s'inscrit pas seulement dans une optique de développement durable, mais également dans une réalité sociale : beaucoup de nos concitoyens doivent faire de grands sacrifices pour financer leur voiture souvent indispensable... Les trois objets dont il est question dans ce rapport sont politiquement et socialement importants; ils contribuent à offrir une alternative réaliste au transport individuel, donc à potentiellement améliorer le pouvoir d'achat de nos concitoyens! Reste que même si ces projets s'avèrent une réussite, il y a encore du chemin à mener pour que le transfert modal puisse véritablement s'opérer.

Nous profitons du débat de ce soir pour revenir sur les incidents réguliers survenus à de nombreuses reprises dernièrement sur la ligne CFF Le Locle/Neuchâtel notamment aux heures de pointe du matin au départ de La Chaux-de-Fonds. Ces couacs mettent véritablement à mal l'image des transports publics. A l'heure où le projet TransRun sort du bois et se dévoile petit à petit au public (projet que nous soutenons par ailleurs pleinement), notre groupe demande instamment un programme d'amélioration progressif et régulier de l'offre, ce avant la concrétisation de la mesure phare du Réseau Urbain Neuchâtelois.

Dans ce sens, nous serons très attentifs à la concrétisation de l'intensification de la cadence annoncée pour le mois de décembre 2011 avec l'introduction du nouvel horaire CFF. Pour rappel, de nouveaux départs du Locle, respectivement de La Chaux-de-Fonds en direction de Neuchâtel devraient être proposés le matin en semaine. De l'avis du groupe socialiste, la promotion et le développement des transports publics passent par la

prise d'un ensemble de mesures qui ne peuvent attendre 2020. Dépassons le discours et présentons à la population de vraies propositions concrètes; la mise en place du Noctambus reliant les Villes du Haut et du bas du canton en est une!

Nous prendrons acte du rapport et remercions le Conseil communal pour le travail mené et pour les réponses apportées à nos questions. Merci de votre attention.

M. Claude-André Moser, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe PLR a pris connaissance avec intérêt du rapport.

Il nous paraît important que le volet *marketing* soit développé, si l'on veut que ce projet soit utilisé. Il est moins *fun* de rentrer sagement en bus que de disposer d'une voiture individuelle, surtout si l'on est à une période de la vie où l'on n'est pas toujours conscient des dangers.

Nous aussi avons été étonnés de ces deux départs de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds. Nous nous demandons ce que devient le bus. Sur le plan pratique, il semble logique que le bus retourne d'où il est parti et que l'on puisse en profiter.

Il est bien que la sécurité des chauffeurs soit assurée. Le coût global (CHF 35'746.-) est le coût médical d'un accident grave. Il y a donc un vrai gain, si nous évitons un accident, sans compter les autres conséquences d'un accident.

Concernant la répartition des coûts, nous pourrions imaginer de demander une participation à d'autres collectivités. Mais, cette clef de répartition paraît simple et logique, d'autant plus que le Val-de-Ruz bénéficie aussi d'une autre desserte. Nous sommes donc satisfaits de cette répartition.

L'idée de la *gratuité avec* est un concept intéressant, mais un peu large, surtout s'il était étendu à 2 personnes. Une *réduction avec* nous paraît plus adéquate.

Pour ce qui est des réductions dans l'optique de soulager les familles, nous pensons globalement que le problème peut être réglé par la fiscalité des personnes physiques. Il s'agit vraiment d'un petit problème de dépenses. Quand on pense à ce que coûte une soirée (une vodka, un concert...) le coût du transport ne représente que peu de choses dans la globalité du budget.

Le groupe PLR acceptera ce rapport. Nous demandons cependant que, si l'introduction de ce bus se révélait ne pas correspondre aux attentes (ce qui serait dommage et montrerait peut-être une mauvaise communication), l'expérience soit rapidement abandonnée, après analyse des causes de l'échec.

Mme Marie-Claire Pétremand, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Les Verts ont pris connaissance, avec intérêt, de ce rapport d'information, même s'ils l'ont trouvé assez vague et général par

endroits. Il est vrai que répondre à la fois à une motion et à deux postulats n'est pas forcément chose aisée.

Nous nous demandons par exemple :

- ~ quelles sont les mesures concrètes visant l'essor des transports publics qui ont été intégrées dans le contrat d'agglomération par l'Association Réseau des Trois Villes,
- ~ comment la promotion des transports publics est faite par cette association au sein du RUN,
- ~ et finalement par quelles actions politiques concertées cette volonté politique se traduit.

Les Verts se réjouissent de la mise à l'essai d'une ligne de bus nocturne desservant les trois villes. Ils espèrent que l'information, concernant cette nouvelle offre, sera faite largement grâce à l'effort de marketing et de communication qui est promis. Lors de la Fête des vendanges, par exemple, on a pu constater, à plusieurs reprises, que les gens faisaient des confusions concernant les jours où l'offre supplémentaire de trains était proposée.

Malheureusement, il ne suffit pas d'améliorer les transports publics ou de créer de nouvelles offres pour obtenir un report modal, autrement dit pour que des automobilistes renoncent à utiliser leur voiture. Avec cette nouvelle offre, nous permettrons à ceux qui rentraient avec le dernier train de rentrer plus tard et améliorerons le confort de ceux qui attendaient le premier train du matin pour rentrer. Mais combien de personnes renonceraient à utiliser leur voiture grâce à cette nouvelle ligne ?

Malgré tout, le succès est probable et il faudra alors se poser la question de passer du bus au train, du fait que le train offre 250 places au lieu de 75 et qu'aujourd'hui l'automatisation de l'infrastructure ferroviaire ne nécessite plus que la présence d'un mécanicien.

Nous pourrions aussi réfléchir à mettre à l'horaire des trains qui circulent actuellement à vide, le soir à 0h25 du Locle à La Chaux-de-Fonds et le matin à 4h30 de La Chaux-de-Fonds au Locle.

La règle du *prendre avec*, basée sur le constat de ce qui se passe à Berlin, est intéressante, mais il ne faut pas s'illusionner : les conditions d'utilisation de la voiture, dans les grandes villes, sont systématiquement plus contraignantes qu'à La Chaux-de-Fonds. Si donc à Berlin les virées en famille se font davantage en métro ou en bus qu'en voiture, il serait naïf de s'imaginer que cela est uniquement dû à la possibilité d'emmener une ou plusieurs personnes avec soi !

L'utilisation accrue des transports publics est due à la coordination de plusieurs mesures parmi lesquelles, forcément, une politique du stationnement restrictive.

Cela signifie que rendre simplement l'offre de transports publics plus attractive ne suffit pas, ni non plus la volonté entrepreneuriale que certains

appellent de leurs vœux au sein des transports publics. Il faut nécessairement des mesures conjointes contraignantes à l'égard de l'utilisation de la voiture. Sinon, on n'obtient pas un report modal, mais seulement un accroissement de la mobilité.

En conclusion nous espérons que le Conseil d'Etat s'engagera dans la réflexion concernant les coûts des déplacements pour les étudiant(e)s et répondra présent aux séances.

Le groupe des Verts prendra acte du présent rapport. Je vous remercie.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je vous remercie de l'accueil réservé à ce rapport, même s'il n'appelle pas de vote formel d'un arrêté au terme du débat.

Il s'agissait pour nous de répondre rapidement à l'injonction quasi historique, faite en trois parlements, d'étudier ces questions liées à la mobilité et surtout, de passer aux choses concrètes, dans la mise en œuvre du Réseau urbain neuchâtelois. Ce sont des mesures qui ne sont pas purement institutionnelles ou organisationnelles, mais qui permettent à la population de voir concrètement, par des prestations qui lui sont directement destinées, la concrétisation de cette agglomération. Il était difficile de faire mieux comme sujet que celui des liens physiques entre les trois pôles de cette agglomération.

Il s'agit d'améliorer la sécurité de ces transports nocturnes et de viser la clientèle de demain. Les jeunes gens, qui se déplacent aujourd'hui par les transports publics, sont ceux qui pourront opter pour les transports publics, dans leurs déplacements professionnels, demain, car ils en auront pris l'habitude et découvert les avantages.

Il s'agissait aussi, dans notre esprit, de valoriser les efforts faits par les acteurs privés de la vie nocturne. Souvent, ceux-ci dépensent beaucoup d'argent et d'énergie et, l'idée de leur offrir un public plus large, qui est celui de l'ensemble de l'agglomération, pour fréquenter leurs manifestations et établissements, était aussi sous-jacente à la question posée par le Conseil général.

Il ne s'agit pas du premier Noctambus, puisque il en existe déjà aujourd'hui (au départ de Neuchâtel, en direction du Val-de-Ruz et du Val-de-Travers, ainsi que des dessertes en direction de La Béroche, au départ ou à destination de La Chaux-de-Fonds, en direction des Franches-Montagnes, un autre en direction du Vallon de St-Imier; il existe également un taxi-pyjama en direction des Brenets).

Cette prestation est nouvelle, dans la mesure où elle ne relie plus qu'une région à un centre, mais des centres entre eux. Cela permet de répondre à la première question sur la répartition des coûts : la Commune participe largement au financement des lignes qui la concernent directe-

ment. Le financement est prévu entre les trois villes, car nous relions trois villes. Il reste la question du Val-de-Ruz. En l'occurrence, il n'est relié que dans un sens et la complexité principale du projet tenait au nombre d'acteurs qu'il fallait mettre d'accord (la Confédération, tous les acteurs de la communauté tarifaire unique, les trois villes, l'Etat, les compagnies). Nous n'avons pas souhaité rallonger le processus en demandant une contribution aux quelques communes reliées, dans un sens seulement, avec une population relativement faible. Cela aurait assez peu modifié la clef de répartition. Nous avons privilégié la rapidité et la simplicité pour ces communes du Val-de-Ruz. Les autres communes paient leur part, compte tenu de leur participation. Pour le Val-de-Ruz, elles participent aussi à la ligne qui relie le Val-de-Ruz en direction de Neuchâtel.

Si l'on prend la population du Val-de-Ruz, divisée par 2 (car il n'est relié que dans un sens) et qu'on la compare à l'ensemble, on voit d'emblée que cela alourdirait considérablement le processus, sans apporter de grandes différences sur le plan financier.

S'agissant de la taille des bus, comme sur d'autres questions, je suis obligé d'insister sur le fait qu'il s'agit pour nous d'une mesure à caractère expérimental. Nous avançons sur une prestation totalement inconnue. Nous avons essayé d'en cerner les enjeux principaux, mais il y aura une phase d'évaluation et d'adaptation. Certains d'entre vous nous demandent d'arrêter, si cela ne fonctionne pas, d'autres de remplacer par des trains si cela fonctionne bien. Evidemment, toutes ces évolutions sont possibles et nous sommes prêts à les envisager. C'est vraiment l'évaluation qui permettra de dire dans quel sens nous devons aller. La question de la taille des bus fera également partie de cette évaluation. Pour l'instant, nous nous sommes fiés à l'évaluation faite par les compagnies, pour ce domaine, comme pour celui de la présence d'un agent de sécurité.

Les compagnies ont exigé la présence d'un agent de sécurité pour éviter la reproduction de scènes auxquelles nous avons assisté il y a un peu plus d'une année, où des jeunes démontraient les sièges d'un train reliant Neuchâtel au Val-de-Travers et les jetaient par les fenêtres.

Un seul agent semble suffire. Si cela ne suffit pas, cela fera également partie de l'évaluation.

Vous avez évoqué les questions de marketing et de communication.. Un budget est prévu, par les TRN, CarPostal et les TN, pour faire la promotion de cette mesure, en expliquer les contours, préciser les lieux de départ, d'arrivée et les horaires. Des contacts ont déjà été pris avec les organisateurs de La Plage pour que la prestation figure dans les documents de la manifestation, quand bien même nous débiterons le week-end qui précède l'ouverture de La Plage. Pour la fin de la semaine, la prestation sera en vigueur.

La mesure du *prendre avec* est une demande du Conseil général. Les Conseils communaux l'ont jugée intéressante. C'est une nouvelle manière

d'appréhender les transports publics, ce qui signifie que nous devons longuement discuter, avec l'ensemble des partenaires, sur la manière de faire passer le message de ce changement d'optique. Cette mesure est intéressante, car en l'appliquant au week-end, on l'applique à des heures où les transports publics ne sont pas les plus chargés. Il ne s'agit pas d'une nouvelle prestation, mais simplement d'embarquer de nouveaux passagers, dans des prestations qui existent. L'idée est qu'aujourd'hui, des gens qui ont une voiture pour des besoins professionnels peuvent embarquer avec eux, le week-end, leur famille. Il faut donc qu'ils puissent, comme ceux que nous encourageons toute la semaine à prendre un abonnement de transports publics pour aller travailler, avec leur moyen usuel de la semaine, embarquer leur famille, le week-end.

Dans un premier temps, nos partenaires n'y ont vu qu'un potentiel de pertes de recettes (des voyageurs voyageant gratuitement). Pourtant, ce sont des voyageurs qui, aujourd'hui, ne voyagent pas et qui ne demandent pas de bus supplémentaires. Cela donne donc lieu à beaucoup de discussions. Nous progressons sur ce terrain et avons bon espoir d'aboutir.

Il ne s'agit pas d'une gratuité complète, puisque la gratuité du *prendre avec* est envisagée moyennant un léger surcoût lors de la prise de l'abonnement. En clair, nous ajouterions par exemple CHF 10.– au coût de l'abonnement mensuel, afin de permettre de prendre des gens avec soi, le week-end. L'idée est d'éviter de devoir payer au moment où l'on prend le bus avec sa famille, mais de le prévoir lors de la prise de l'abonnement.

C'est vrai, dans les grandes villes, d'autres éléments conduisent au succès de ce type de démarches. Mais, il faut relever que les charges de trafic les plus importantes sont constatées dans notre ville, comme dans d'autres villes, aux heures de pointe des jours de semaine et le samedi. Le week-end est déjà un jour relativement chargé en termes de trafic individuel. Il y a donc une clientèle possible, au-delà des courses les plus lourdes qui justifient l'utilisation de la voiture, pour les loisirs, pour les activités de week-end. C'est notre conviction, mais, là aussi, c'est l'expérience qui nous le dira.

La mesure actuelle, en faveur des étudiants, a été introduite à l'occasion de la constitution du CIFOM, c'est-à-dire du regroupement d'écoles entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds. Nous avons considéré, à l'époque, que ces regroupements, qui permettaient à une institution d'être plus forte et de faire des économies par les synergies qu'elle produisait, n'avaient pas à être financés par des surcoûts dans les familles. C'est sur la même démarche que nous travaillons aujourd'hui, à votre initiative. Ce n'est pas parce que nous regroupons des écoles, sur le plan de l'agglomération, que c'est aux familles que nous devons envoyer la facture. Cette réflexion doit concerner toutes les familles, et pas forcément sous conditions de ressources. Il s'agit vraiment de considérer que les synergies obtenues dans un

domaine doivent permettre de financer les améliorations nécessaires pour les accompagner.

Je reviens à la question du Noctambus, avec la question de la tarification pendant la première période (période d'essai). La mesure a été relativement complexe à mettre en œuvre puisque, aujourd'hui, il y a une communauté tarifaire intégrale qui associe les trois compagnies partenaires, mais aussi les CFF, le BLS, les CJ, les autorités des cantons concernés et les autorités fédérales. Il était difficile de modifier tout le schéma de tarification pour introduire cette mesure. Nous avons donc choisi de l'introduire à l'essai, sous la forme qui vous est présentée. La Confédération a déjà signalé qu'elle exigerait, à terme, pour toutes les lignes concessionnées (et celle-ci le sera) la reconnaissance des abonnements. Même si nous pourrions les reconnaître, moyennant une légère surtaxe, nous devrions avoir un tarif différent, selon que l'on possède un abonnement ou non, lorsque l'on monte dans un NoctamRun, à terme. Pour cette période d'essai, cela nous aurait pris beaucoup de temps de faire bouger tout le dispositif de la communauté tarifaire intégrale, c'est pourquoi nous avons admis cette tarification systématique de la prestation, en-dehors de la reconnaissance des abonnements.

C'est la même chose pour les billets combinés avec les événements culturels. C'est possible, mais cela doit se négocier de cas en cas, par les promoteurs de ces événements. Je ne pense pas que ce sont des mesures générales qui pourront être adoptées par les législatifs de ce canton. Les négociations doivent vraiment intervenir de cas en cas, entre la communauté tarifaire et les organisateurs de manifestations.

Concernant les deux navettes dans un sens et une seule dans l'autre, nous ne nous sommes pas posé cette question. Nous avons calé trois navettes entre le dernier train et le premier, en considérant que peu de clientèle serait intéressée dans les deux heures qui suivent le dernier train et les deux heures qui précèdent le premier. Les chauffeurs seront aussi contents de rentrer chez eux, plutôt que de faire un trajet de plus avant de rentrer. Si nous constatons qu'il y a une demande, nous ferons des changements. De la même manière, dans les Noctambus existants, des adaptations d'horaires ont dû être faites. Je ne pense pas que cela aura un impact énorme sur la fréquentation.

Nous regrettons, avec vous, l'absence de liaisons entre La Chaux-de-Fonds et le Val-de-Travers. Les compagnies ont déjà formulé des offres pour que nous puissions combler cette lacune. Mais, nous butons sur des questions de coûts car le Conseil d'État a plutôt serré, s'agissant des transports publics. Il n'y a pas de place, aujourd'hui, pour de nouvelles prestations avec un coût important. Nous sommes vraiment sur une prestation limitée à trois relations, deux fois par semaine. Nous étions sur des coûts où nous arrivions juste à trouver une porte. Pour des prestations plus importantes, il n'y a pas de fenêtres de cette nature.

Vous avez évoqué la question des surcharges entre Le Locle et Neuchâtel. J'aimerais rappeler que ces surcharges sont, paradoxalement, le fruit d'améliorations progressives que nous avons souhaitées et pour lesquelles nous avons insisté. Vous êtes intervenus, à plusieurs reprises, sur la qualité du matériel roulant qui circulait sur la ligne Neuchâtel/Le Locle et qui n'était plus digne de relier trois villes de cette importance. Il y a une amélioration du matériel, qui a ses maladies de jeunesse, qui produit quelques incidents. Il y a d'autres inconvénients, notamment le fait qu'il y a un peu moins de places assises et que, par conséquent, aux heures de pointe, plus de monde circule debout. Il a été, en partie, renforcé, mais ne peut pas l'être tout le temps. Il est prévu, au 1^{er} janvier 2012, une navette supplémentaire. C'est la seule prestation nouvelle, d'un coût d'une certaine importance, envisagée par le Conseil d'État. Nous espérons qu'aux heures de pointe, ce renforcement viendra combler une lacune. Pour le reste, la position du Conseil communal est la même que la vôtre, à savoir que nous ne pouvons pas attendre 2020 pour développer des prestations régulièrement, si nous voulons provoquer un transfert modal.

Je n'ai pas le détail, avec moi, des mesures prévues dans le contrat trois Villes. Mais, plusieurs mesures concernant la mobilité étaient comprises dans ce contrat, notamment la cadence à la demi-heure sur Neuchâtel/Le Locle, qui sera normalement introduite au 1^{er} janvier 2012. D'autres mesures, en lien avec la coordination entre les horaires de la ligne du pied du Jura et la liaison entre Neuchâtel et Le Locle, étaient aussi prévues. Il y a beaucoup de mesures liées à la mobilité. Le suivi se fait par la commission de mobilité qui a préparé le rapport sur lequel vous vous prononcez aujourd'hui et qui réunit les trois représentants des trois exécutifs concernés. Elle a mis, en priorité, les objets que vous lui aviez soumis, mais elle a aussi la tâche de suivre les mesures prévues dans le contrat d'agglomération qui vous avait été soumis en 2009.

Nous espérons, avec vous, l'engagement du Conseil d'État, sur la mesure concernant les étudiants. Merci de votre attention.

Le classement de la motion *Pour un Noctambus interville* est accepté par 32 voix sans opposition.

Il est pris acte du rapport par 32 voix sans opposition.

PAUSE

M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Lors du rapport sur les places de jeux, Mme Erard avait souhaité voir différentes photos des jeux que nous prévoyons. Un dossier est en circulation.

Rapport d'information des Conseils communaux aux Conseils généraux des Villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle

relatif à la fusion de SIM Services Industriels des Montagnes Neuchâteloises SA (SIM SA) et des Services Industriels de la Ville de Neuchâtel (SIN) ainsi qu'à la reprise de Gaz (neuchâtelois) SA GANSA par Viteos SA (Viteos)

(du 4 mai 2011)

Mesdames les présidentes, Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Le 28 juin 2007, les Conseils généraux de La Chaux-de-Fonds et du Locle et le 2 juillet 2007 le Conseil général de la Ville de Neuchâtel¹ acceptaient la formation de Viteos sous le nom de projet SIRUN.

Les arrêtés, tel que votre autorité les a acceptés, ont été sanctionnés par le Conseil d'Etat le 10 décembre 2007.

Le rapport prévoyait : « un rapport d'information sera établi après la constitution de la société ».

C'est donc l'objet du présent rapport qui vous est soumis.

Introduction

A ce jour, les événements confirment le bien-fondé de la création de Viteos.

Le choix stratégique des Villes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et du Locle d'unir leurs forces et de constituer une seule entreprise à partir de leurs Services Industriels s'est avéré judicieux comme vous pourrez le constater à la lecture des pages qui suivent.

Au-delà de l'analyse des chiffres qui font apparaître un bilan largement positif, quelques éléments politiques méritent notre attention.

¹ Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la fusion de SIM Services Industriels des Montagnes Neuchâteloises SA et des Services Industriels de la Ville de Neuchâtel ainsi qu'à la reprise de Gaz (neuchâtelois) SA GANSA – Services Industriels 07-008

Selon l'évolution de la situation, Viteos sera appelée à s'adapter comme jadis ont su le faire les Services Industriels des Villes. En effet, sur le plan fédéral, une possibilité d'ouverture plus large du marché actuellement prévue en 2015 influencera la politique d'approvisionnement de l'entreprise. L'éventuelle introduction des lois cantonales sur l'énergie (LCEn) et sur l'approvisionnement en électricité (LAEI) auront des conséquences pas forcément positives sur les enveloppes d'investissements de Viteos consacrés aux énergies renouvelables, puisque le canton ne permettra plus le prélèvement de la contribution pour le développement des unités de production d'électricité régionales à partir d'énergie renouvelable. En outre, la catastrophe nucléaire intervenue à la suite des tremblements de terre japonais a provoqué une prise de conscience mondiale de la nécessité de produire de l'énergie électrique de manière sûre et durable. Nous nous achèminerons donc vers une accélération de la production d'énergies renouvelables et probablement vers une sortie du nucléaire comme cela a été exprimé par les Autorités cantonales neuchâteloises² ainsi que par de nombreux gouvernements. Enfin, peu importe les modes de production d'énergie du futur, des efforts importants devront être faits afin de limiter notre consommation qu'elle soit industrielle ou domestique puisque même dans le domaine des énergies dites propres, les unités de production font appel à des matières premières limitées.

Relevons aussi dans ces propos introductifs que le passage de petites entités administratives locales à une société anonyme de distribution d'énergie plus large, en mains de collectivités publiques, a offert davantage de crédibilité aux Villes et à Viteos même. C'est un statut de partenaire qui a pu ainsi être développé en particulier avec la Commission fédérale de l'électricité (ElCom) ou encore avec le Groupe E dont Viteos est actionnaire. Et surtout une société en mains publiques offre une garantie de stabilité dans le domaine de la distribution des énergies vitales au bien-être de notre société. Qu'il s'agisse de l'eau, de l'électricité, du gaz ou encore du chauffage à distance, leur distribution sans à-coups a été effectuée dès les premiers jours d'exploitation de Viteos.

A ce contexte mouvant et ces éléments positifs, il convient encore de relever, pour être le plus complet possible, que des distorsions peuvent parfois intervenir entre la politique énergétique développée par les Autorités législatives des Villes et les impératifs imposés à Viteos par l'économie de marché. Malgré une volonté affichée de tous les partenaires y compris de

² En annexe (annexe no 1) : Décret concernant l'avis du canton de Neuchâtel sur la demande d'autorisation générale pour le renouvellement des centrales nucléaires et sur l'étape 1 du plan sectoriel "Dépôts en couches profondes" du 29 mars 2011

Viteos de diminuer la consommation d'énergie électrique, la croissance de celle-ci, de 2001 à 2010, a été de + 12.4 % dans la zone de desserte de Viteos.

Au surplus, les acteurs, et en particulier les distributeurs, ont dû mettre en place tous les outils nécessaires pour répondre aux exigences imposées par la LAPeI, ainsi qu'à son ordonnance.

Prix de l'électricité

Dorénavant, il devra être clairement mentionné en trois éléments sur les factures des consommateurs :

- Le prix de l'énergie.
- Le prix de l'acheminement.
- Les PCP (prestations aux collectivités publiques) autrement dit les taxes.

Prix de l'énergie électrique

Au niveau des prix de vente à la clientèle, l'unification tarifaire qui a été opérée dès l'année 2008 a donné lieu à des ajustements plus ou moins importants selon les régions et le tarif concernés.

Le marché de l'électricité s'est emballé dans le courant de l'année 2008, puis s'est effondré durant l'année 2009. Cette situation a évidemment influencé les prix d'achat de l'électricité auprès de notre fournisseur. Les négociations qui ont eu lieu ont permis de réviser les prix d'achat à l'avantage de la clientèle, puisque les prix de vente en 2010 ont pu être maintenus au niveau de ceux de l'année 2009.

En ce qui concerne l'énergie produite par les unités de production de Viteos, celle-ci doit être valorisée au prix de revient. La production est alors destinée à l'approvisionnement de base, celui dont bénéficient les clients captifs et les clients éligibles qui n'ont pas demandé l'accès au réseau.

Prix du timbre d'acheminement

La détermination des coûts d'acheminement est soumise à la législation concernant l'approvisionnement en électricité, aux directives et aux règles y relatives. Ainsi, les éléments constitutifs des coûts d'acheminement et la tarification qui en découle doivent pouvoir être justifiés auprès de la Commission fédérale de l'électricité (El-Com).

En raison de la taille de Viteos, l'ElCom a décidé de contrôler ses tarifs d'acheminement. Globalement, cet exercice est appréciable, car il permet d'une part d'établir de bons contacts avec cette entité et, d'autre part, de valider ou corriger si nécessaire l'important travail réalisé pour déterminer les prix d'acheminement. Au final, les tarifs 2009 ont été validés par la Commission.

Prestations aux collectivités publiques - PCP

Actuellement elles sont les suivantes sur la zone de desserte de Viteos :

- Redevance pour l'utilisation du sous-sol communal : 1.4 ct/kWh.

- Contribution pour les énergies renouvelables régionales, destinée à la rénovation et à la création d'installations de production d'électricité à partir d'énergie renouvelable : 0.5 ct/kWh.
- Taxe fédérale pour encourager la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables au travers du programme de rétribution à prix coûtant (RPC) : 0.45 ct/kWh.

Objectifs du projet de fusion

Les objectifs du projet étaient (voir page 4 du rapport 2007) :

- Regrouper l'ensemble des potentiels de SIM SA et des SIN. Ceci a été fait par la fusion intervenue le 17 décembre 2007.
- Tenir compte de l'avenir de GANSA. Gansa a été intégrée dans Viteos, après assainissement, selon les conditions énumérées au point 2 du rapport de 2007.
- Être ouvert à d'autres partenaires régionaux. Sur 44 communes, 35 actionnaires minoritaires d'ex-Gansa SA ont décidé de transformer leurs actions Gansa en actions Viteos, aux conditions prévues, représentant ainsi 614'000 actions de CHF 1'000.- chacune. Une augmentation autorisée du capital-actions de Viteos de CHF 25'000'000.- a été prévue afin de faciliter l'intégration des communes détenant divers réseaux, en particulier électriques (Auvier, Bôle, Boudry, Cornaux, Cortaillod, Le Landeron, Pesieux, St-Blaise). Ces décisions ont été validées par l'Assemblée générale de Viteos du 25 février 2010.
- Intégrer dans la réflexion la volonté des Villes de vendre les actions Groupe E. Finalement, après de nombreuses discussions et échanges de courriers, le Conseil d'Etat a autorisé les Villes à vendre ces actions à Viteos et à mettre la plus-value réalisée entre la valeur comptable et la valeur de vente de ces actions dans la fortune nette des Villes. Le prix a été respecté et correspondait à celui fixé dans le rapport de 2007 sous point 4.1.
- Maintenir les emplois dans la région. Lors de la fusion, le nombre de collaborateurs des trois entités était de 302 personnes, représentant 297.3 équivalents plein-temps (EPT). A ce jour l'entreprise compte 313 collaborateurs représentant 296 EPT. Au cours de ces deux années, une dizaine de contrats d'intérimaires ex-SIN ont été régularisés et transformés en engagements auprès de Viteos.

- Maintenir un savoir-faire dans nos Villes. L'ensemble des collaborateurs des anciennes entités a été repris dans Viteos.
- Assurer la formation d'apprentis tant dans le domaine technique qu'administratif et commercial. Viteos compte en permanence une vingtaine de jeunes en formation dans tous les domaines précités, soit en tant qu'apprentis soit en tant que stagiaires.
- Maintenir la pérennité des installations ce qui a été réalisé grâce aux investissements consentis dans tous les domaines d'activité et également pour répondre aux exigences légales (logiciels, système d'information, etc.). Le détail est publié dans le rapport de gestion de Viteos.
- Maintenir le pouvoir de décision en mains des Villes et communes. La totalité du capital-actions est détenue à ce jour (suite à l'Assemblée générale du 25 février 2010) comme suit :

Actionnaires	Pourcentage du capital-actions	Montant en francs
Neuchâtel :	47.326 %	50'456'000.00
La Chaux-de-Fonds	36.538 %	38'955'000.00
Le Locle	15.560 %	16'589'000.00
Divers communes	0.576 %	614'000.00
Totaux	100.00 %	106'614'000.00

- Garder la maîtrise régionale de la distribution des énergies et fluide. Viteos est aujourd'hui un acteur reconnu sur le plan cantonal et régional qui entend jouer un rôle fédérateur pour notre région. Elle souhaite participer par exemple à l'élaboration d'un plan cantonal de l'adduction et captage de l'eau, en collaboration avec l'Etat et les autres communes. De même, Viteos a repris le projet d'implantation d'éoliennes de Chaumont et souhaite le réaliser. Malheureusement, le plan directeur cantonal, qui est contesté, n'a pas retenu ce site. Viteos participe avec les communes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds, du Locle et de Val-de-Travers à l'étude sur la création d'une société en mains publiques pour l'exploitation de l'énergie éolienne neuchâteloise (NeuchEole).

- Maintenir les prestations de proximité. Cette compétence, comme nous l'avons prévu, est un atout pour Viteos fortement implantée dans la région et disposant par ailleurs de plusieurs énergies et fluide à distribuer par rapport à la concurrence uniquement active dans le domaine de l'électricité. Néanmoins, il faut relever que cela demande une organisation en conséquence et une gestion spécifique afin de pouvoir répondre aux particularités de chacune des communes actionnaires (eau, éclairage public, coordination des chantiers, etc.).
- Valoriser et développer une production locale d'énergie électrique à partir d'énergies renouvelables primaires (hydraulique, déchets, bois, solaire, etc.). Lors des Conseils d'administration des 5 et 17 septembre 2009, Viteos a défini sa stratégie à long terme. En conséquence de cette stratégie, il a été décidé d'investir environ CHF 100 millions dans les 10 prochaines années dans ces différentes productions, mais en particulier dans l'hydraulique. Certains projets sont en phase de démarrage et les crédits ont soit déjà été acceptés par le Conseil d'administration, soit ils le seront dans les prochains mois :
 - Utilisation de l'eau des STEP de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel.
 - Usines de la Serrière en collaboration avec PMP.
 - Panneaux solaires sur le stade de la Maladière et sur le CPLN à Neuchâtel, sur la Halle Volta, sur le bâtiment occupé par Tag Heuer, sur la déchetterie intercommunale au Crêt-du-Loche, sur le lycée Blaise-Cendrars à La Chaux-de-Fonds.
 - Etude d'une optimisation du potentiel hydraulique dans les Gorges de l'Areuse.
 - Etude d'une utilisation du potentiel hydraulique du Seyon.
- Il est à relever que tous les crédits votés par le Conseil général de la Ville de Neuchâtel en 2004³ ont été repris dans les projets de Viteos. Certains ont par ailleurs déjà été réalisés : la rénovation des usines hydroélectriques de Combe-Garot et du Chanet par exemple. La contribution pour énergie renouvelable régionale (0.5 ct/kWh) est utilisée dans le cadre du financement des différents projets faisant partie de plans d'investissement cités ci-dessus. Rappelons, par ail-

³ Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la rénovation et la création de centrales de production d'électricité, la commercialisation de courant vert et la demande de crédit y relative – Services Industriels 04-008

leurs, que cette contribution a également été introduite au Locle et à La Chaux-de-Fonds.

- Maîtriser les coûts d'exploitation grâce à des économies d'échelle et à des synergies. Le nombre de collaborateurs et la masse salariale (salaires et charges sociales) sont restés stables, tout en respectant la convention collective de travail (CCT). Afin de répondre aux exigences liées à la législation relative au marché de l'électricité, la création d'une dizaine de postes a été réalisée réunissant ainsi de nouvelles compétences. Les départs de collaborateurs ont compensé les engagements. Des synergies sont réalisées par exemple dans les domaines de l'achat d'outils informatiques et de leur mise en place. Finalement, les charges d'exploitation et frais généraux ont diminué d'environ CHF 2.5 millions entre 2008 et 2010.
- Créer une organisation multisite avec des centres de compétences. La direction générale, la direction technique et le secrétaire général sont à La Chaux-de-Fonds. Les sous-directions Energies et produits, Logistique ainsi que Projets spéciaux sont à Neuchâtel. Le centre de compétences de l'eau a été implanté au Locle. Les différents services sont répartis sur les deux sites principaux de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel. Nous y reviendrons sous le point "Organisation de la société".
- Harmoniser les prix.
 - Electricité : les tarifs de l'énergie électrique et de l'acheminement ont été harmonisés dès le 1^{er} janvier 2009 pour l'ensemble des clients de la zone de desserte de Viteos, en conformité avec la LApEI
 - Gaz : la structure tarifaire est identique pour l'ensemble des clients de la zone. Celle-ci tient compte par ailleurs des spécificités locales des réseaux de distribution.
 - En prévision de l'ouverture pressentie du marché du gaz naturel, Viteos tient d'ores et déjà compte des éléments qui pourraient intervenir et se prépare notamment à la mise en place d'un timbre d'acheminement.
 - Chauffage à distance : la structure de prix est identique à La Chaux-de-Fonds et au Locle. Les trois sociétés de chauffage à distance à Neuchâtel étant encore indépendantes, elles sont gérées de manière autonome, avec une comptabilité propre. Les nouveaux contrats de fourniture de chaleur sont cepen-

dant en cours d'uniformisation dans les trois Villes. Actuellement, un projet est mené pour renforcer la capacité d'investissement des CAD de Neuchâtel en vue de leur développement. Une des solutions possibles serait leur intégration dans Viteos.

- Eau : les prix restent de la compétence des Villes. Le niveau des prix de la redevance fixe et du mètre-cube de l'eau sont différents et adaptés aux spécificités des coûts d'approvisionnement respectifs.
- Tendre vers les prix du marché. La mise en vigueur de la LApEI nous oblige à aller dans ce sens. La procédure avec l'ElCom pour la définition de nos tarifs pour 2009, tant pour l'énergie que pour l'acheminement, s'est terminée à la fin de l'année 2010.
- Maintenir un revenu suffisant pour les partenaires (prestations aux collectivités publiques – PCP, dividendes). Globalement les conditions prévues dans le rapport de 2007 ont été respectées.

En conclusion de ce chapitre, les objectifs sont pour la majorité d'entre eux atteints, d'autres en voie de l'être, notamment dans les investissements.

GANSA

L'intégration s'est faite aux conditions prévues dans le rapport de 2007.

Les chiffres définitifs au 30 juin 2007 font apparaître un assainissement de CHF 13'844'077.-.

Afin de rentabiliser au mieux les réseaux repris, Viteos intensifie le développement de la clientèle et a pour objectif de densifier les réseaux existants. Pour les années 2008 et 2009, il y a eu 82 nouveaux branchements et 137 branchements existants ont été activés, représentant au total une consommation de 16.7 GWh.

Lors de la fusion, les discussions étaient en cours avec Unigaz pour la vente du réseau de transport 70 bars, mais les négociations n'étaient pas encore finalisées. Elles l'ont été au début de 2008 selon les conditions qui suivent. Le prix de vente net a été de CHF 21'000'000.-. En cas de construction de la centrale à gaz de Cornaux prévue par le Groupe E, il sera rétrocédé CHF 4'000'000.- à Viteos en raison de la valeur de rendement supérieure de cet ouvrage consécutive à la consommation de gaz de cette unité de production. Cette condition est totalement indépendante de la participation éventuelle de Viteos à la centrale de Cornaux.

Actionnaires minoritaires

Les communes actionnaires minoritaires, représentant une valeur nominale CHF 768'000.-, avaient le choix de se faire rembourser leurs actions ou les échanger contre des actions Viteos conformément à ce qui avait été convenu avec l'Etat de Neuchâtel. Sur 44 communes, 35 actionnaires minoritaires d'ex-Gansa SA ont

décidé de transformer leurs actions ex-Gansa en actions Viteos, représentant ainsi 614'000 actions de CHF 1'000.- chacune.

La totalité des actions détenues par ces communes représente 0.576 % du capital-actions de Viteos et une convention d'actionnaires prévoit qu'elles n'auront pas droit à un siège au Conseil d'administration. Ceci a été formalisé au cours de l'Assemblée générale de Viteos du 25 février 2010.

Intégration des infrastructures

Valorisation des réseaux, bâtiments techniques et équipements électriques et de gaz naturel

Les valeurs reprises correspondent exactement à celles indiquées au point 3.1 du rapport de 2007, soit au total CHF 250'912'665.-, à raison de :

Réseau électrique SIM SA	CHF	87'812'550.00
Réseau électrique SIN	CHF	72'790'095.00
Réseau de gaz SIM SA	CHF	26'910'000.00
Réseau de gaz SIN	CHF	33'730'000.00
Réseau de gaz GAnro (ex-Gansa)	CHF	29'670'020.00
Total	CHF	250'912'665.00

Eclairage public

Comme prévu sous point 3.2 du rapport de 2007, le réseau ainsi que les points lumineux ont été transférés à Viteos, à leur valeur comptable au 30 juin 2007, soit :

	30.06.2007		31.12.2005	
SIM SA – partie La Chaux-de-Fonds	CHF	1'218'693.00	CHF	1'439'629.00
SIM SA – partie Le Locle	CHF	453'063.00	CHF	519'075.00
SIN	CHF	4'306'541.00	CHF	3'799'219.00
	CHF	5'978'297.00	CHF	5'757'923.00

Unités de production d'électricité

Reprise à la valeur comptable au 30 juin 2007, soit pour :

	30.06.2007		31.12.2005	
SIM SA	CHF	3'847'331.00	CHF	5'158'000.00
SIN	CHF	5'405'400.00	CHF	1'614'000.00
	CHF	9'252'731.00	CHF	6'772'000.00

Lors de l'élaboration du projet, plusieurs projets étaient en cours, en particulier la rénovation des usines des Gorges de l'Areuse. Les travaux réalisés par SIM SA étaient plus avancés que ceux de SIN. Lors de la fusion à fin 2007, les travaux étaient terminés. Comme ces installations étaient neuves, il a été décidé de les reprendre à la valeur comptable, représentant leur valeur de réalisation.

Valorisation du chauffage à distance (CAD) des Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle

Reprise à la valeur comptable, comme prévu dans le rapport de 2007 :

	30.06.2007		31.12.2005
CHF	13'363'426.00	CHF	13'002'868.00

Les travaux pour l'installation de la chaudière bois-énergie de 2 MW sur le site du Locle ont débuté en avril 2011 et se termineront à la fin de cette même année. Comme indiqué plus haut, les CAD de Neuchâtel sont des sociétés indépendantes et dont la Ville est actionnaire. Les mandats de gestion ont été transférés à Viteos. Actuellement, un projet est mené pour renforcer la capacité d'investissement des CAD de Neuchâtel en vue de leur développement. Une des solutions possibles serait leur intégration dans Viteos. Les partenaires et actionnaires de Chauffage urbain de la Maladière (CUM) SA, Terreaux SàRL et Mail SàRL disposent déjà des rapports leur permettant de décider dans les délais convenus du futur de ces sociétés.

Par ailleurs, Viteos se préoccupe déjà avec CADBAR SA et Vadec SA de l'évolution à moyen terme des installations sises sur le site de Colombier.

Une concentration des CAD permettrait à Viteos de faire valoir ses compétences en la matière comme elle le fait déjà à La Chaux-de-Fonds.

Valorisation des laboratoires des eaux et de l'environnement

Les laboratoires ont été valorisés selon les conditions prévues au point 3.5 du rapport de 2007, avec les valeurs réactualisées, soit :

		30.06.2007		31.12.2005
Laboratoire SIM SA	CHF	332'000.00	CHF	332'000.00
Laboratoire de Neuchâtel	CHF	292'941.00	CHF	329'535.00
	CHF	624'941.00	CHF	661'535.00

Dans le cadre du projet de fusion, l'inventaire du laboratoire SIM SA avait été fait, par contre pas celui de SIN. La valeur comptable de l'époque avait donc été prise en compte pour SIN. Lors de la fusion, l'inventaire a été réalisé, avec des critères d'évaluation identiques dans les deux cas.

Valorisation des équipements informatiques et logiciels comptables et de facturation, du mobilier, de l'outillage et des véhicules

Dans le bilan de fusion, il a été tenu compte de la valeur résiduelle calculée pour le rapport de 2007.

		30.06.2007		31.12.2005
Equipements informatiques SIM SA	CHF	135'000.00	CHF	135'000.00
Equipements informatiques SIN	CHF	98'000.00	CHF	98'000.00
Mobilier SIM SA	CHF	480'000.00	CHF	480'000.00
Mobilier SIN	CHF	350'000.00	CHF	350'000.00
Mobilier de GANSA SA	CHF	5'000.00	CHF	5'000.00
Outillage de SIM SA	CHF	802'000.00	CHF	802'000.00
Outillage de SIN	CHF	385'000.00	CHF	385'000.00
Outillage GANSA SA	CHF	36'000.00	CHF	36'000.00
Véhicules SIM SA	CHF	810'000.00	CHF	1'450'000.00
Véhicules SIN	CHF	896'000.00	CHF	896'000.00
	CHF	3'997'000.00	CHF	4'637'000.00

C'est l'évaluation faite en 2006 qui a été retenue. Néanmoins, il a été constaté que, pour SIM SA, des véhicules techniques faisant partie des éléments d'exploitation des réseaux avaient été pris en compte dans cet inventaire et pas chez SIN. Cette situation a donc été corrigée lors de la fusion.

Bâtiments administratifs

Ils ont été repris aux valeurs définies dans le rapport de 2007, soit :

Bâtiments SIM SA	CHF	1'573'000.00
Bâtiments SIN	CHF	3'422'000.00
	CHF	4'995'000.00

Transferts immobiliers avec la Ville de Neuchâtel

Le transfert du patrimoine des Services Industriels de la Ville de Neuchâtel à Viteos est en voie d'achèvement. Un rapport à l'attention du Conseil communal de Neuchâtel est en cours de rédaction. Il présente les principes qui ont prévalu aux trans-

ferts, les quelques modifications intervenues entre la création de Viteos et aujourd'hui et finalement, l'inventaire des éléments à transférer.

Finances

Actions du Groupe E

Selon le point 4.1 du rapport de 2007, il était prévu que le Groupe E rachète les actions des Villes, en contrepartie d'une créance en kilowattheures vis-à-vis de SIRUN. De ce fait, elles n'auraient pas fait partie des apports nets des Villes car ces dernières les auraient directement vendues à Groupe E.

Finalement, après de nombreuses discussions et échanges de courriers, le Conseil d'Etat a autorisé les Villes à vendre ces actions à Viteos et à affecter la plus-value réalisée entre la valeur comptable et la valeur de vente de ces actions à la fortune nette des Villes.

Le prix, fixé dans le rapport de 2007 sous point 4.1, a été respecté.

	Neuchâtel		La Chaux-de-Fonds		Le Locle	
Nombre d'actions		14'855		11'065		8'655
Valeur nominale	CHF	742'750.00	CHF	553'250.00	CHF	432'750.00
Valeur de rachat	CHF	16'340'500.00	CHF	12'171'500.00	CHF	9'520'500.00
./.. valeur au bilan	CHF	-2'971'000.00	CHF	-2'213'000.00	CHF	- 1'731'000.00
Plus-value réalisée	CHF	13'369'500.00	CHF	9'958'500.00	CHF	7'789'500.00

Bilan d'entrée

Les principes de base appliqués ont été ceux prévus dans le rapport de 2007.

En fonction de l'évolution des bilans de chacun entre le 31 décembre 2005 et le 30 juin 2007, les résultats suivants ont été obtenus :

	30.06.2007		31.12.2005	
SIN	CHF	129'109'539.00	CHF	111'914'304.00
Apport actions Groupe E			CHF	16'340'500.00
SIM SA	CHF	126'676'758.00	CHF	123'237'010.00
Apport actions Groupe E			CHF	21'692'000.00
GANSA SA	CHF	6'755'923.00	CHF	7'020'473.00
Apports nets	CHF	262'542'220.00	CHF	280'204'287.00

L'évolution des actifs et passifs est détaillée dans le chapitre "Intégration des infrastructures". Cela conduit en particulier pour SIM à une différence d'apports nets de quelque CHF 18'000'000.-, résultat d'une diminution des actifs de CHF 8'891'000.- et d'une augmentation des passifs de CHF 9'361'000.-.

Par ailleurs, durant cette période, les engagements des deux Villes envers SIM SA ont diminué de la façon suivante :

	30.06.2007		31.12.2005	
La Chaux-de-Fonds	CHF	11'553'580.00	CHF	21'017'414.00
Le Locle	CHF	14'089'061.00	CHF	18'362'612.00
	CHF	25'642'641.00	CHF	39'380'026

Les plus-values obtenues se composent comme suit :

Neuchâtel	30.06.2007		31.12.2005	
Services Industriels	CHF	1'816'538.00	CHF	2'147'000.00
./. part assainissement GANSA	CHF	-1'451'982.00	CHF	-1'245'000.00
Plus-value à comptabiliser en réserve affectée	CHF	364'556.00	CHF	902'000.00
Plus-value sur actions Groupe E	CHF	13'369'500.00	CHF	13'370'000.00
Fortune nette Ville	CHF	13'734'056.00	CHF	14'272'000.00

La Chaux-de-Fonds	30.06.2007		31.12.2005	
Services Industriels	CHF	20'385'262.00	CHF	30'451'000.00
./. part assainissement GANSA	CHF	- 2'619'685.00	CHF	- 2'145'000.00
Plus-value à comptabiliser en réserve affectée	CHF	17'765'577.00	CHF	28'306'000.00
Plus-value sur actions Groupe E	CHF	9'958'500.00	CHF	9'958'000.00
Fortune nette Ville	CHF	27'724'077.00	CHF	38'264'000.00

Le Locle	30.06.2007		31.12.2005	
Services Industriels	CHF	6'437'451.00	CHF	7'406'000.00
./. part assainissement GANSA	CHF	- 1'500'909.00	CHF	- 1'229'000.00
Plus-value à comptabiliser en réserve affectée	CHF	4'936'542.00	CHF	6'177'000.00
Plus-value sur actions Groupe E	CHF	7'789'500.00	CHF	7'790'000.00
Fortune nette Ville	CHF	12'726'042.00	CHF	13'967'000.00

Finalement, après de nombreuses discussions avec l'Etat, celui-ci a accepté que la part d'assainissement GANSA soit portée en déduction de la réserve affectée. La différence d'évolution de la plus-value entre La Chaux-de-Fonds et Le Locle s'explique comme suit :

- Entre le 31 décembre 2005 (projet de fusion) et le 30 juin 2007 (fusion), la Ville de La Chaux-de-Fonds a diminué son engagement dans SIM SA de 9.5 millions, alors que Le Locle l'a diminué de seulement 4.5 millions.
- Consommation non facturée
 - Lors du projet de fusion, sur la base du bilan du 31.12.2005, la consommation non facturée électricité et gaz était encore séparée entre La Chaux-de-Fonds et Le Locle et représentait une réserve latente de CHF 6'999'000.-. Celle-ci a été répartie entre les deux actionnaires.
 - Au 1^{er} janvier 2006, les tarifications électricité et gaz ont été harmonisées entre les deux Villes.
 - La consommation non facturée a diminué durant cette période de quelque CHF 4'081'000.-, alors que la valeur comptable restait la même (CHF 2'315'000.-).
 - Lors du bilan final, la plus-value de CHF 2'519'000.- a été répartie en fonction du capital-actions détenu par chacun.

Répartition du capital-actions

Lors du projet, le total des actifs apportés représentait CHF 442'853'000.- et le capital-actions prévu alors était de CHF 155'000'000.-. Lors du bilan définitif au 30 juin 2007, le total se montait à CHF 428'392'000.-.

Il a été décidé que le montant du capital-actions serait de CHF 140'000'000.-, représentant environ 33 % du total du bilan.

La part de chacun des actionnaires restait la même que lors du projet de fusion, soit 47.6 % pour Neuchâtel, 36.75 % pour La Chaux-de-Fonds et 15.65 % pour Le Locle, la différence avec les apports nets de chacun se faisant par les prêts des actionnaires.

Viteos va rembourser, en tout cas partiellement, les prêts. Une modification de l'actionnariat pourrait être envisagée en augmentant la part de Neuchâtel.

Les chiffres finaux sont donc les suivants :

	Neuchâtel		La Chaux-de-Fonds		Le Locle	
Part au capital-actions	CHF	66'640'000.00	CHF	51'450'000.00	CHF	21'910'000.00
Dividendes	CHF		CHF	4'560'000.00	CHF	960'000.00
c/c et prêts	CHF	46'129'038.00	CHF	16'084'156.00	CHF	10'020'602.00
Prêt actions						
Groupe E	CHF	16'340'500.00	CHF	12'171'500.00	CHF	9'520'500.00
Apports nets de chacun	CHF	129'109'538.00	CHF	84'265'656.00	CHF	42'411'102.00

Les dividendes correspondent aux derniers dividendes de SIM SA non encore versés et dus uniquement à La Chaux-de-Fonds et Le Locle. Ils sont proportionnels à la part de chaque Ville au capital-actions de l'ancienne société.

La Chaux-de-Fonds

Pour 2006 :	CHF 38'000'000.- à 6 %, versé en 2007	CHF	2'280'000.00
Pour 2007, 1 ^{er} semestre :	CHF 38'000'000.- à 3 %, versé en 2009	CHF	1'140'000.00
Solde encore dû :		CHF	1'140'000.00
		CHF	4'560'000.00

Pour Le Locle

Pour 2006 :	CHF 8'000'000.- à 6 %, versé en 2007	CHF	480'000.00
Pour 2007, 1 ^{er} semestre :	CHF 8'000'000.- à 3 %, versé en 2009	CHF	240'000.00
Solde encore dû :		CHF	240'000.00
		CHF	960'000.00

Les soldes dus n'ont pas encore été versés en raison de la décision de l'autorité fiscale encore attendue.

Budgets prévisionnels

Les budgets annuels ont été établis selon la nouvelle comptabilité analytique, sur la base de la nouvelle organisation, ainsi que des nouveaux éléments (prix électricité et gaz, etc.). Ils confirment les prévisions mentionnées dans le rapport de 2007. Depuis la création de Viteos, la société a pu tenir ses engagements et réaliser les investissements prévus.

Impact sur le revenu des Villes

La redevance pour l'utilisation du domaine public de 1.4 ct/kWh a été versée en fonction des kilowattheures distribués dans chacune des Villes.

Après de nombreux échanges avec le Conseil d'Etat, celui-ci a finalement validé le prélèvement de cette redevance, dont la base légale est la loi cantonale sur l'utilisation du domaine public du 25 mars 1996 ainsi que les règlements communaux des trois Villes.

Depuis la création de Viteos, les revenus annoncés aux Villes ont été les suivants :

La Chaux-de-Fonds

Prévu selon le rapport 2007 CHF 7'231'000.-

Revenu 2010 CHF 6'280'735.-

La différence provient d'une part des apports nets plus bas entre le projet et le définitif ainsi que du dividende passant de 6 % à 5 %, compensé partiellement par un taux d'intérêt passant de 3.9 % à 4 %, ainsi que par l'augmentation des recettes de la redevance de 1.4 ct/kWh. Par ailleurs, cette redevance était déjà facturée sous SIM SA aux clients de La Chaux-de-Fonds et du Locle.

Neuchâtel

Prévu selon le rapport 2007 CHF 8'649'900.-

Revenu 2010 CHF 8'660'900.-

La diminution du dividende de 6 % à 5 % a été compensée par une augmentation des apports nets ainsi que par le taux d'intérêts passant de 3.44 % à 4 %, ainsi que par l'augmentation des recettes de la redevance de 1.4 ct/ kWh.

Le Locle

Prévu selon le rapport 2007 CHF 2'807'400.-

Revenu 2010 CHF 2'767'749.-

La diminution du dividende de 6 % à 5 % a été compensée par une augmentation des intérêts ainsi que par une augmentation des recettes de la redevance de 1.4 ct/kWh. Par ailleurs, cette redevance était déjà facturée sous SIM SA aux clients du Locle et de La Chaux-de-Fonds.

Impact sur le bilan des Villes

Une fois la fusion réalisée, le bilan des Villes se présente comme suit :

Ville de Neuchâtel		30.06.2007		31.12.2005
Prêts Viteos / SIRUN	CHF	46'129'039.00	CHF	38'146'304.00
Part au capital-actions	CHF	66'640'000.00	CHF	73'768'000.00
EAU	CHF	33'028'002.00	CHF	32'461'498.00
Actions Groupe E	CHF	16'340'500.00	CHF	16'340'500.00
	CHF	162'137'541.00	CHF	160'716'302.00

Plus-value pour la Ville : voir point relatif à l'éclairage public ci-dessus.

Ville de La Chaux-de-Fonds		30.06.2007		31.12.2005
Prêts Viteos / SIRUN	CHF	16'084'156.00	CHF	29'458'482.00
Part au capital-actions	CHF	51'450'000.00	CHF	56'970'000.00
Dividende à payer	CHF	4'560'000.00	CHF	
Actions Groupe E	CHF	12'171'500.00	CHF	12'171'500.00
	CHF	84'265'656.00	CHF	98'599'982.00

Plus-value pour la Ville : voir point relatif à l'éclairage public ci-dessus.

Ville du Locle		30.06.2007		31.12.2005
Prêts Viteos / SIRUN	CHF	10'020'603.00	CHF	12'546'528.00
Part au capital-actions	CHF	21'910'000.00	CHF	24'262'000.00
Dividende à payer	CHF	960'000.00	CHF	
Actions Groupe E	CHF	9'520'500.00	CHF	9'520'500.00
	CHF	42'411'103.00	CHF	46'329'028.00

Plus-value pour la Ville : voir point relatif à l'éclairage public ci-dessus. Remarque : situation à la création de la Société au 30 juin 2007, sans tenir compte des décisions de l'Assemblée générale du 25 février 2010, soit passage d'un capital-actions de CHF 140'000'000.- à CHF 106'614'000.-.

Prestations aux collectivités publiques

En application des dispositions prévues dans le projet de fusion, une redevance de 1.4 ct/kWh électrique a été prélevée chez les consommateurs et rétrocédée aux Villes en contrepartie de l'utilisation du sous-sol. Le projet de loi sur l'approvision-

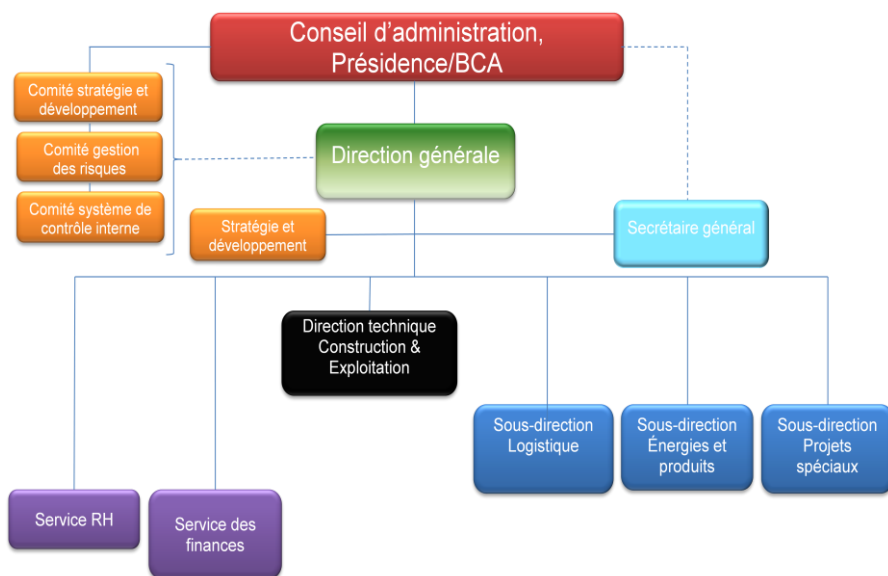
nement en électricité (LAEI) présenté au Grand Conseil neuchâtelois au mois de mai 2011, remet en cause la redevance actuelle, d'une part en raison des montants (1.4 ct/kWh pour les clients basse tension et 0.8 ct/kWh pour les clients en moyenne tension) et, d'autre part, en raison de l'affectation des montants dont le 75 % doit servir aux assainissements énergétiques des bâtiments communaux, à la réduction de la consommation de l'éclairage public ou encore à toute autre mesure visant une utilisation plus économe et rationnelle de l'énergie. Par ailleurs, il faut relever que les conséquences pour les Villes sont un manque à gagner de CHF 500'000.- pour la Ville de Neuchâtel, CHF 300'000.- pour la Ville de La Chaux-de-Fonds et de CHF 200'000.- pour la Ville du Locle.

Autre conséquence de la loi en projet, la contribution en faveur de la production régionale à partir d'énergies renouvelables (0.5 ct/kWh) ne pourrait plus être prélevée. Le financement des productions de ce type serait alors amputé de CHF 2'500'000.- par année.

Gouvernance

Organisation de la société

Tous les éléments tels que décrits dans le rapport de 2007 ont été mis en place. Ils ont été confirmés au travers des statuts, de la convention d'actionnaires ainsi que le règlement d'organisation de l'entreprise.



Cette organisation diffère quelque peu de celle prévue dans le rapport de fusion de 2007.

Au départ, l'organisation a été mise en place tel que prévu dans le rapport de fusion. Après 2 ans d'activité, le bilan de la situation a été établi et l'analyse de l'évolution de notre environnement a été effectuée. Ceci a pour conséquence des modifications organisationnelles dans différents secteurs comme on peut le constater dans l'organigramme ci-dessus.

Par ailleurs et conformément aux engagements pris lors de la constitution de la société, le centre de compétence de l'eau a été implanté au Locle; cette opération s'est effectuée durant le 2^e semestre de 2009. Cette unité qui représente 14 postes de travail permet de gérer la mesure, le contrôle, la régulation et la gestion de l'eau pour l'ensemble des réseaux Viteos sur tout le canton. Elle inclut également le bureau technique qui lui est propre.

Le laboratoire est actuellement situé sur 2 sites : Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. Ce service n'échappe pas à la nécessité de couvrir les coûts que ces prestations engendrent. Dès lors et dans le but d'assurer l'efficacité, la rentabilité et la pérennité de cette structure ainsi que de conserver les compétences actuelles, une analyse est en cours afin de déterminer l'avenir de cette entité.

La direction générale et la direction technique regroupent les tâches et responsabilités tel que cela a été prévu dans le rapport de fusion.

Un département regroupant les secrétariats, le marketing, les activités de communication et de relations publiques ainsi que les affaires juridiques a été créé et placé sous la responsabilité d'un secrétaire général. La principale mission de ce dernier est donc de seconder la direction générale dans ses missions.

Trois sous-directions ont été mises en place :

- Logistique, regroupant les activités liées au système d'information, aux magasins-stocks et à la facturation ainsi qu'aux accueils clients.
- Énergies et produits, en charge des approvisionnements en énergies, des propres productions, des systèmes tarifaires et de la vente.
- Projets spéciaux qui, outre les projets particuliers, a en charge la sécurité et la réglementation de Viteos.

Finalement, une unité stratégie et développement est prévue et en cours d'établissement.

Trois comités de pilotage, auxquels participent un membre du Conseil d'administration, complètent cette nouvelle structure :

- Le comité en charge de la définition des axes stratégiques et de développement de la société.
- Le comité de gestion des risques, organe de surveillance des approvisionnements en énergies.
- Le comité de supervision du système de contrôle interne.

Rôle et maintien des commissions communales

Comme prévu, les commissions communales ont été maintenues et réunies à plusieurs reprises depuis la création de la société.

Travaux législatifs à réaliser

Malgré l'importance du travail déjà accompli, il s'agira encore dans le courant de l'année de mettre à jour certaines prescriptions communales afin de disposer d'une réglementation actualisée. C'est ainsi que le mandat de prestation à Viteos, dont la base figure dans le rapport accepté par votre Autorité lors de la création de Viteos, devra être précisé. Il en ira de même avec la mise à jour de la réglementation concernant la distribution de l'eau. Ces deux objets sont actuellement en phase d'étude avec la volonté d'unifier les pratiques entre les trois Villes.

Personnel : système salarial et convention collective de travail

Conformément à l'engagement pris, l'ensemble des collaborateurs des entités fusionnées a été repris dans Viteos, selon les conditions prévues dans le rapport, en particulier selon le principe des droits acquis, avec le dernier salaire.

Tous les contrats de travail ont été établis immédiatement après la fusion et envoyés avant la fin 2007 pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008.

Dans le courant du mois d'avril 2008, une fois l'organisation mise en œuvre, les employés ont reçu une lettre d'engagement définitive avec mention de leur fonction, leur classification (catégorie et années d'expérience reconnues) ainsi que le salaire correspondant avec valeur au 1^{er} janvier 2008.

Système salarial

Il est appliqué tel que décrit dans le rapport de 2007.

Convention collective de travail

Elle a été signée avec les partenaires syndicaux en même temps que la constitution de Viteos et est valable jusqu'au 31 décembre 2013.

Les collaborateurs ont été transférés dans la caisse de pensions Prévoyance.ne au 1^{er} janvier 2010. Étant donné que le taux de couverture est inférieur à 100 %, les actionnaires fondateurs doivent fournir une garantie de couverture au plus tard à la fin de l'année 2011. Celle-ci est en cours de réalisation.

Comme prévu, le personnel soumis à la CCT a mis en place au début de l'année 2011 la commission du personnel.

Dans l'intervalle, la direction a eu plusieurs contacts et rencontres avec les secrétaires syndicaux pour régler quelques cas particuliers et les informer des décisions générales concernant le personnel de l'entreprise.

La contribution de solidarité mensuelle de CHF 25.- est prélevée et versée aux syndicats par l'entreprise. A ce jour, le règlement d'utilisation de ce fonds qui doit être établi par les syndicats en collaboration avec la commission du personnel n'est pas édicté.

Juridique et fiscal

Type de fusion

Elle a été réalisée comme prévu, c'est-à-dire par combinaison.

En ce qui concerne le droit de timbre d'émission, après de nombreuses discussions avec l'Administration fédérale des contributions, l'ensemble des apports de SIN a été exonéré. Par contre, les apports de SIM SA ont été imposés. Au final, le montant payé correspondant au droit de timbre a été de CHF 723'600.-, correspondant à celui annoncé dans le rapport de 2007.

Pour pouvoir obtenir cette exonération, quelques conditions ont été posées par l'AFC, en particulier des modifications des statuts. Ceci a été fait et validé lors de l'Assemblée générale du 25 février 2010.

Si l'entreprise ne remplissait plus l'une ou l'autre des conditions, elle aurait à tout moment la possibilité de s'annoncer auprès de l'AFC et demander l'imposition.

Impôts directs

Il est à préciser qu'à ce jour, il y a des incertitudes au niveau fiscal. Les autorités n'ont toujours pas statué sur le dernier exercice de SIM SA et le versement d'un dividende de 6 % pour le 1^{er} semestre de 2007 (au lieu de 3 %). Pour Viteos, une procédure est en cours. En effet, l'administration cantonale a décidé que la société était imposable pour l'ensemble de ses activités.

Le risque pour Viteos s'élève à près de CHF 9'000'000.- d'impôts à payer depuis le début de la constitution de la société. Ce montant est provisionné et il est à noter qu'environ 1/3 de celui-ci reviendrait aux Villes.

Statuts, convention et règlement

Les statuts, la convention d'actionnaires ainsi que le règlement d'organisation ont été élaborés pour la constitution de la société.

Il reste encore à faire des conventions entre les Villes et Viteos pour les mandats d'exploitation et de gestion de l'eau ainsi que de l'éclairage public. Ils seront finalisés et signés en 2011.

Intégration d'autres partenaires

Le Bureau du Conseil d'administration ainsi que la Direction ont eu de nombreux contacts avec les communes neuchâteloises propriétaires de leur réseau électrique. Des offres de rachat et de collaboration ont été faites et les discussions sont toujours en cours, y compris avec la Société Électrique du Val-de-Travers (SEVT). Lors de l'Assemblée générale du 25 février 2010, les actionnaires ont décidé une augmentation autorisée du capital-actions de CHF 25'000'000.-. Cette autorisation est valable deux ans et devient caduque si aucune commune ne désire entrer dans le capital-actions de Viteos. Cela a été fait dans le but de bien montrer à ces communes qu'elles étaient les bienvenues dans Viteos.

Perspectives

A la constitution de Viteos, la priorité a été donnée à la mise en place de l'entreprise sur le plan opérationnel : organisation, gestion du personnel, lien avec les autorités, respect des missions et suivi des activités, outils permettant de répondre aux nouvelles normes légales, finances, etc. En parallèle, le Conseil d'administration et la direction ont élaboré une stratégie pour le futur de Viteos. Celle-ci comporte les objectifs généraux suivants :

- Offrir à la région neuchâteloise et environs, aux zones desservies par Viteos en particulier, les meilleures conditions permettant un développement harmonieux et durable dans le domaine des énergies et fluides.
- Favoriser l'utilisation rationnelle des énergies et fluides.
- Être un acteur du développement durable.
- Être un acteur du développement de la région.
- Agir en qualité de partenaire avec les collectivités publiques.

Une des responsabilités légales du distributeur d'électricité est l'approvisionnement de sa zone de desserte. On constate une augmentation constante de la consommation dans notre région au même titre que pour l'ensemble de notre pays. Néanmoins, depuis quelques années, il se développe une prise de conscience réjouissante de tous relative à la manière dont est produite l'énergie consommée et une volonté de diminuer la consommation. Par ailleurs, en tant que distributeur, Viteos doit assurer aux clients captifs un approvisionnement de base équitable et des prix d'énergie attractifs pour les entreprises de notre région.

Tenant compte de ce qui précède, Viteos entend agir sur plusieurs axes :

- Apporter aux consommateurs des informations et des conseils qui lui permettront de diminuer sa consommation d'énergie et de l'utiliser de manière rationnelle.
- Investir dans la production d'électricité régionale et provenant d'énergie renouvelable. Un plan stratégique a été validé par le Conseil d'administration en 2009. Il prévoit des investissements pour env. CHF 100 millions répartis sur une période de 10 ans dans le domaine de l'hydraulique en particulier. Une partie des investissements sont repris du rapport accepté par le Conseil général de Neuchâtel en 2004. Certains sont déjà en cours de réalisation. Ce programme permettra à Viteos de passer de 20 % de propre production régionale à 35 % des besoins de ses clients. Les principaux projets sont :
 - Hydraulique : STEP de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, Serrière, Seyon et Gorges de l'Areuse.
 - Panneaux solaires sur le stade de la Maladière et sur le CPLN à Neuchâtel, sur la Halle Volta, sur le bâtiment occupé par Tag Heuer, sur la déchet-

terie intercommunale au Crêt-du-Loche, sur le lycée Blaise-Cendrars à La Chaux-de-Fonds.

- Eolien repris du projet Chaumont et/ou implication dans NeuchEole.
- Développer le chauffage à distance. Viteos est l'acteur reconnu dans les Montagnes et souhaite développer une même stratégie sur le littoral. Plusieurs projets sont en cours :
- Reprise des installations détenues par les 4 sociétés (Chauffage urbain de la Maladière - CUM, Mail, Terreaux et Chauffage à distance Ecluse-Moulins – CADEM) situées à Neuchâtel afin de réaliser des synergies, de permettre le développement de ces unités et de réaliser les investissements nécessaires.
- Freecooling Maladière (utilisation des basses températures de l'eau du lac afin de refroidir les bâtiments par exemple) en lien avec le nouveau bâtiment Microcity.
- Projet Berocad en collaboration avec la commune de St-Aubin-Sauges.
- Être partenaire dans des projets régionaux :
- Centrale à gaz de Cornaux : il n'appartient pas à Viteos de se prononcer politiquement mais de s'adapter aux décisions prises. Après la décision du Grand Conseil portant sur le décret concernant l'avis du canton sur le renouvellement des centrales nucléaires du 29 mars 2011, la construction de nouvelles centrales de production d'électricité sans devoir recourir à l'énergie nucléaire sera prochainement à l'ordre du jour. Au cas où la centrale de Cornaux devait se construire, il serait regrettable que les neuchâtelois aient à en subir les désagréments sans en avoir de contrepartie. Le Groupe E a proposé à Viteos de devenir actionnaire minoritaire de la société qui sera créée, et de ce fait avoir à disposition une partie de l'énergie électrique produite régionalement. En outre, la centrale devra valoriser la production de chaleur et Viteos sera tout naturellement un partenaire pour l'utilisation de cette chaleur au travers du chauffage à distance en direction de Neuchâtel.
- NeuchEole : Viteos fait partie du comité de pilotage et le cas échéant entend bien être actionnaire de cette société et y occuper une place active dans la production d'électricité d'origine éolienne.
- Au vu de l'évolution en Suisse et des attentes dans le canton de Neuchâtel, un groupe de travail composé de représentants de l'Etat, de Video 2000, de Groupe E et de Viteos a été créé et des discussions ont eu lieu avec Swisscom pour le développement de la fibre optique.
- Viteos a financé un mandat confié à un bureau spécialisé afin d'élaborer une analyse d'opportunité et de faisabilité économique d'un réseau de fibres optiques FTTH. Chacun des partenaires a évalué les besoins, les impacts et les perspectives pour lui-même.

- Le résultat doit être présenté aux autorités. Il s'agira de prendre des décisions et, le cas échéant, de mettre en route le projet avec définition de sa structure, des responsabilités, des objectifs, du financement, de la planification, etc.

Conclusion

Le bilan de l'activité de Viteos depuis sa création est positif. Cette jeune entreprise a su concrétiser la fusion de SIM Services Industriels des Montagnes neuchâtoises SA avec les Services Industriels de la Ville de Neuchâtel (SI) et de Gaz (neuchâtois) SA GANSA. De surcroît cette tâche importante s'est faite au moment de l'ouverture des marchés rendant le travail particulièrement complexe. Nous remercions de concert avec les Conseils communaux des Villes partenaires, la direction, les cadres et tous les collaboratrices et collaborateurs de Viteos pour leur engagement et les résultats obtenus à ce jour.

L'avenir sera fait de défis majeurs au nombre desquels figurent le changement progressif de mode de production d'énergie, la capacité de notre société à gérer sa consommation de manière parcimonieuse et intelligente, une nouvelle phase d'ouverture des marchés de l'électricité et probablement du gaz, des législations cantonales auxquelles il faudra s'adapter et qui ne seront pas forcément favorables ni aux collectivités communales ni à Viteos. Enfin, Viteos devra trouver les ressources afin d'évoluer avec dynamisme dans ce contexte en répondant à sa mission première, la distribution des énergies et fluide que sont l'eau, le gaz et l'électricité tout en développant son savoir-faire dans le domaine du chauffage à distance.

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Mesdames les présidentes, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir prendre acte du présent rapport d'information.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Le chancelier

Laurent Kurth

Thibault Castioni

Annexes : Décret concernant l'avis du canton de Neuchâtel sur la demande d'autorisation générale pour le renouvellement des centrales nucléaires et sur l'étape 1 du plan sectoriel "dépôts en couches profondes" (annexe no 1)

Complément au rapport à l'attention des conseillères et conseillers généraux chaux-de-fonniers sur les thèmes figurant usuellement à la fin des rapports que l'exécutif adresse au législatif (annexe no 2)

Abréviations

LApEI	Loi sur l'approvisionnement en électricité
PCP	Prestations aux collectivités publiques
ELCOM	Commission fédérale de l'électricité
FTTH	Fiber To The Home (fibre optique jusque dans le bâtiment)
GANSA	Gaz neuchâtelois SA
GANRO	Gaz neuchâtelois, réseau ordinaire
SIN	Services Industriels de la Ville de Neuchâtel
CAD	Chauffage à distance
SIM SA	SIM Services Industriels des Montagnes neuchâtoises SA (résultat de la fusion des Services Industriels des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds)
SIRUN	Nom de code du projet de fusion ayant abouti

Annexe 2

Cette annexe complète le rapport à l'attention des conseillères et conseillers généraux chauds-de-fonnières sur les thèmes figurant usuellement à la fin des rapports que l'exécutif adresse au législatif.

Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législature

Les choix stratégiques de Viteos sont conformes à la ligne directrice point 3b Espaces urbains sous rubrique "Grands projets d'aménagements" et "Entretien des infrastructures et équipements". Ainsi que sous le point 3c Utilisation rationnelle de l'énergie.

Conséquences sur les finances

Voir le chapitre "Finances" du présent rapport.

Conséquences sur les ressources humaines

Aucune.

Collaboration intercommunale

Viteos est un bel exemple de rapprochement réussi entre les trois grandes villes du canton. De nombreux actionnaires minoritaires d'ex-Gansa ont rejoint Viteos.

Eléments relatifs au développement durable

g) Aspects environnementaux

Par sa vision cantonale de la production et de la distribution de l'eau, Viteos peut gérer de manière rigoureuse, dans une perspective de développement durable à long terme, ce bien précieux qu'est l'eau potable. La charte et la politique de l'entreprise visent à inciter la population à économiser les énergies et les fluides, qu'il s'agisse d'électricité, de gaz, de chauffage à distance ou de consommation d'eau. De plus, la population a la possibilité d'acquérir de l'énergie renouvelable et Viteos s'investit dans la production d'électricité régionale provenant d'énergie renouvelable. Viteos entend apporter aux consommateurs des informations et des conseils qui lui permettront de diminuer sa consommation d'énergie et de l'utiliser de manière rationnelle.

h) Aspects sociaux

Viteos garde la maîtrise de la gestion des énergies ce qui permet d'atténuer les variations de prix dans un régime haussier.

Elle est aussi un acteur important en tant qu'employeur doté d'une convention collective de travail moderne, négociée avec les syndicats.

i) Aspects économiques

Viteos permet aux collectivités publiques de conserver, voire intensifier la maîtrise de la gestion et de la distribution de nos énergies. Cette dimension politique permet de conserver des emplois dans la région, d'investir pour garantir la sécurité énergétique et pour promouvoir les énergies renouvelables.

Le rapport d'information des Conseils communaux aux Conseils généraux des Villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle relatif à la fusion de SIM Services Industriels des Montagnes neuchâtelaises SA (SIM SA) et des Services Industriels de la Ville de Neuchâtel (SIN) ainsi qu'à la reprise de Gaz (neuchâtelois) SA GANSA par Viteos SA (Viteos) a été soumis à la Commission des Infrastructures et Energies lors de sa séance du 6 juin 2011 qui l'a accepté à l'unanimité des membres présents.

M. Christophe Ummel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. En 2007, d'une part, SIM, qui résulte des fusions des SI de La Chaux-de-Fonds et du Locle et, d'autre part, les Services industriels de Neuchâtel décidaient de fusionner pour former VITEOS, en se fixant les objectifs suivants :

- ~ regrouper leurs potentiels respectifs,
- ~ maintenir des emplois dans la région,
- ~ maintenir un savoir-faire dans nos villes,
- ~ maintenir la pérennité des installations,
- ~ maintenir le pouvoir de décision en mains des villes,
- ~ garder la maîtrise régionale de la distribution des énergies et des fluides,
- ~ maintenir des prestations de proximité,
- ~ valoriser la production locale d'énergie,
- ~ maîtriser les coûts grâce à des économies d'échelle,
- ~ harmoniser les prix,
- ~ maintenir un revenu suffisant pour les partenaires.

Le PLR approuve vivement ces objectifs. Ils sont, en grande partie, atteints, ou aussi bien que possible, compte tenu du contexte et des événements. Ceci constitue le beau côté de la médaille. Il est prépondérant et le PLR s'en réjouit.

Un des aspects négatifs (mais cela est probablement une fatalité) est l'éloignement du centre de décisions, par rapport aux citoyens.

Du temps des services industriels urbains, le citoyen avait ses représentants à la commission et le Conseil général était davantage impliqué.

Aujourd'hui, tout ceci a fait place à un Conseil d'administration, où un ou deux représentants par commune siègent, ceci pour une entreprise bien plus importante qu'alors. Ceci donne l'impression, aux citoyens ou aux Conseillers généraux, d'avoir perdu de l'influence.

Par exemple, le citoyen a une vague impression que les véhicules de VITEOS sont renouvelés à chaque fois que les balais d'essuie-glace sont usés. Il a également l'impression que ces mêmes véhicules sont si nombreux qu'ils se trouvent à peine suffisamment d'employés pour les conduire. Voilà un sujet d'étonnement qui aurait pu, par le passé, faire l'objet d'interventions et de démentis à la commission et au Conseil général. Mais cette perte d'influence était probablement inévitable compte tenu du contexte et des défis à relever.

Le PLR est donc très satisfait de cette fusion et prendra note, avec empressement, du rapport. Merci.

M. Florian Robert Nicoud, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. En préambule, le groupe UDC tient à souligner la qualité de ce rapport d'information et prend acte de ce dernier.

L'union fait la force. C'est le qualificatif que l'on peut utiliser pour définir le regroupement des services industriels qui, d'ailleurs, s'est montré bénéfique pour tous. Les objectifs fixés avant la fusion ont été atteints et nous pouvons féliciter les acteurs principaux, soit le Conseil d'administration et la direction générale, pour leurs travaux.

Concernant les choix opérés par VITEOS, nous pouvons saluer l'effort d'augmenter la production d'énergie indigène. Investir dans les énergies renouvelables, nous n'y sommes pas opposés, au contraire. Cependant, il faut impérativement maintenir un prix attractif de l'électricité pour tous.

Le potentiel de développement des énergies renouvelables est bien présent, mais il doit être utilisé de manière *sine qua non*, avec des diminutions de coûts de production.

Le photovoltaïque est un bon exemple : investir dans ce domaine avec des coûts de production de 80 centimes au kWh est un mauvais choix. A 40 ou 45 centimes, là, le choix est plus intéressant, mais il faut que le prix de production diminue encore. N'oublions pas que c'est le citoyen qui paye la facture.

Dans les autres choix stratégiques de VITEOS, nous saluons l'effort porté à l'augmentation du potentiel hydraulique, que ce soit pour la Serrière, le Seyon et les gorges de l'Areuse. Nous ne pouvons qu'espérer la réalisation de ces projets dans un avenir proche et ne pas y trouver d'opposition. Nous trouvons pléthore d'opposition dans les projets éoliens, à cause des écologistes qui, d'un côté, exigent l'utilisation d'énergies durables et, de l'autre, trouvent un moyen de s'opposer aux projets allant dans ce sens. Nous ne souhaitons pas le même sort dans l'hydraulique.

Au sujet des enjeux politiques et financiers, le Grand Conseil devra être attentif aux choix qu'il effectue sur le projet de loi portant révision de la loi sur l'énergie. En cas de perte de la redevance de l'utilisation du sol, le manque à gagner pour la Commune de La Chaux-de-Fonds, s'élève à CHF 300'000.-.

Le choix des députés sera tout aussi déterminant pour la contribution en faveur de la production régionale à partir d'énergies renouvelables. Si celle-ci ne peut plus être prélevée, le budget alloué à ces projets sera amputé à hauteur de CHF 2,5 millions.

Un seul bémol : même si le rapport n'en fait pas mention, les relations État/communes sont plus que difficiles et cela dans de nombreux domaines. Depuis quelques années, la lutte entre les deux factions s'est renforcée, ce qui est à déplorer. L'État est très fort pour se dessaisir de tâches, au profit des communes, et de passer la soutane envers celles-ci.

En conclusion, nous encourageons VITEOS à apporter aux consommateurs les conseils nécessaires à l'utilisation rationnelle de l'énergie, soit à inculquer la notion de *consommateurs responsables*. Comme mentionné en préambule, le groupe UDC prend acte de ce rapport d'information.

Mme Aline Fleury, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je lis l'intervention de M. Pierre-Yves Blanc, qui est retenu ce soir par d'autres obligations.

Les réalités du monde économique demandent la création de grands groupes ou, du moins, de groupes suffisamment importants en regard des dimensions de la Suisse, pour être capables de négocier les prix auprès des producteurs et d'avoir une gestion et une vision globale des productions d'énergie.

Les approvisionnements ou les productions en électricité, en gaz, en chauffage à distance et en eau potable font partie des enjeux majeurs de ces dix prochaines années, avec des prix du gaz et du pétrole qui ne pourront aller que vers des sommets dont nous n'avons pas idée actuellement. Nous sommes déjà bien contents que VITEOS ne soit pas en mains de privés, dont l'unique but est le rendement financier, au détriment des populations et de l'environnement.

Nous relevons avec plaisir tous les éléments sociaux assurés par VITEOS, que ce soit les emplois maintenus malgré la fusion ou la formation d'apprentis.

Si nous pouvons être rassurés sur ce point, nous percevons tout de même que VITEOS peine à entrer dans les réalités du 21^e siècle, où il ne suffit pas uniquement de payer les énergies au meilleur prix et de se satisfaire d'une petite production locale.

Ce rapport nous apparaît plus comme un satisfecit que VITEOS se donne à lui-même qu'un réel projet d'avenir où nous pourrions voir que notre canton va vers moins de dépendances énergétiques envers des producteurs étrangers, que ce soit par des mesures concrètes d'économie de consommation d'énergie ou de soutien à des productions locales.

Les éléments du rapport, où il est dit que VITEOS a une volonté affichée de diminuer la consommation d'énergie électrique, ne se perçoivent que très faiblement dans la réalité. Il est vrai que VITEOS a aussi un souci de rentabilité et qu'il lui est difficile de dépenser de l'argent pour permettre des économies d'énergie qui seront pour lui des diminutions de recettes.

La pierre n'est pas à lancer à VITEOS, mais aux politiques présents au sein du Conseil d'administration qui ne poussent vraisemblablement pas assez à la roue des mesures devant nous permettre d'affronter la réalité d'une consommation d'électricité en constante hausse, avec des soucis d'approvisionnement qu'une fin annoncée (mais sera-t-elle réalisée ?) du nucléaire ne devant pas rassurer tout le monde.

La seule source d'énergie qui possède un avenir infini est le solaire. Bien sûr, il reste à être couplé à l'hydraulique, à l'éolien, à la géothermie. Mais c'est une certitude, la seule énergie propre et inépuisable vient bien du soleil.

En couvrant 1,7% de la surface bâtie en Suisse avec des panneaux photovoltaïques, on produit autant d'électricité que la centrale nucléaire de

Mühleberg en une année. En couvrant 120 km² (un carré de 11km de côté) de ce pays par des cellules photovoltaïques, nous pouvons produire l'équivalent de la consommation électrique totale de la Suisse.

Aujourd'hui, même en Suisse, des maisons locatives de plusieurs appartements sont chauffées uniquement à l'aide de capteurs solaires thermiques et elles ne consomment ni pétrole, ni bois, ni gaz.

Nous avons la chance inouïe de nous trouver dans le canton qui va devenir le pôle suisse de technologie solaire. Des avancées fabuleuses vont voir le jour dans les prochaines années, voire dans les prochains mois. La notion de cherté du photovoltaïque s'amenuise chaque année. Les cellules photovoltaïques seront bientôt moins chères que les tuiles et le prix du kWh produit en Suisse tournera bientôt autour des 10 à 15 centimes.

Bien sûr, tout n'est pas réglé, nous allons devoir changer nos habitudes, trouver comment stocker l'électricité, comment gérer les réseaux de distribution.

VITEOS fait le travail qui lui a été demandé et nous pensons qu'il est bien fait.

Nous attendons de nos représentants au Conseil d'administration de VITEOS qu'ils insufflent, à cette société, une énergie devant nous mener vers une plus grande indépendance. Merci de votre attention.

M. Charles-André Favre, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Tant la lecture du rapport que les propos de la direction générale, entendus aussi bien en commission des infrastructures et énergies qu'à l'assemblée générale de VITEOS, confirment que le choix de la fusion était le bon, s'agissant de se doter d'un outil de gestion et de distribution des énergies performant.

Nos remerciements vont aux différents acteurs pour leurs actions. Nous sommes assez largement satisfaits.

Le rapport d'information promis en 2007 est là, jugé comme convaincant sur le plan des résultats. Mais, il nous laisse un peu sur notre faim quant à la description des perspectives, quant au développement d'une vision du futur plus argumentée.

Par exemple, un distributeur a son rôle à jouer dans les incitations à économiser les énergies. Ici, nous dirons : *"peut mieux faire !"*.

Le constat est en page 3 : Dans la zone de desserte de VITEOS, la consommation d'électricité a augmenté de 12.4% entre 2001 et 2010. Comment, dès lors, pouvoir se persuader que la mise en œuvre de la phrase suivante (page 25) est autre chose qu'un vœu pie : *"apporter aux consommateurs des informations et des conseils qui lui permettront de diminuer sa consommation d'énergie et de l'utiliser de manière rationnelle."* Que cela est bien dit !

Il faudra certainement mettre un peu de chair autour de cette possible ossature, en concertation avec les autres acteurs, en gardant à l'esprit qu'actuellement, l'opacité qui règne dans les réseaux de distribution n'a rien à envier à celle de la politique des transferts de Xamax. D'autre part, il semble y avoir, pour l'heure, un certain décalage entre les projets listés par VITEOS et les idées de l'État. Il n'y a pas encore le feu au lac... pas encore.

Avant de rappeler nos questions, nous avons une demande de garantie ou de confirmation, s'agissant de la répartition de l'actionnariat, que la volonté est bien qu'aucun des membres n'atteigne ou ne dépasse 50%.

Voici nos questions, d'importance variable :

- ~ Le rapport avait bien été prévu comme rapport d'information, ce qui le rend peu disert concernant les perspectives d'avenir. Le Conseil communal peut-il, dès lors, nous en dire davantage concernant les projets d'importance, trop brièvement abordés ? Nous pensons ici, particulièrement au turbinage de la Ronde.
- ~ Les questions posées lors de l'assemblée générale de VITEOS laissent planer le doute sur le danger de voir le plan d'investissement de CHF 100 millions sur 10 ans modifié, suivant le sort réservé au prélèvement de 0.5 ct par kWh. Le Conseil communal peut-il nous en dire plus ?
- ~ Quelle serait, ou quelle sera, l'influence sur la marche de VITEOS, des résultats de la dernière votation ?
- ~ Des économies d'énergie réalisables en programmant par exemple les machines de lavage de linge ou de vaisselle au tarif *heures creuses* sont-elles réelles ou faut-il disposer d'un double-compteur pour en bénéficier ? Dans ce cas, l'introduction inéluctable des compteurs dits "*intelligents*" résoudra-t-elle le problème et dans quel délai ? Comment améliorer, sur ce point, l'information des consommateurs ?

Nous prendrons acte de ce rapport. Je vous remercie.

Mme Katia Babey Falce, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe socialiste a pris connaissance de ce rapport avec beaucoup d'attention et d'intérêt.

La problématique de la production et de l'approvisionnement en énergies est, et sera, un enjeu majeur de ces prochaines années. Enjeu qui se dresse sur des terrains très mouvants : au niveau fédéral, avec l'abandon programmé du nucléaire (ce dont nous nous réjouissons) et la libéralisation progressive du marché de l'électricité, et au niveau cantonal avec le projet de loi sur l'énergie d'une part et la loi sur l'approvisionnement énergétique d'autre part. Ces dispositions cantonales pourraient priver les communes (donc VITEOS) de recettes très importantes : par exemple, de CHF 3 mi-

lions à CHF 4 millions pour notre ville, au titre de redevances pour l'utilisation du domaine public.

De plus, ces mêmes dispositions prévoient que VITEOS ne pourrait plus percevoir les 5 ct/KWh, voté par notre Conseil, pour financer le développement des sources d'énergies renouvelables, VITEOS étant chargé de la mise en œuvre de cette politique qui vise à produire localement pour réduire notre dépendance à une évolution exponentielle des prix et produire renouvelables afin de préparer notre indépendance par rapport à d'autres ressources appelées à se tarir.

Le Conseil communal peut-il nous dire si VITEOS est associé de manière directe à la réflexion cantonale sur les nouvelles dispositions légales dans ce domaine ?

La constitution de VITEOS a permis de conserver en mains publiques le secteur de la distribution de l'énergie, secteur essentiel, s'il en est. Cette consolidation a aussi permis de conserver dans la région des emplois, un savoir-faire, une capacité de développement, d'innovation, des revenus et également d'harmoniser les tarifs de l'énergie dans l'aire de desserte, soit environ la moitié du canton. Ces tarifs doivent rester favorables au développement industriel, important pour notre région. Le Conseil communal peut-il nous dire si, à l'avenir, cette vision du développement durable des entreprises de notre région pourra être garantie ?

Si le statut de la SA était sans doute le plus adéquat, il implique néanmoins que les législatifs n'ont plus vraiment leur mot à dire dans la gestion de ce secteur. La crainte est que le Conseil d'administration privilégie la rentabilité de l'entreprise, au détriment des collectivités publiques. Par exemple, les chantiers VITEOS interviennent sur le domaine public et doivent donc pouvoir être coordonnés par la Ville avec les chantiers "*urbanisme*" et "*TP*". C'est le cas aujourd'hui, mais cela n'est pas toujours parfait. De même, la Ville doit pouvoir influencer les choix de développement de réseaux : gaz, chauffage à distance, développements qui ne peuvent pas être guidés uniquement par des choix de rentabilité à court terme. Ce n'est peut-être pas le cas, mais c'est un risque un moyen ou à long terme.

Nous n'avons guère plus de 20 ans pour construire des alternatives énergétiques efficaces à l'énergie nucléaire. Dans ce nouveau contexte, la production et la gestion de l'énergie sera fortement décentralisée. Des milliers de propriétaires, aujourd'hui simples clients de VITEOS, deviendront bientôt des *consommateurs producteurs* d'énergie verte. Face à un tel avenir, quelle est la meilleure échelle politique et administrative pour agir ? Il nous apparaît donc crucial d'offrir les conditions-cadres nécessaires pour relever ce défi de taille. L'échelle communale et intercommunale sera probablement essentielle pour assurer cette transition. Une société comme VITEOS en représente l'outil indispensable. Prenons donc garde à ce que l'échelle cantonale ne soit pas un frein, mais un facilitateur.

Le PS acceptera de prendre acte de ce rapport. Je vous remercie de votre attention.

M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je vous remercie pour l'accueil favorable réservé à ce rapport.

Effectivement, on peut ressentir l'éloignement du centre de décisions de cette manière, puisqu'il y a un Conseil d'administration, au sein duquel on essaie de faire en sorte que cela fonctionne du mieux possible. Cela a été un choix, lors de la fusion. Le Conseil général peut poser des questions, comme il le fait ce soir. Il peut également le faire à travers des commissions (par exemple la commission des infrastructures).

Au niveau des véhicules (je ne parle que des véhicules et pas des remorques), le taux de rotation est de 6.4 ans de moyenne.

Concernant les questions posées à l'assemblée générale de VITEOS, pour les CHF 100 millions sur 10 ans, il y a un souci avec la loi qui doit être votée au Grand Conseil. Celle-ci est actuellement en travail, en commission, dont je fais partie. Effectivement, les 0.5 ct votés par votre autorité sont remis en question, par rapport au projet de loi, tel qu'il est soumis aujourd'hui.

Je ne vous cacherai pas que de nombreux amendements sont déposés pour que cela ne soit pas le cas. Mais, personne ne connaît le vote final au Grand Conseil; c'est pourquoi je recommande à chaque personne ayant des contacts au Grand Conseil de faire voter cette loi dans le bon sens, si vous souhaitez que ces 0.5 ct soit maintenus comme aujourd'hui. Effectivement, la législation actuelle risque de changer, mais nous espérons clairement que cela ne soit pas le cas.

Nous parlions d'un projet de CHF 100 millions sur 10 ans. Si VITEOS ne peut plus toucher ces 0.5 ct, cela correspond à CHF 25 millions de moins, c'est-à-dire CHF 2.5 millions de moins par année.

Effectivement, en programmant le fonctionnement des machines à laver durant les heures creuses, on ne fait pas d'économies d'énergie. Par contre, on fait des économies sur le porte-monnaie en fonction des heures (les heures pleines sont de 7h à 23h, du lundi au vendredi et de 7h à 13h30 le samedi). Si les personnes choisissent d'utiliser le courant aux heures creuses, c'est intéressant. Néanmoins, y a-t-il avantage à avoir deux compteurs (compteur nuit, compteur jour) ? On considère qu'au-delà de 3'500 kWh/an, cela vaut la peine et en-dessous, pas nécessairement. C'est donc un choix à faire, à partir d'une certaine consommation.

Les compteurs dits *intelligents* permettront de mieux connaître sa consommation. Encore faut-il aller les relever. C'est un choix des personnes de décider si elles souhaitent ces compteurs qui donnent de bonnes informations.

Le turbinage de la Ronde est un sujet très important et un très gros investissement. VITEOS et Naturelec déposeront prochainement une demande de permis de construire pour un projet de micro-turbinage, situé sur le territoire communal de La Chaux-de-Fonds. Le projet consiste à valoriser les eaux de la station d'épuration de la ville de La Chaux-de-Fonds, dans la zone de la Maison-Monsieur, avant de la restituer au Doubs. La demande de permis de construire sera déposée, au plus tard, en septembre 2011 et la durée des travaux est estimée à 24 mois, dès l'obtention du permis de construire.

La centrale produira plus de 4 millions de kWh/an, ce qui équivaut à la consommation de 1'750 ménages, soit la consommation d'environ 10% des ménages de la ville de La Chaux-de-Fonds. L'investissement prévu est de CHF 8.5 millions et le prix de revient estimé, à ce jour, est de 12.9 ct.

Il y aura un faible impact environnemental et visuel. La région de la Ronde, combe du Valanvron, nord-est de la ville de La Chaux-de-Fonds est, d'un point de vue géologique, un milieu karstique. Actuellement, les eaux issues de la STEP s'infiltrent rapidement dans le sous-sol et rejoignent le Doubs, par plusieurs résurgences. Du fait que les eaux dans la Combe du Valanvron sont constituées, à plus de 98%, des eaux provenant des collecteurs de la ville, elles ne sont pas considérées comme celles d'un cours d'eau naturel. En cas de fortes précipitations, le surplus d'eau est évacué par un canal contournant la STEP, comme actuellement.

Le projet de turbinage des eaux épurées entraînera des modifications sur le plateau du Valanvron, puisqu'il s'agira de créer un bassin de rétention et une station de pompage. L'intégration du bassin et de la station de pompage sera garantie par la mise en place de végétation sur les berges et les abords de la station.

Tous les propriétaires ont été informés du projet et ont donné leur accord de principe pour la vente ou l'utilisation des surfaces concernées.

La conduite d'amenée et la conduite forcée seront entièrement enterrées. L'impact visuel, une fois les travaux terminés, sera nul, hormis les surfaces de défrichement nécessaires dans la forêt, entre la Ronde et le plateau du Valanvron. Un défrichement forestier d'environ 2'000 m² est prévu pour cette réalisation. La conduite forcée sera posée dans la tranchée de la ligne électrique et ne nécessitera donc pas de nouveaux défrichements.

La fouille réalisée pour la conduite sera également utilisée pour enterrer la ligne aérienne, dont l'impact visuel disparaîtra. La micro-centrale sera construite dans le talus, au bord de la route menant à la Maison-Monsieur. Il s'agira d'un bâtiment classique, en béton. Afin de l'intégrer au maximum, il sera enterré sur trois côtés. L'isolation phonique sera particulièrement soignée, afin de ne pas occasionner de dérangements sonores au niveau de la Maison-Monsieur.

La qualité de l'eau sera préservée. Actuellement, les eaux épurées de la station d'épuration de la Ville de La Chaux-de-Fonds s'infiltrant dans la roche calcaire et rejoignent le Doubs par plusieurs résurgences, dont les principales sont la Verrerie et la Rasse. Depuis la rénovation de la STEP, terminée en 2004, la qualité des eaux épurées s'est grandement améliorée. Des études ont démontré que, dès lors, le passage de l'eau dans le karst ne contribue plus à son épuration. Le fait de court-circuiter la circulation de l'eau en sous-sol ne va donc modifier ni sa composition actuelle, ni la quantité restituée. La restitution de l'eau, après le turbinage, se fera en un seul point à l'intérieur du Doubs. Un poids particulier sera apporté au mélange des eaux restituées, avec celles du Doubs, afin d'éviter une concentration localisée des eaux épurées. Toutefois, les quantités restituées représentent moins de 2% du débit.

L'installation de restitution sera invisible, même lors de basses eaux. Elle sera réalisée par la pose d'une conduite dans le fond du lit de la rivière. Le rejet se fera de manière diffusée, de manière à optimiser les brassages des eaux.

Ce projet s'inscrit dans la politique cantonale et fédérale, favorisant le développement d'énergies renouvelables. Avec ces 4 millions de kWh/an, il démontre qu'il existe des opportunités, dans la région, de produire de l'électricité à un prix raisonnable, avec des impacts environnementaux minimes.

Vous avez posé la question quant à la rentabilité de l'entreprise. Est-ce seulement cela qui importe au détriment du rendement pour la Commune ? C'est clairement non. Etant membre du Conseil d'administration, je peux clairement vous dire que ce n'est pas le cas. Il suffit de regarder les chiffres sur plusieurs années, entre les dividendes versés, le taux des intérêts accordé auprès de la Commune (4%). On se rémunère à beaucoup moins cher à l'extérieur. La Commune n'est donc, de loin, pas perdante. Nous avons tout fait pour l'utilisation du sol (c'est aussi un des éléments de la nouvelle loi qu'ils veulent supprimer). Nous faisons tout notre possible, avec Laurent Kurth, qui est aussi au Conseil d'administration, pour que les choses continuent ainsi.

Y a-t-il un prix spécial pour les entreprises industrielles ? Si vous ciblez entreprises industrielles, c'est clairement non. Les tarifs VITEOS sont publiés sur son site internet. Ils dépendent du type de consommation (la basse tension sans mesure de la puissance maximum soutirée, la basse tension avec mesure mensuelle de la puissance maximum soutirée et la moyenne tension avec mesure de la puissance soutirée). Vous comprendrez bien qu'il est difficile de faire une différence entre les entreprises industrielles ou non. Au final, les industries, au même titre que les artisans, peuvent bénéficier d'un tarif plus favorable que les ménages.

Quelles sont les options pour l'avenir ? C'est un élément essentiel. La crise actuelle qui découle de l'évènement de Fukushima, conforte la volon-

té exprimée par VITEOS de renforcer la propre production d'énergie. Les CHF 100 millions dont nous avons parlé vont dans ce sens.

L'objectif souhaitable, à très long terme, est de se passer des énergies fossiles et de sortir du nucléaire. Néanmoins, nous ne pouvons pas le faire seuls et nous ne sommes pas seuls sur le marché. Cela dépendra de ce que le Conseil fédéral et les Chambres décideront de mettre en place comme plan d'action. A ce niveau, nous sommes obligés d'être dans un système concurrentiel. Si nous perdons de gros clients, chaque petit consommateur devra passer à la caisse, ce que nous ne souhaitons pas.

VITEOS a étudié les potentiels de développement dans le secteur des énergies renouvelables. Elle réalise de nombreux projets (par exemple, un projet de free cooling qui aura lieu sur le bas du canton avec des systèmes intéressants).

Incontestablement, VITEOS n'est pas à côté de cela. Au contraire, elle souhaite vraiment aller dans ce sens, avec une utilisation rationnelle et efficace de l'énergie, en sensibilisant sa clientèle. Lors des foires, VITEOS est presque toujours présente pour conseiller les gens sur les économies d'énergie. Nous avons des discussions pour aller encore plus loin dans le conseil aux consommateurs. Des motions, auxquelles vous aurez prochainement des réponses, vont également dans ce sens.

VITEOS souhaite clairement avoir une bonne qualité au niveau du service public qu'elle rend. Incontestablement, VITEOS se trouve dans un système où elle s'occupe de l'eau, de l'électricité, c'est-à-dire d'éléments vitaux pour vous et moi, dans la vie de tous les jours.

VITEOS veut rester une entreprise régionale, multi-énergies, proche de ses clients et privilégiant les contacts rapprochés, simples et directs.

Le Canton a-t-il des relations avec VITEOS ? Oui et non ! Le Canton a des relations avec VITEOS, comme il en a parfois avec les communes. Il nous envoie une liste de questions auxquelles il faut répondre et il appelle cela *consultation*. Faut-il encore qu'il lise, de temps en temps, les réponses que l'on lui donne ! Oui, nous sommes consultés, mais on ne peut pas dire qu'il y a un partenariat. Nous essayons, au travers des commissions, de transcrire et remonter au Conseil d'Etat les souhaits des communes. Mais, je n'appelle pas cela une collaboration ou un lien.

Je peux vous confirmer, M. Favre, qu'aucune ville n'aura jamais plus de 50% des actions. Nous pouvions craindre Neuchâtel, mais elle ne dépassera jamais les 50%. Nous avons calculé les trois villes, plus les petites communes.

Il faut faire très attention avec ce genre d'analyse sur l'augmentation de l'énergie électrique mentionnée. Le réseau industriel ne marchait pas bien, et l'année après, cela marchait à *fond la caisse*. Mais, on ne peut pas dire que, d'une année sur l'autre, il y a une augmentation de 10% de consommation d'électricité. En chiffres absolus, c'est le cas, mais nous sommes contents car cela signifie que les entreprises tournent et font du

chiffre. Si l'on veut faire une analyse de la vraie consommation, on ne peut pas simplement prendre les consommations 2001/2010 et dire qu'elles ont progressé de tant. Il faudrait, toute chose comparable par ailleurs, analyser les consommations d'un même ménage, sur plusieurs années et y intégrer l'effet économique.

Il est pris acte du rapport par 32 voix sans oppositions.

Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit pour l'entretien des trottoirs, d'un montant de CHF 1'200'000.- TTC

(du 8 juin 2011)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Contexte

En zone urbaine, le réseau routier de la commune de La Chaux-de-Fonds est bordé de près de 180 km de trottoirs, avec la particularité qu'une bonne partie d'entre eux appartiennent aux propriétaires des immeubles qui les jouxtent. Il en résulte une mosaïque faite d'une alternance de trottoirs publics et privés.

Le 6 février 2008, répondant au postulat du 26 mars 2007 de Mme Fabienne Montandon, votre Conseil avait accordé un crédit de CHF 1'700'000.- pour une première campagne de réhabilitation des trottoirs publics et privés, prévue pour une durée de 3 ans entre 2008 et 2010. Ce crédit est aujourd'hui épuisé.

Le taux de subventionnement des trottoirs privés avait alors été augmenté, à titre promotionnel, de 50 % à 65 % pour la campagne précitée. Le rapport de l'époque prévoyait de le ramener à 40 % à la fin de la campagne, cette adaptation nécessitant un amendement de l'article 59 du règlement sur les voies de circulation du 15 mars 1972 (63.10).

Bilan de la campagne 2008-2010

Le crédit alloué a été utilisé avec la répartition suivante :

	Nombre d'objets	Surfaces assainies	Montants
Trottoirs publics	41	12'248 m ²	CHF 1'081'297.15
Trottoirs privés	80	11'256 m ²	CHF 662'671.85
Total	121	23'514 m ²	CHF 1'743'969.00

La liste de tous les tronçons de trottoirs assainis figure en annexe 1.

Des promesses de subventionnement avaient été faites par le contrôleur des chantiers de l'époque pour 4 trottoirs privés (Commerce 17, Helvétie 31, Léopold-Robert 146 et Sophie-Mairet 26) alors que le crédit total arrivait à épuisement. Le Conseil communal a tenu à ce que ces promesses soient honorées et a accordé à ces propriétaires une subvention d'un montant total de CHF 75'919.50, occasionnant ainsi un dépassement de CHF 43'969.- du montant du octroyé par votre Conseil.

11 demandes de subventionnement ont aussi été refusées au motif que les crédits n'étaient plus disponibles.

Avec un taux de subventionnement de 65 %, ce sont en fait CHF 1'019'495.15.- qui ont été dépensés pour les trottoirs privés (CHF 662'671.85 / 0.65). Au total, une dépense de CHF 2'100'792.30 a été consentie pour l'ensemble des trottoirs (CHF 1'081'297.15 + CHF 1'019'495.15).

Le prix moyen payé pour l'assainissement des trottoirs publics et privés est donc de CHF 89.34/m² (CHF 2'100'792.30 pour 23'514 m²).

7'788 m² de trottoirs privés ont été transférés au domaine public au cours de cette même période.

Nouvelle campagne 2011-2013

Selon les recensements faits par le service de géomatique, les trottoirs publics et privés représentent une surface totale de 418'400 m², dont environ 280'650 m² (67 %) pour les objets privés. Au prix moyen de CHF 89.-/m², la valeur de remplacement de ce patrimoine est de CHF 37'240'000.-, dont CHF 12'260'000.- pour les trottoirs publics et CHF 24'980'000.- pour les trottoirs privés.

En principe, il serait normal d'investir entre 1.5 % et 2 % annuellement pour l'entretien de ces ouvrages, soit :

- de CHF/an 184'000.- à 245'000.- pour les trottoirs publics,
- de CHF/an 375'000.- à 500'000.- pour les trottoirs privés,

correspondant à un cycle de renouvellement de leurs revêtements de 50 à 67 ans.

Avec un taux de 40 %, la subvention annuelle nécessaire pour encourager les propriétaires privés à maintenir ce rythme d'investissement devrait se situer dans une fourchette de CHF 150'000.- à CHF 200'000.-.

Nous vous proposons de respecter le principe énoncé ci-dessus, en octroyant pour les trois prochaines années un crédit annuel de CHF 400'000.-, réparti à parts égales entre les trottoirs publics (CHF 200'000.-) et privés (CHF 200'000.-), représentant au total un crédit de CHF 1'200'000.- pour l'entretien des trottoirs de la Ville.

Nous maintiendrons notre politique visant à encourager les propriétaires à verser gratuitement au domaine public les trottoirs rénovés, la commune assumant alors les frais de mutation.

Nous continuerons également à proposer aux propriétaires la possibilité de conclure avec la commune un contrat d'abonnement pour l'entretien des trottoirs privés. Celui-ci comprend un gravillonnage périodique de la surface, augmentant la durée de vie du revêtement mais n'évitant pas, lorsque les dégradations deviennent importantes, des travaux plus conséquents à la charge du propriétaire.

Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législature

Au chapitre de la valorisation des espaces urbains, le programme de législature prévoit d'élaborer des programmes pluriannuels de rattrapage pour l'entretien des infrastructures, notamment pour les trottoirs (p. 12). Le montant de la présente demande de crédit correspond à un entretien normal de ces infrastructures, sans rattrapage.

Subventions

Subventions à recevoir

Aucune subvention ou contribution n'est attendue.

Subventions accordées

Les propriétaires de trottoirs privés qui effectueront des travaux avant fin 2013 bénéficieront d'une subvention de 40 % sur les coûts effectifs des travaux. Elle sera accordée dans l'ordre des demandes, pour autant que la limite du montant demandé de CHF 200'000.- annuellement et CHF 600'000.- au total ne soit pas dépassée.

Les services techniques veilleront également à ce que les prix unitaires offerts par les entrepreneurs aux propriétaires privés correspondent aux prix du marché.

Conséquences sur les finances

Comptes de fonctionnement

Les directives du Service des communes imposent de prendre en considération, pour les trottoirs, un amortissement sur 20 ans auquel s'ajoute une charge d'intérêt de 3 %, appliquée à la moitié de l'investissement et correspondant au taux moyen des emprunts de la Commune de La Chaux-de-Fonds.

Calcul des charges financières :

Nature de l'investissement	Amortiss. [CHF/an]	Intérêts [CHF/an]	Total [CHF/an]
Trottoirs publics	30'000.00	9'000.00	39'000.00
Trottoirs privés	30'000.00	9'000.00	39'000.00
Charges financières	60'000.00	18'000.00	78'000.00

Comptes d'investissements

Pour 2011, les montants annuels demandés pour les trottoirs publics (CHF 200'000.-) et pour les trottoirs privés (CHF 200'000.-) figurent au budget.

En cas d'acceptation de la présente demande, des montants identiques seront inscrits dans les budgets d'investissements 2012 et 2013.

Conséquences sur les ressources humaines

Trottoirs publics

Les travaux seront mis en soumission selon la réglementation des marchés publics. Les prestations d'ingénierie et de direction des travaux seront assurées par les services techniques des Travaux publics.

Trottoirs privés

Les services techniques contrôleront les devis présentés par les propriétaires et la qualité des travaux effectués. Concernant les trottoirs qui seront versés au domaine public, le géomètre communal se chargera de la mutation des biens-fonds cédés par les privés.

Collaboration intercommunale

Sans objet.

Éléments relatifs au développement durable

j) Aspects environnementaux

L'encouragement de la mobilité douce, prévue par le programme de législature, implique l'entretien des espaces publics correspondants, notamment des trottoirs.

k) Aspects sociaux

Les trottoirs, espaces de rencontres au même titre que les places publiques, favorisent les contacts et les échanges. Ils permettent le déplacement sécurisé des enfants, des personnes âgées ou à mobilité réduite par exemple.

l) Aspects économiques

La subvention accordée aux propriétaires privés encourage ces derniers à effectuer des travaux pour des objets immobiliers sans rendement propre. Elle crée un effet multiplicateur dont sont principalement bénéficiaires les entreprises de construction locales, étant donné que les montants par objet ne sont pas très importants (en moyenne CHF 17'300.- dans la campagne 2008-2010).

Conclusions

Ce rapport a été soumis à la Commission des Infrastructures et Energies lors de sa séance du 6 juin 2011 qui l'a accepté à l'unanimité des membres présents.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à voter les arrêtés suivants :

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Pierre-André Monnard

Le chancelier

Thibault Castioni

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

Arrête :

Arrêté No 1

Article premier.- Un crédit de CHF 1'200'000.- est accordé au Conseil communal pour l'entretien des trottoirs.

Article 2.- Ce crédit figurera au compte des investissements.

Article 3.- L'investissement sera amorti au taux annuel de 5 %.

Article 4.- Le Conseil communal est autorisé à procéder aux transactions immobilières relatives aux travaux.

Article 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Arrêté No 2

Article premier.- Le Règlement sur les voies de circulation du 15 mars 1972 est modifié comme suit :

Art. 59 al. 1

En fonction des disponibilités budgétaires, la Commune participe cependant au financement de l'entretien du revêtement et de la bordure des trottoirs privés grevés d'une servitude de passage public en versant au propriétaire une subvention correspondant à 40 % du coût admis des travaux si ceux-ci sont nécessités par une usure normale du trottoir et effectués conformément aux articles 46 et 47 ainsi qu'aux directives du Service de la voirie.

Article 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Pierre-André Borel

La secrétaire

Maria Belo

M. Pierre-André Rohrbach, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe PLR a pris acte du rapport et se réjouit que la campagne pour la réfection des trottoirs ait été un succès. Il est vrai que le taux de subventionnement de 60% y est pour beaucoup.

Nous saluons le fait que le Conseil communal ait pu honorer toutes les demandes faites dans les délais, ceci en faisant une petite rallonge par rapport au crédit alloué.

Nous espérons que les 40% de subventions du coût admis ne retiendra pas les propriétaires de trottoirs privés et que ceux-ci seront sensibles à l'image de la ville, ainsi qu'à la sécurité des usagers de leurs trottoirs.

Nous souhaitons que le Conseil communal prenne contact avec certaines gérances et propriétaires, afin de les encourager à assainir les trottoirs qui sont situés à des endroits de fort passage et de grande visibilité. Il en va de l'image de notre ville.

Vous l'aurez compris, le groupe PLR acceptera le crédit et remercie le Conseil communal pour le rapport très complet qu'il nous a remis.

M. Michel Hess, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Il y a 180 km de trottoirs à entretenir, soit par la Commune, mais surtout, pour une grande partie, par les propriétaires (67%). De nombreux trottoirs de notre ville sont en mauvais état, certains sont même dangereux.

Pour accélérer la rénovation, le Conseil communal sollicite l'approbation de ce crédit réparti sur trois ans, riche de l'expérience précédente, avec un crédit de CHF 1.7 million accordé en 2008. L'action rénovation des trottoirs est salubre et permet de faciliter la reprise des trottoirs par la Commune. Après rénovation, ceux-ci seront entretenus par le nouveau propriétaire (la Ville).

Cette subvention de 50%, au départ, a été fixée à 65% pour la campagne et sera de 40% pour la nouvelle période. Il est bon de dire que la Commune offre aux propriétaires la possibilité de conclure un contrat d'entretien.

Le groupe UDC est très favorable à cette politique communale et accepte ce rapport, ainsi que les deux arrêtés. Je vous remercie de votre attention.

Mme Celia Clerc, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe socialiste tient tout d'abord à relever que l'entretien des trottoirs s'avère essentiel à l'encouragement de la mobilité douce. Or, le développement de ce type de mobilité constitue un objectif fondamental pour l'avenir de notre société.

En tant qu'espaces de rencontres, les trottoirs favorisent également les contacts et les échanges. Ils doivent, en outre, garantir le déplacement sécurisé de l'ensemble des piétons, plus particulièrement des enfants, des

personnes âgées ou à mobilité réduite. Force est ici de constater que, aujourd'hui encore, l'état dégradé de nombreux trottoirs de notre Ville rend le cheminement des piétons difficile, voire dangereux.

Si la culture de fraises des bois, qui se dissémine de ci de là sur le trottoir longeant la rue Charles-Edouard-Guillaume, peut faire sourire, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'un exemple, parmi tant d'autres, du mauvais état des trottoirs chaux-de-fonniers. Or, il en va ici également de l'image de notre ville.

Dès lors, compte tenu de la spécificité de La Chaux-de-Fonds, à savoir qu'une importante partie des trottoirs jouxtant les immeubles de la zone urbaine appartiennent aux propriétaires des immeubles, il s'avère essentiel d'inciter activement les propriétaires à accélérer la remise en état des trottoirs dégradés leur appartenant. A cet égard, le groupe socialiste souhaite savoir quelles sont les mesures que le Conseil communal a prises ou entend prendre, afin d'informer au mieux les propriétaires d'immeubles de l'existence d'un subventionnement communal aux travaux de remise en état des trottoirs privés. Est-ce que le Conseil communal pourrait également nous indiquer quelle part des trottoirs privés rénovés entre 2008 et 2010 a finalement été versée au domaine public ?

Concernant le bilan de la campagne 2008/2010 de réfection des trottoirs, le groupe socialiste tient à relever les éléments suivants :

Le présent rapport indique que le montant de CHF 1'7000'000.– octroyé par notre Conseil à la séance du 21 février 2008, a été dépassé de CHF 43'969.–, en raison de promesses de subventionnement faites, alors que le crédit total accordé pour les travaux sur trottoirs privés était épuisé. Or, le rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 1'700'000.– pour la campagne de réhabilitation des trottoirs, accepté par notre Conseil en date du 21 février 2008, prévoyait des sommes, respectivement, de CHF 700'000.– pour le subventionnement des travaux sur trottoirs privés et de CHF 1'000'000.– pour la campagne de remise en état des trottoirs publics. Dès lors, dans la mesure où le rapport qui nous est soumis aujourd'hui indique que CHF 662'671.85 et CHF 1'081'297.15 ont été affectés, respectivement, à la rénovation des trottoirs privés et à la remise en état des trottoirs publics, est-ce réellement l'enveloppe dévolue pour le subventionnement des travaux sur trottoirs privés qui a été dépassée ? En outre, n'a-t-on pas refusé des demandes de subventionnement, motifs pris que le crédit relatif aux trottoirs privés était épuisé, alors que tel n'était pas le cas ?

Enfin, si le groupe socialiste salue qu'un entretien normal des trottoirs de notre ville se fasse, nous regrettons toutefois qu'aucun rattrapage ne soit envisagé.

Le groupe socialiste acceptera ce rapport. Merci de votre attention et de vos réponses.

M. Inan Vurucu, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Suite au rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit pour l'entretien des trottoirs d'un montant de CHF 1'200'000.–, notre groupe est favorable à la demande, qui doit permettre de garantir la sécurité des piétons et le plaisir à se déplacer à pied, plutôt qu'en voiture.

Cependant, il faudrait développer certains points tels que :

- ~ la campagne menée entre 2008 et 2010 a-t-elle permis d'atteindre les objectifs attendus, notamment de favoriser la remise en état des trottoirs en plus mauvais état ?
- ~ si nous avons bien compris le système de subvention mis en place, les subventions ne sont accordées que si le propriétaire accepte de céder ensuite le trottoir, remis en état, à la Ville. Dans le rapport, la longueur des trottoirs remis à la Ville est nettement inférieure à la longueur totale des trottoirs privés remis en état. Comment faut-il comprendre cette différence ?
- ~ Concernant les trottoirs privés, selon la loi, la Commune ne peut pas intervenir pour obliger le propriétaire à les entretenir. Mais, pour la sécurité citoyenne, c'est dangereux. Une explication est donnée pour remédier à cela, mais elle n'est pas très explicite, il faudrait développer davantage, afin que nous comprenions les démarches du Conseil communal.
- ~ Selon quels critères sera évaluée la priorité de l'entretien des trottoirs publics ?

Je vous remercie de votre attention.

Mme Monique Erard, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. La rengaine dit "*Un km à pied, ça use... les souliers !*" Chez nous, il semble que cela soit les trottoirs qui s'usent ! Mais, peut-être que si lesdits trottoirs n'étaient utilisés que ce pour quoi ils sont normalement prévus, soit le passage des piétons, ils accuseraient moins de dégâts, moins vite. Mais, parage, nettoyage et déneigement par des machines, accumulation de la neige, associés surtout au manque d'entretien font leur office.

En lisant le PV de la séance du 21 février 2008, date de la première demande de crédit pour une telle campagne de réhabilitation des trottoirs et date à laquelle je ne faisais pas encore partie de ce Conseil (d'où mes recherches), il apparaît que la situation n'a pas beaucoup évolué, malgré les 23'514 m² de trottoirs assainis depuis. Une telle somme dépensée pour du bitume, fut-il pour les piétons, a de quoi interroger à l'heure à laquelle nous en aurions bien besoin pour d'autres objets ou actions.

Est-il encore défendable d'alléger la facture de certains propriétaires qui rechignent à entretenir leur patrimoine comme ils le devraient, en évitant, il est vrai, de longues et fastidieuses procédures judiciaires mais en

leur offrant encore 40% de subventionnement ? *"Vous devez le faire ! Ah, vous ne voulez pas le faire ? et si nous vous payons le 40% de la facture ?"* Si cela pouvait être pareil pour toutes les *douloureuses*, j'en connais qui seraient ravis !

Pourrait-on, au moins, envisager d'assujettir l'octroi de la subvention à l'obligation de contracter l'abonnement d'entretien des trottoirs privés pour en prolonger le bon état ? Peut-être une forme de retour sur investissement pour la Ville, à condition que les frais engendrés par ledit entretien soient effectivement couverts par le prix du forfait ?

Pourrait-on envisager un pourcentage différencié selon que le propriétaire demande l'aide de la Ville pour assainir son bout de trottoir ou finisse par accepter de guerre lasse, *sous la contrainte* serais-je tentée d'ajouter, de commander les travaux nécessaires ?

D'autre part, nous craignons fort de devoir, d'ores et déjà, prendre rendez-vous dans 3 ans pour une troisième demande de crédit, pour une troisième campagne-trottoirs et ce, en réitérant les mêmes constatations.

D'un autre côté, les Verts ne peuvent que se réjouir que la mobilité douce soit favorisée par la poursuite de la campagne d'entretien des trottoirs de notre chère ville, qui en ont bien besoin, il faut le dire. Ils regrettent cependant qu'aucun rattrapage ne soit d'actualité. Le rapport précise bien que la demande de crédit est calibrée pour un entretien normal, sans rattrapage de nos km² de trottoirs. Pourtant, l'état de certains tronçons montre bien que le rythme devrait être plus soutenu, afin de redonner bonne figure à certains de nos cheminements piétonniers. Mais, à quel prix ?

Premier arrivé, premier servi ou plutôt, premier annoncé, premier subventionné. Les recalés de la dernière campagne (11 selon le rapport) ont-ils assaini leur trottoir entièrement de leur poche, sont-ils déjà inscrits en liste d'attente avec le nouveau taux de subventionnement, recevront-ils une information personnalisée avec ce nouveau taux ou devront-ils reformuler une demande, au même titre que n'importe quel propriétaire désireux de bénéficier du coup de pouce de la Ville pour la remise en état de son bout de bitume préféré ?

Une liste des trottoirs publics à assainir, en urgence ou en priorité, aurait avantageusement complété le rapport, la part privée paraissant plus complexe à lister. Les verts accepteraient cette demande de crédit. Je vous remercie.

M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je vous remercie pour votre accueil à ce rapport.

Les propriétaires privés dont les demandes n'ont pas été satisfaites dans la précédente campagne seront avisés en priorité. Ensuite, nous écrirons aux propriétaires dont les trottoirs sont en mauvais état. Mais, nous ne prévoyons pas de faire une communication systématique à tous les pro-

propriétaires de trottoirs privés, puisque l'expérience des trois dernières années a montré que nous n'en avons pas besoin. En effet, le crédit est largement consommé.

Pourquoi CHF 700'000.– pour les trottoirs privés et CHF 1'000'000.– pour les trottoirs publics ? C'est simplement une règle de trois. Dans les anciens rapports, il était mentionné CHF 700'000.– pour les privés et CHF 1'00'000.– pour les trottoirs publics. Nous subventionnions 65%, dans l'ancien système, soit CHF 1'076'923.–, soit le même nombre de km de trottoirs publics et privés.

Effectivement, il y a eu CHF 43'969.– de dépassement. Vous savez qu'à un certain moment, le Conseil communal a eu des soucis de dépassements de crédit. Puis, il a été décidé de stopper ces dépassements et de contrôler. A ce moment-là, un courrier a été envoyé à quelques personnes pour leur dire que, les crédits étant consommés, il n'y avait plus de possibilités. Par la suite, en rediscutant de ce dossier au Conseil communal, nous avons remarqué que certaines promesses avaient été faites (certaines pas par écrit). En tant que Conseillers communaux, nous nous devons de respecter les promesses, même celles qui sont faites par oral. Nous sommes revenus vers ces personnes, à qui nous avons dit oui oralement dans un premier temps, pour leur proposer le subventionnement, malgré la première lettre reçue.

Toutes les personnes auxquelles nous avons dit, par écrit ou par oral, qu'elles pourraient bénéficier de ce subventionnement, en ont bénéficié. C'est ce qui engendre le dépassement de CHF 43'969.–. Un trottoir sera encore refait cette année, mais celui-ci est déjà considéré dans les montants annoncés.

La part des trottoirs privés rénovés versée au domaine public se trouve en bas de la page 2 du rapport : 7'788 m² sur 11'256 m² assainis, soit 69%.

L'octroi de la subvention pourrait-il être conditionné à l'obligation de souscrire l'abonnement d'entretien ? C'est une décision politique.

Le pourcentage de subventionnement pourrait-il être différencié selon la bonne volonté des propriétaires concernés ? J'ai reçu ces deux questions cet après-midi à 14h00. Vous pensez bien que je n'ai pas encore eu le temps d'en parler avec mes collègues. C'est pourquoi, je ne peux pas vous répondre ce soir. C'est une décision politique.

L'objectif est-il atteint ? Oui, dans le sens où le crédit a été totalement utilisé. Non, car nous ne pouvons pas choisir quel propriétaire privé refait son trottoir ou pas. Si nous le pouvions, nous choisirions les propriétaires dont les trottoirs sont en plus mauvais état. Parfois des personnes demandent le subventionnement pour refaire un trottoir en bien meilleur état que d'autres.

Mme Celia Clerc, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Concernant le bilan de campagne 2008/2010, votre réponse nous satisfait, dans une large mesure. Toutefois, un petit point demeure encore nébuleux : la formulation, en page 2 du rapport, laisse supposer que le dépassement de budget est dû à un dépassement pour les travaux sur les trottoirs privés. Or, en regardant le détail du calcul, il s'avère que le dépassement relève plutôt de l'enveloppe dévolue à la remise en état des trottoirs publics. Merci.

M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Vous avez parfaitement raison. Au moment où le Conseil communal a appris les dépassements de crédit, il a dit stop ! Après, il a accepté seulement les demandes pour lesquelles le subventionnement avait été promis. Autrement, cela signifierait que nous n'aurions pas dépassé de seulement CHF 43'000.–, mais de presque CHF 80'000.–.

Il y avait des dépassements sur les autres chantiers, mal maîtrisés. Nous avons dépassé le million permis.

Certains disent que, pour le rattrapage, il faudrait faire plus. Je leur donne tout à fait raison. Mais, nous décidons de 60 millions d'investissements et ensuite, nous prenons le crayon rouge pour finir à 30 millions. Chacun doit y mettre un peu du sien. Moi, je serais content d'avoir 1.7 million. Mais d'autres sont contents aussi d'avoir des sous pour faire d'autres choses. Oui, ce serait bien d'en faire plus. Mais, les finances ne sont pas extensibles et nous n'avons pas encore la chance d'avoir les revenus fiscaux de Neuchâtel.

Mme Pascale Gazareth, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. C'est la soirée des choses formelles ! J'aimerais signaler qu'il y avait une erreur dans le prénom et le nom de la signature de l'arrêté. Nous nous demandions si cela avait des conséquences juridiques. Dans le véritable arrêté, les noms sont justes... nous voilà rassurés.

L'arrêté N°1 est accepté par 32 voix sans opposition.

L'arrêté N°2 est accepté par 32 voix sans opposition.

Interpellation urgente du groupe UDC - Manque de sécurité pour les enfants

(Voir texte au début du présent procès-verbal)

M. Florian Robert Nicoud, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. C'est connu, par beau temps, chacun préfère sortir que de rester dedans. A quelques jours des vacances scolaires, chaque enfant n'a pas forcément la possibilité de partir en vacances et d'autant plus pour toute la période de celles-ci.

Les vacances, c'est ce vendredi et nous ne pourrions pas tolérer qu'un accident se produise durant cette période estivale alors que le problème est connu aujourd'hui. Merci.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, sécurité et cultes) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal s'opposera à l'urgence. Contrairement à M. Robert Nicoud, il constate que le beau temps existe déjà depuis longtemps à La Chaux-de-Fonds et que les enfants sont largement sortis. Il constate également que la problématique est beaucoup plus large que celle mentionnée dans votre interpellation. Elle est connue et déjà combattue par une présence accrue, tant visible que discrète, de la Police de proximité, dans le cadre de la réorganisation du contrat de prestations, et des animateurs de rue.

Le Conseil communal travaille déjà sur ce point, dans le cadre de travaux interdiscastères et se propose de remettre ce point à l'ordre du jour de la réunion de la commission de sécurité.

Le Conseil communal relève, par ailleurs, que l'interpellation est trop ciblée et qu'il a déjà élargi le débat. Il faut signaler qu'un débat important à ce sujet a eu lieu au cours d'une séance stratégique du Conseil communal. Il doit faire l'objet d'un retour de votre serviteur à la commission de sécurité. Je vous remercie.

M. Florian Robert Nicoud, UDC : Nous maintenons l'urgence.

L'urgence est refusée par 19 voix contre 8.

Interpellation urgente interpartis HNE, l'indignation

(voir texte au début du présent procès-verbal)

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Si cette interpellation est portée devant vous avec la clause d'urgence, c'est que l'heure est grave, et, s'il nous reste une chance minime d'intervenir le cours des choses, c'est peut-être maintenant la dernière que nous pourrions avoir.

De plus, la manière dont les choses se passent est inadmissible. Et comme dit l'adage, c'est quand un enfant vole un pot de confiture qu'il faut le gronder, mais pas quinze jours après. Or, la transmission aux médias d'informations confidentielles devient une pratique courante dans les hautes sphères de l'Etat. Il faut que cela cesse et la dernière nous vise de plein fouet, avec une volonté perfide de démanteler notre hôpital.

Tous les moyens seront bons pour combattre cette plaie purulente de la politique neuchâteloise.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, santé, sports et jeunesse) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. L'urgence n'est pas combattue.

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le plan stratégique, attendu depuis un mois par tout le monde, repart, à peu de choses près, sur les propositions de la Société Antarès en 2007, plan qui, à l'époque, avait déjà soulevé une vague de mécontentement dans les Montagnes. Depuis cette date, certaines des options Antarès ont été réalisées dans la douleur, mais le gros de ce plan (enfin ce qui était en faveur du site de La Chaux de Fonds, pratiquement) est resté dans l'expectative, et pour cause !

Maintenant, la nouvelle direction générale nous réchauffe la sauce, en préconisant pour notre hôpital la chirurgie élective, qu'elle a déjà, avec l'orthopédie dont elle n'a reçu la mission que pour un tiers des cas, le reste étant traité à la Providence, hôpital privé du bas du canton, dont on sait maintenant que HNE n'a même pas le droit de lui retirer le mandat.

Autant dire que personne du bas du canton ne montera pour se faire opérer à La Chaux de Fonds, de ce qui peut être soigné directement sur le littoral. Mais en voilà une bonne idée pour fermer les blocs chauds-fonniers, la nuit et les week-ends !

Nous sommes conscients de l'engagement du Conseil communal dans ce dossier, mais s'il avait la possibilité d'en faire encore un peu plus, de s'afficher plus officiellement encore, cela serait bienvenu, évidemment.

Quant au machiavélisme des fuites organisées dans la presse depuis le cercle intime du Conseil d'Etat, se pourrait-il que le Conseil communal joigne son blâme à celui des députés et autres membres de diverses commissions, qui voient avec horreur poindre régulièrement le risque d'une divulgation de chacune de leur intervention, détruisant ainsi toute liberté d'expression au sein de ces institutions. Merci de votre attention.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, santé, sports et jeunesse) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je commence par la demande au Conseil communal de s'impliquer sans retenue dans ce dossier. Depuis 2006, le Conseil communal s'est

impliqué officiellement et officieusement. Il a profité des rencontres qu'il a régulièrement avec l'Exécutif, il a utilisé les leviers à sa disposition, à l'époque, au conseil d'administration de HNE, dans le conseil des hôpitaux, dans le groupe de pilotage 1^{ère} version, dans le groupe de pilotage 2^e version. Soyez sûrs que si nous sommes conviés à un groupe de pilotage 3^e version, nous serons présents !

Le Conseil communal a, depuis 2006, manifesté son inquiétude, à réitérées reprises. Il n'a pas dévié sur ses demandes, avec la régularité d'un coucou suisse. Il a toujours, depuis 2006, revendiqué le fait que l'hôpital de La Chaux-de-Fonds reste un hôpital principal, avec une plateforme médico-technique ouverte 24h/24h, qui accueille des urgences et une polyclinique, qui soit doté d'un service de chirurgie qui ne pratique pas que la chirurgie élective, mais également la chirurgie stationnaire, d'un service de médecin performant et d'un service de soins intensifs.

Le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds n'a jamais dit autre chose, depuis 2006, concernant l'avenir du site de La Chaux-de-Fonds. Il s'est aussi attaché, à réitérées reprises, dans des courriers, dans des conférences de presse, à rappeler au Conseil d'Etat les engagements qu'il avait pris, avant 2006 déjà, et dont nous ne voyons aujourd'hui toujours pas la concrétisation, en particulier, la remise à niveau du site de La Chaux-de-Fonds, de sa plateforme médico-technique et de ses chambres d'accueil pour les patients. Vous aurez compris que je fais allusion au projet global.

Le Conseil communal continuera ce travail. Il l'a fait, ces derniers mois, avec peut-être un peu de retenue, compte tenu des réflexions ouvertes. Les différentes autorités (le Grand Conseil, les commissions de santé, le conseil de santé, le conseil des hôpitaux, le groupe de pilotage) seront saisies du rapport, dont nous ne connaissons aujourd'hui officiellement pas la teneur. Le Conseil communal discutera de cette question et, en fonction de ce que contient ce rapport, réagira à la mesure de ses inquiétudes, de sa déception ou de ses espoirs.

Concernant la première partie de l'interpellation, le Conseil communal partage, si ce n'est l'indignation, en tous cas le questionnement sur la façon dont les fuites sont récurrentes dans le dossier hospitalier. Les intérêts de qui servent-elles ? Le Conseil communal estime que, s'il veut attirer l'attention du Conseil d'Etat sur cette problématique, il n'est pas de son autorité de blâmer le Conseil d'Etat. Il estime que si un organe veut blâmer le Conseil d'Etat, le Grand Conseil est tout à fait habilité à le faire.

Aujourd'hui, nous avons pu, comme vous tous, prendre connaissance de ce qu'écrivait la presse. Nous attendons, comme beaucoup, d'avoir dans les mains le rapport, de pouvoir réellement le lire, le peser et de ne pas seulement s'informer par des fuites qui peuvent être dirigées. Ne donner qu'une partie de l'information, c'est déjà désinformer. Nous restons donc prudents par rapport à ce que nous avons pu lire.

Evidemment, le Conseil communal continue de suivre ce dossier avec beaucoup d'attention et votre serviteur plus particulièrement. D'ici la fin de cette semaine, je participe à une séance du conseil de santé, durant laquelle la proposition de HNE doit être présentée et discutée. Nous en saurons donc plus dans les jours qui viennent.

Le Conseil communal ne change pas de discours à ce sujet. Il continuera de réclamer, d'exiger un site principal, 24h/24h. Je vous remercie.

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous sommes satisfaits du fait que le Conseil communal s'engage en faveur de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds et nous l'avons toujours été. Nous aurions peut-être aimé entendre qu'il cherchera à faire encore plus. Malheureusement, cela n'a pas été dit. Mais, nous conservons quand même une entière confiance dans l'action du Conseil communal dans ce dossier.

Séance levée à 22h50.

Le président :
Pierre-Alain Borel

La secrétaire :
Maria Belo

La secrétaire-rédactrice :
Sylvia Ruchat